

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE RAPPORT À L'HISTOIRE DES FRANCO-QUÉBÉCOIS DE SOUCHE
CANADIENNE-FRANÇAISE : RECONNAÎTRE LA COMMUNAUTÉ
D'HISTOIRE DANS LA SOCIÉTÉ DE DROIT : ANALYSE DE CONTENU DE
MÉMOIRES DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

EMILIE LEMIRE-LAFONTAINE

JANVIER 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement n°8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
PRÉSENTATION DE L'OBJET D'ÉTUDE.....	4
1.1 Pertinence sociale	6
1.2 Pertinence scientifique.....	8
1.3 Objectifs de l'étude.....	9
1.4 Précision sur l'objet d'étude	9
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE	13
2.1 Le pluralisme dans les sociétés modernes avancé	13
2.1.1 Le pluralisme en tant qu'éthique sociale des sociétés modernes avancées.....	14
2.1.2 Le contexte de mondialisation et le pluralisme	16
2.1.3 L'idée moderne de la nation : citoyenneté et nation civique.....	17
2.2 La construction l'identité collective et la notion de culture publique commune dans les sociétés modernes avancées	19
2.2.1 La nation, l'appartenance et la citoyenneté	19
2.2.2 Le débat sur la culture publique commune	21
2.2.3 La construction de l'identité collective dans le contexte contemporain.....	23

2.3	Les défis de l'éthique pluraliste : la tendance à l'éthicisation du champ politique	26
2.3.1	Du principe de tolérance à l'éthique du pluralisme	26
2.3.2	La société des identités : reconnaissance, éthique et projet politique	29
2.3.3	La judiciarisation du projet politique.....	30
2.3.4	La fragmentation de la communauté politique et de son projet.....	31
2.3.5	La fragmentation sociale et limites de l'affirmation identitaire	32
2.3.6	L'objet « mémoire » dans la science historique	34
2.3.7	Le rapport à la mémoire dans le Québec contemporain	39
2.4	Le cas du Québec : histoire, mémoire et pluralisme dans une société minoritaire.....	40
2.4.1	Une identité en mutation : de la colonisation à la Révolution tranquille	40
2.4.2	Les défis du pluralisme au Québec	44
2.4.3	L'interculturalisme québécois.....	54
2.4.4	Les sources de la « crise » des accommodements culturels au Québec	55
CHAPITRE III		
QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL		59
CHAPITRE IV		
MÉTHODOLOGIE ET CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON		62
4.1	Constitution de l'échantillon	62
4.2	Méthode d'analyse	63
4.3	Survol du corpus.....	66
CHAPITRE V		
INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....		68
5.1	L'histoire comme argument d'autorité et de légitimité	68

APPENDICE A	
ÉCHANTILLON DE L'ÉTUDE	114
BIBLIOGRAPHIE	117

RÉSUMÉ

Les défis qu'entraîne la reconnaissance du pluralisme dans les sociétés modernes avancées sont nombreux : cohabiter dans un pluralisme culturel et religieux, reconstruire les identités collectives, faire face à une tendance à la judiciarisation du politique, ... Dans les sociétés de droit minoritaires, ces défis se présentent de manière différente. L'articulation entre communauté d'histoire et communauté de droit, dans l'aménagement d'une culture publique commune ne se fait pas sans difficulté. Le récent débat québécois quant aux pratiques d'accommodements culturels, souvent pour des motifs ethno-religieux en est un exemple.

En effet, lors d'une vaste commission de consultation publique sur les pratiques d'accommodement liées aux différences culturelles qui s'est tenue entre les mois de septembre 2007 et avril 2008, les Québécois ont pu se prononcer sur ces pratiques d'accommodement. Ils ont également tenté de définir les fondements de l'identité québécoise. Plusieurs des mémoires, rédigés par des membres de la majorité franco-québécoise de souche canadienne-française, qui ont été déposés devant les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor faisaient mention de l'histoire du Québec. Mais quel est le rapport particulier qu'entretiennent les Franco-québécois de souche canadienne-française avec leur propre histoire lorsque vient le temps de circonscrire l'identité québécoise ?

C'est à travers vingt-sept mémoires de divers groupes, associations et partis politiques déposés à la commission que nous avons sélectionnés que le discours des Franco-québécois de souche canadienne-française sur l'histoire a été étudié. Nous avons tenté de saisir la tendance qui traverse le rapport à l'histoire chez la majorité francophone. Il s'agit d'un rapport à l'histoire qui se présente sous la forme d'un argument d'autorité et de légitimité culturelle, tout particulièrement lorsque le « destin canadien-français » a été remis en cause. Les références au patrimoine religieux servent à la fois à ancrer le parcours singulier de la majorité dans l'histoire, mais aussi à refuser toute forme de fanatisme religieux. Le Droit est présenté comme vecteur de la transformation sociale au Québec, mais ce dernier ne doit pas prendre le pas sur des décisions qui doivent être débattues publiquement. Le thème du respect de la communauté d'histoire du Québec traverse également l'ensemble des mémoires. En somme, les membres de la majorité rappellent, autant à leurs dirigeants qu'aux nouveaux arrivants, que l'aventure franco-québécoise est un « train en marche ».

Mots-clés : Pluralisme – Québec – Société minoritaire – Histoire – Accommodements culturels

INTRODUCTION

Le pluralisme ne constitue pas une réalité sociale nouvelle. Néanmoins, l'accélération des mouvements migratoires et de l'affirmation d'identités nationales minoritaires ont participé à un renforcement de ce dernier au sein des sociétés modernes avancées. Conséquemment, l'éthique liée aux droits individuels et les politiques sociales égalitaristes, dont les États modernes se sont dotés durant les dernières décennies, ont fait en sorte que la reconnaissance de ce pluralisme ainsi que le souci d'inclusion et de participation et au projet national représente un défi inédit.

C'est à ce contexte bien précis de reconstruction et de conciliation des identités collectives contemporaines que nous lions l'événement de la « crise des accommodements raisonnables » au Québec. Le cas de la société québécoise présente quelques particularités : tantôt communes aux « collectivités du Nouveau-monde », tantôt uniques à cette dernière. En effet, la situation minoritaire des Canadiens français a caractérisé un parcours historique hors du commun. Aujourd'hui société de droit, on retrouve au sein de la société québécoise une incertitude dans le discours sur l'identité : on se questionne sur la place que doivent occuper le particulier et l'universel.

L'objectif de cette étude est de comprendre quel est le rapport à l'histoire qu'entretiennent les Franco-québécois de souche canadienne-française lorsque vient le temps de circonscrire les spécificités culturelles et historiques de l'identité québécoise. Quel sens prennent les valeurs québécoises dans la défense de cette identité ? De quelle manière et dans quel but fait-on référence à l'histoire ? Afin de pouvoir trouver des pistes de réponses à ces questions, nous examinerons certains mémoires déposés lors des audiences publiques de la Commission de consultation sur

les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles qui s'est tenu entre les mois de septembre 2007 et avril 2008 dans plusieurs villes du Québec. Notre échantillon regroupe des mémoires rédigées par des organismes, groupes et partis politiques plutôt que par des individus. Afin d'étudier le rapport à l'histoire de la majorité, le choix des mémoires qui constitueront l'échantillon se fera en fonction d'une importante représentativité de Franco-québécois de souche canadienne-française au sein de ces groupes. Par exemple, les mémoires présentés par l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec ou par l'Association des Marocains et Marocaines de l'Estrie ne feront pas partie de l'échantillon de l'étude : ces dernières ne représentant pas les intérêts du groupe visé par cette étude, soit les Franco-québécois de souche canadienne-française. Le choix des mémoires se fera également dans le souci de regrouper à l'intérieur de l'échantillon une diversité d'intérêts au sein de la société québécoise (partis politiques, syndicats, groupes de pression,...).

La méthode d'analyse utilisée afin de participer à la compréhension des défis qui traversent les sociétés modernes avancées est l'analyse de contenu. Cette dernière sera effectuée en deux parties. Nous allons, dans un premier temps, identifier les grands thèmes qui traversent les déclarations et ce, à l'aide d'un logiciel d'analyse. Ces mots-clés ainsi que les différentes associations entre eux nous permettront de bâtir une grille de lecture. Nous pourrions, dans un deuxième temps, nous appuyer sur cette dernière pour entamer une lecture plus approfondie des mémoires sélectionnés.

Afin de pouvoir examiner les déclarations contenues dans notre échantillon, nous devons commencer par présenter clairement le contexte dans lequel un débat est survenu au sein de la société québécoise, nous préciserons davantage notre objet d'étude et nous démontrerons la pertinence sociale et scientifique de ce dernier. Nous présenterons également le cadre théorique sur lequel nous baserons notre interprétation des observations. Les thèmes couvrant le contexte de pluralisme dans

les sociétés modernes avancées, la construction de l'identité collective ainsi que la notion de culture publique commune, les défis de l'éthique sociale inspirée par le pluralisme ainsi que la tendance à l'éthicisation du champ politique et enfin, le cas du Québec en tant que société minoritaire seront présentés à travers des travaux d'auteurs d'ici et d'ailleurs. Un chapitre sur l'interprétation des résultats ainsi qu'un chapitre de synthèses suivront. En somme, nous souhaitons, à travers cette étude, être en mesure de circonscrire le rapport qu'entretiennent les Franco-québécois de souche canadienne-française à leur histoire ainsi que le degré d'importance que ces derniers lui accordent dans la construction de l'identité québécoise contemporaine.

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DE L'OBJET D'ÉTUDE

Au cours des deux dernières années, la notion d'accommodement raisonnable a été au cœur des débats publics de la société québécoise. En effet, certaines demandes d'accommodement culturel, souvent confondues avec de véritables cas d'accommodement raisonnable, ont été l'objet de controverses. Ces dernières ont été vivement dénoncées par plusieurs et plus particulièrement par les membres de la majorité francophone de souche canadienne-française du Québec. Les accommodements raisonnables pour des motifs ethno-religieux ont en effet semblé poser problème pour cette majorité, au point où l'on a vu apparaître un « code de vie » rédigé à l'endroit des immigrants par des membres du conseil municipal d'Hérouxville.

Certaines de ces demandes d'accommodements culturels ont été faites en raison de pratiques ethno-religieuses, et ont été satisfaites (à tort ou non) par les organismes concernés. Ces accommodements culturels ont alors été rapportés dans les médias et ont soulevé la controverse. L'exemple des « fenêtres givrées » d'un local de conditionnement physique d'un YMCA de Montréal est un des déclencheurs saillants

de la crise¹.

La question du port du Kirpan à l'école par un jeune élève de confession sikh, qui constituait dans ce cas un accommodement raisonnable accordé à la suite d'un jugement de la Cour suprême en juillet 2006, a également marqué le débat.

Devant le questionnement ainsi que le désaccord populaire que soulevaient ces demandes d'accommodement au nom de pratiques ethno-religieuses, le gouvernement du Québec a mis sur pied la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, également appelée Commission Bouchard-Taylor. Afin de répondre à un besoin de compréhension du phénomène, la commission avait pour mandat de dresser le portrait des pratiques d'accommodement qui ont cours au Québec, d'analyser les enjeux qui leur sont associés en tenant compte des expériences d'autres sociétés, de mener de vastes consultations publiques sur le sujet. Ses travaux ont servi à formuler des recommandations visant à ce que ces pratiques d'accommodement soient conformes aux valeurs de la société québécoise en tant que société pluraliste, démocratique et égalitaire². Les recommandations des commissaires ont été dévoilées officiellement au public en mai 2008 avec la publication du rapport de la commission.

Quelles sont les valeurs québécoises lorsqu'il est question de défendre l'identité ? Et plus précisément, quel est le rapport à l'histoire qu'entretiennent les Franco-québécois lorsque vient le temps d'affirmer les spécificités culturelles et historiques

¹ En mars 2006, le YMCA du Parc à Montréal a décidé de remplacer quatre vitres claires d'une salle d'entraînement par des vitres « givrées » à la suite d'une demande d'accommodement culturel faite par la congrégation juive orthodoxe Yetev Lev, qui en a assumé les coûts d'achat et d'installation. L'automne suivant, une pétition signée par des membres du YMCA circulait demandant à la direction de replacer les anciennes. Au mois de novembre 2006, un article publié par un quotidien montréalais, révélant du même coup les détails au grand public. Finalement, au mois de mars 2007, le YMCA décidait d'enlever les vitres « givrées » et de réinstaller des vitres claires.

² Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences, culturelles, Rapport final intégral*, (version électronique) < <http://www.accommodements.qc.ca/commission/mandat.html> >, p. 17.

de l'identité québécoise ? De quelle manière ces références à l'histoire agissent-elles comme outil d'affirmation identitaire ? Au-delà du caractère médiatique de la consultation et des débordements dont elle a pu être le théâtre, quelles formes prend l'argument histoire dans les déclarations faites lors de ces consultations publiques ?

L'objet de cette recherche portera sur le rapport à l'histoire de la majorité franco-québécoise de souche canadienne-française tel que nous croyons pouvoir le repérer dans le contenu des déclarations portant sur les représentations identitaires faites lors des consultations publiques de la Commission Bouchard-Taylor. Au-delà des déclarations à contenu raciste ou ethnocentriste qui ont parfois marqué le débat, nous croyons qu'il est possible de déceler des éléments liés à l'identité québécoise contemporaine. Nous croyons être capable de les déceler à travers les diverses interventions portant entre autres sur le pluralisme au Québec ainsi que sur les valeurs québécoises à reconnaître et à respecter. La population tenterait-elle de rappeler et de se rappeler, qu'en plus d'être une communauté politique, elle est également une communauté d'histoire ? Nous pensons qu'à travers ces audiences publiques, plusieurs déclarations témoignent d'une représentation spécifique de l'identité québécoise dans sa forme contemporaine, marquée par rapport particulier à l'histoire, à la continentalité, à la langue, au religieux ainsi qu'à la « survivance » de la collectivité franco-québécoise. C'est à travers l'étude de certains mémoires déposés à la Commission que nous essayerons de saisir une part de la logique interne des représentations identitaires québécoises contemporaines portées par la majorité franco-québécoise de souche canadienne-française.

1.1 Pertinence sociale

Le cas du Québec est particulier : il s'agit d'une société minoritaire qui s'est développée à travers plus de quatre siècles, dont trois sous deux régimes coloniaux différents (les empires français et britannique). C'est également une société dans

laquelle la religion catholique ainsi que la langue française ont été des éléments identitaires fortement liés à la survivance, puis au caractère distinctif du Québec sur un continent où la langue anglaise occupe une place prépondérante. Plus récemment, il s'agit d'une société qui, depuis la Révolution tranquille, s'est inscrite dans le mouvement de laïcisation et de modernisation de ses institutions.

Les sociétés modernes avancées sont caractérisées par le pluralisme et ce, sous toutes ses formes. Celui-ci touche la société québécoise d'une manière toute particulière : on y trouve une population francophone majoritaire à l'intérieur du territoire québécois, mais minoritaire au sein du Canada. Les demandes d'accommodement culturel n'y ont donc pas la même portée, ni la même signification.

Nous avons choisi d'étudier le discours du groupe des « Franco-québécois de souche canadienne-française » considérant l'objectif de notre recherche. Nous cherchons en effet à examiner le rapport à l'histoire de ce groupe qui est, pour l'essentiel, celui qui a remis en cause la pertinence sociale des accommodements raisonnables. Ce groupe constitue une communauté d'histoire spécifique regroupant les descendants de Canadiens-français et ses assimilés (par exemple, certains des descendants d'Irlandais, d'Italiens et de nombreuses autres communautés). Ce choix n'exprime donc pas un jugement moral ou politique portant sur la question de savoir ce que seraient les attributs de la québécoité. Il ne cherche pas non plus à affirmer la prééminence d'un groupe Québécois sur un autre. La délimitation de notre objet de recherche répond plus simplement aux exigences de notre question de recherche en vertu de laquelle, c'est le rapport à l'histoire d'un groupe bien particulier qui nous intéresse, celui des Franco-québécois de souche canadienne-française. Ces derniers forment une communauté historique dont les frontières identitaires sont relativement définies et qui se représente son parcours historique comme étant singulier.

1.2 Pertinence scientifique

L'objectif de cette étude est évidemment bien différent du mandat confié à la Commission sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Malgré le fait que cette dernière s'intéresse également au discours public portant sur le principe d'accommodement culturel pour des motifs ethno-religieux et aux valeurs québécoises contemporaines, elle ne s'intéresse pas spécifiquement au rapport à l'histoire des Franco-québécois de souche canadienne-française. Notre étude portera sur la manière dont se structure le discours identitaire québécois contemporain et les diverses tendances qui traversent ce dernier.

Ce travail s'inscrit par ailleurs dans le débat sur la composition d'une culture publique commune québécoise et la pertinence de conserver la présence ou non des marqueurs historiques. Une étude comme celle que nous entreprenons ici, portant sur le rapport que peut entretenir une population avec son histoire, s'inscrit dans le débat concernant la culture publique commune, cela parce que la légitimité de la place de l'histoire dans cette dernière fait l'objet d'âpres discussions : la présence de l'histoire dans une culture publique commune constituerait-elle un obstacle à l'intégration et à la poursuite d'un projet commun ? S'agit-il au contraire du socle commun qui tend à s'effriter et qu'il faut réactualiser pour que l'identité publique commune acquière une certaine substance ? Les débats entourant l'éthique de la reconnaissance ainsi que les droits de minorités dans les sociétés libérales sont également en lien avec l'objet d'étude³. De même, la question de la réconciliation du droit, de l'éthique et du politique, est partie intégrante des préoccupations qui seront les nôtres dans ce mémoire.

³ On se référera, parmi de nombreux auteurs, à quelques ouvrages collectifs portant sur cette question dont *Reconnaissance et identité, au carrefour de l'éthique et du politique* (2007) sous la direction de Jean-Marc Larouche, *Du tricoté serré au métissé serré, la culture publique commune au Québec en débats* (2008), sous la direction de Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, ainsi qu'à de très nombreux auteurs à travers le monde, traitant abondamment de ces concepts.

1.3 Objectifs de l'étude

Ce que nous tenterons de repérer à travers l'analyse de certains mémoires déposés à la Commission Bouchard-Taylor est le rapport à l'histoire qui parcourt les représentations identitaires québécoises de la majorité francophone. Nous tenterons de distinguer, dans les mémoires que nous avons retenus, les références et les symboles en lien avec l'histoire franco-québécoise de souche canadienne-française. Nous essayerons ensuite de saisir l'interprétation que se donnent les Franco-québécois des références à l'histoire, en tant que pilier ou support de l'identité québécoise contemporaine. En somme, nous cherchons à circonscrire les formes que prend l'identité québécoise à travers l'évocation du parcours historique québécois.

1.4 Précision sur l'objet de l'étude

Une des spécificités des sociétés modernes avancées consiste dans le fait qu'elles se caractérisent par le pluralisme. Il s'agit d'un pluralisme qui n'est pas seulement « ethnique », mais qui recoupe une variété complexe d'allégeances, de croyances, de conditions, exprimées parfois dans les grands mouvements de revendication qui ont d'ailleurs marqué les quarante dernières années ; jeunes, femmes, écologistes, minorités ethniques et culturelles⁴,... Par conséquent, les sociétés pluralistes se sont données de différentes manières une éthique de la reconnaissance largement inspirée des théories libérales du droit des minorités ainsi que des Grandes Déclarations du droit⁵. Cette éthique pluraliste se caractérise par une forte propension à réviser le

⁴ Cornelius Castoriadis, *La montée de l'insignifiance, les carrefours du labyrinthe*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, 240 p.

⁵ Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle, une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal, 2001, 357 p.

concept de reconnaissance afin de formuler des normes de justice plus vastes et plus effectives que celles qui sont liées à la « justice distributive traditionnelle »⁶.

Le droit, et plus exactement la lutte en faveur des droits, ont progressivement hégémonisé l'espace du politique. Les chartes des droits, elles-mêmes héritières de longue tradition ouverte par les grandes Déclarations de droit des révolutions américaines et françaises, forment maintenant le socle de l'agir politique. Ainsi, l'action politique en est venue à s'assimiler à la revendication de droits. La question que soulève un tel investissement du politique par la question des droits consiste à savoir si la poursuite indéfinie des potentialités que recèle le droit peut constituer en elle-même une « politique »⁷.

Beauchemin observe ainsi une tendance à la « judiciarisation » du politique. Ce Une des importantes transformations du cadre politique de la modernité consiste en effet dans le passage du politique à l'éthique dans le contexte du pluralisme. Cette mutation influence à la fois les acteurs et le projet politique que se donne la communauté. Il s'agit là d'un tout nouveau fondement du discours politique ; le droit incarnerait désormais le nouveau véhicule de l'accomplissement du citoyen. Le pluralisme engendrerait donc une propension à l'éthicisation du politique. Mais quels sont les effets de cette transformation de l'espace public ? Le principe juridique d'accommodement raisonnable, plus particulièrement dans le cas des demandes fondées sur des motifs ethno-religieux, ne découle pas directement des politiques du multiculturalisme canadien, mais il s'inscrit dans une certaine éthique pluraliste de la reconnaissance de la diversité, propre aux sociétés démocratiques.

Le cas du Québec, on l'a dit, présente quelques particularités. En effet, lorsqu'on étudie l'historiographie du Québec, on peut remarquer que l'on y discute abondamment des défis auxquels la société québécoise a dû faire face quant à sa

⁶ Jean-Marc Larouche, *La reconnaissance et la citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 3-4.

⁷ Jacques Beauchemin, *La société des identités, éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna Editions, 2004, p. 188.

survie en tant que société francophone et catholique en Amérique. Selon Bouchard, la construction de la mémoire nationale des Franco-québécois s'est longtemps fondée sur des visions antinomiques. D'une part, on a pu observer l'émergence d'un « imaginaire national [qui] s'est principalement nourri des grands traumatismes, dans la tradition inaugurée par Garneau⁸ ». D'autre part, malgré l'américanité du peuple canadien-français dans ses symboles et son quotidien, un vigoureux discours anti-américain a marqué la construction de la mémoire nationale de cette société démographiquement et politiquement minoritaire en Amérique du Nord :

En plus de conjurer la menace d'acculturation cette apologie de la différence voulait édifier l'identité canadienne-française sur le mode de l'inversion, en prenant le contre-pied de ce qui était présenté comme le caractère national étatsunien [...] C'était une manière d'immuniser la nationalité contre la proximité envahissante de l'autre. En ce sens, la *différence* était en même temps un corollaire et un levier de la *survivance*. [...] la différence culturelle était un idéal sacré mais elle créait une enceinte qui rapetissait l'américanité [...]⁹.

En somme, cette construction se serait effectuée dans le cadre d'un imaginaire hésitant, une société heurtée à ses divisions, à ses positions contradictoires et à une pensée équivoque. Ces dichotomies ne sont pourtant pas spécifiques au cas du Québec : toutes les collectivités neuves (ou du « Nouveau monde) ont eu tendance, à divers degrés, à voir émerger des discours antinomiques quant à leur identité, provenant d'une part des élites, et d'autre part des classes populaires¹⁰.

La société québécoise est par ailleurs une société dont la question nationale demeure non résolue. En effet, « dans le cas du Québec, l'héritage historique de la question nationale a fait de la politique d'aménagement de la diversité un objet de

⁸ Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau monde, essai d'histoire comparé*, Montréal, Boréal, 2001, p. 120.

⁹ *Ibid.*, p. 126.

¹⁰ *Ibid.*

tensions fondamentales¹¹ ». En plus des nombreuses bagarres constitutionnelles qui accaparent la scène politique, les institutions, qui semblaient à une certaine époque incarner l'instrument principal de la quête politique et culturelle d'autonomie de la province, apparaissent maintenant désuètes¹².

Le récent débat et les controverses entourant les pratiques d'*accommodement culturel* au Québec peuvent être considérés comme un événement singulier dans l'histoire de la société québécoise. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'un phénomène social isolé. Ces interrogations et inquiétudes se manifestent également dans plusieurs États occidentaux, alors que, par exemple, la question de l'État européen fait surgir de nouvelles interrogations quant aux questions d'appartenance, de citoyenneté et de reconnaissance¹³.

¹¹ Micheline Labelle, « De la culture publique commune à la citoyenneté : ancrages historiques et enjeux actuels », In *De tricoté serré à métissé serré, la culture publique au Québec en débats*, sous la dir. de Stéphan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 20.

¹² Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997, p.35.

¹³ Jean-Marc Ferry, *La question de l'État européen*, Paris, Gallimard, 2000, 322 p.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

2.1 Le pluralisme dans les sociétés modernes avancées

La question du pluralisme est vaste et complexe. La notion en tant que telle peut être décrite, discutée et analysée de plusieurs façons. Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons plus particulièrement à ce concept en tant qu'il renvoie à l'éthique sociale des sociétés modernes avancées. Nous l'aborderons également en tant qu'essence même de ces dernières, considérant le fait que le pluralisme y constitue une caractéristique centrale.

Nous voudrions d'abord discuter du pluralisme en tant que « valeur-phare » de la modernité. Nous aborderons ensuite le contexte de mondialisation accélérée qui participe, entre autres, à la multiplicité des mouvements migratoires, des communications et de l'opacification des repères symboliques. Nous terminerons cette section en nous penchant sur l'idée de nation en contexte pluraliste. Nous croiserons alors les notions de citoyenneté et de nation civique en tant qu'horizon des sociétés pluralistes.

2.1.1 Le pluralisme en tant qu'éthique sociale des sociétés modernes avancées

Malgré le fait que le terme « pluralisme » soit d'usage ancien (on situe l'apparition de son utilisation vers 1720)¹⁴, le pluralisme en tant que réalité politique et sociale trouve son sens dans les sociétés modernes. Les sociétés traditionnelles, qui se caractérisaient par une forte tendance à expliquer tout le sens de la vie sociale en fonction d'un mythe fondateur ou de traditions à respecter, trouvaient là leur cohérence. Les sociétés pluralistes sont quant à elles, partielles, lacunaires et auto-limitatives¹⁵. L'idée d'une transcendance par la citoyenneté, ainsi que l'histoire et la condition humaine en constante transformation, place le monde réel au centre de la réflexivité propre aux sociétés modernes.

La société moderne se caractérise par la séparation des sphères politique, économique et morale. Cela engendre une « démultiplication des allégeances¹⁶ » c'est-à-dire de sous-ensembles sociaux, comme les partis politiques, groupes d'intérêt et institutions au sein desquels on distribue le pouvoir. Il s'agit également de sociétés où la perméabilité des frontières, la propriété privée et l'État de droit guident les choix sociaux. L'individu est au centre de la réflexion sur la finalité de la Cité. Il s'agit là d'une notion très loin idéologiquement de l'homme « unidimensionnel » des sociétés traditionnelles. Reszler souligne « la persistance en son sein de tensions voire de conflits situationnels ou structurels et cela en raison des mêmes appétits et des volontés de domination qui se manifestent à l'intérieur des divers secteurs en émulation constante¹⁷ ». La notion du compromis et l'esprit de tolérance jouent alors un rôle capital dans l'aménagement du conflit social.

¹⁴ André Reszler, *Le pluralisme, aspects historiques et théoriques des sociétés pluralistes*, Paris, Table Ronde, 2001, p. 17.

¹⁵ *Ibid.*, p. 89-91.

¹⁶ *Ibid.*, p. 95.

¹⁷ *Ibid.*, p. 110.

De nos jours, l'éthique pluraliste s'est largement développée, autant sur le plan de la théorie que dans les pratiques politiques. Elle s'accompagne généralement d'une théorie libérale des droits des minorités. Le libéralisme du XIX^e siècle, et ce, jusqu'à la seconde guerre mondiale, plaçait cette question au cœur des discussions¹⁸ : ces débats concernant la reconnaissance de plusieurs nations au sein de la Grande-Bretagne, mais également plus tard au plan de l'exportation et l'implantation de certaines institutions dans les colonies britanniques préoccupa la pensée libérale anglaise jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Cet exercice entraînait une adaptation des institutions face aux populations aux cultures, langues et coutumes différentes présentes dans les diverses colonies. Certains de ces ajustements allaient même jusqu'à une forme de représentation politique, aux droits linguistiques et à un certain fédéralisme. Selon Kymlicka, la disparition des discussions autour des droits des minorités aurait été causée par le déclin de l'empire britannique. Les penseurs les plus importants dans la pensée libérale ayant été, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Américains, et comme dans beaucoup de domaines, leur hégémonie politico-économique a eu un important impact sur la pensée libérale mondiale.

Avec le renouveau ethnique auquel nous avons assisté aux États-Unis, en plus de l'échec de certains traités avec les minorités, ainsi que la fin de la ségrégation raciale, on a vu un discours plutôt simpliste de non-discrimination et de neutralité bienveillante prendre la place d'un discours plus étoffé des droits des minorités. On aurait choisi, selon Kymlicka, de sacrifier une part de justice au bénéfice de la stabilité. On aurait préféré « l'opinion publique unifiée, nécessaire au bon fonctionnement des institutions libérales, impossible sans une langue commune et une identité nationale¹⁹ ». Nous reviendrons sur ce sujet dans la section concernant

¹⁸ Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*. p. 53.

¹⁹ *Ibid.*, p. 110.

l'éthique pluraliste dans lequel il sera également question des conflits et défis qui en découlent.

2.1.2 Le contexte de mondialisation et le pluralisme

On ne peut faire abstraction du contexte de mondialisation lorsque l'on aborde la question du pluralisme. La mondialisation excède sa dimension proprement économique et engendre par conséquent des effets sociaux culturels et politiques. « Toutes les sociétés deviennent de plus en plus multiculturelles et, dans un même temps, plus perméables²⁰. » En ce sens, on doit également considérer le phénomène de « mondialisation des références », c'est-à-dire la multiplication des univers de référence, de sens, stimulée par une mondialisation effrénée de la communication²¹. Ces phénomènes participent à l'approfondissement du pluralisme et de la diversité. Ils contribuent également à l'occidentalisation du monde puisque certaines tendances politiques et économiques, rattachées à l'économie de marché, s'imposent comme pratiques universelles et rationnelles²².

Suivant Bibeau, la perte d'une représentation homogénéisante de l'horizon commun d'une société, désormais admise comme espace intérieur pluriel entraîne une ouverture politique et éthique²³. Cette ouverture pratiquerait d'une part, d'importantes

²⁰ Charles Taylor, « La politique de reconnaissance », *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994, p. 86.

²¹ George Leroux, « Les enjeux de la transmission », In *De tricoté serré à métissé serré, La culture publique commune au Québec en débats*, sous la dir. de Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 267.

²² Ignacio Ramonet, « Globalisation, culture et démocratie », In *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, sous la dir. de Mikhaël Elbaz et Denise Helly, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 33.

²³ Gilles Bibeau, « La société comme espace intérieur pluriel », In *La cité identitaire*, sous la dir. de Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, Outremont, Athéna Éditions, 2007, p. 83.

transformations au sein des États-nation découlant de l'intégration et de l'interdépendance des économies transnationales, et d'autre part, une résurgence des manifestations nationalistes²⁴. On a observé la mise au premier plan de la question de la culture comme forme d'appartenance communautaire tout en accordant une grande priorité aux droits des individus d'autre part²⁵. Autrement dit, dans ce contexte de diversité profonde et de « mutation des repères », une difficile articulation entre libéralisme, nationalisme et diversité culturelle est palpable²⁶.

2.1.3 L'idée moderne de la nation : citoyenneté et nation civique

Dans les démocraties modernes, l'intégration à la nation se réalise par la citoyenneté²⁷. En contexte pluraliste, cette condition d'intégration à la nation civique devient plus importante encore. La citoyenneté, exercée en tant qu'idéal et référence des pratiques politiques, offre une dimension juridique et un principe d'ouverture aux conditions minoritaires. La nation civique présuppose une loyauté politique envers la nation en tant que cette dernière est le « lieu de l'unité et [du] consensus sur les moyens de régler par des compromis, mais, éventuellement par la force, les conflits de toutes natures²⁸. En ce sens, le pluralisme contemporain pose la citoyenneté du point de vue des droits des minorités et tourne le dos plus que jamais à l'idée d'ethnie

²⁴ Michael Keating, « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde postsouverain », In *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec-Amérique, 2001, p. 69.

²⁵ Jacques Rancière, « Citoyenneté, culture et politique », In *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 55.

²⁶ Jocelyn Maclure, « Pluralisme et démocratie : dialogue, décision et dissensus », In *Repères en mutation*, Montréal, Québec/Amérique, 2001, p. 251.

²⁷ Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard, Coll. « NRF essais », 1994, p. 96.

²⁸ *Ibid.*

(ou de nation ethnique) qui est alors décriée. On dira, par exemple, qu'il est possible d'adhérer à la nation française ou québécoise et d'en acquérir la citoyenneté alors qu'il est impossible d'intégrer sur ces mêmes bases l'ethnie basque ou galloise²⁹.

Le pluralisme des sociétés n'est donc pas un phénomène nouveau; c'est plutôt sa pleine assomption qui l'est. Mais le défi que ce dernier soulève du point de vue éthique et politique peut se résumer à la question suivante : « How much plurality can pluralism bear³⁰ ? ». En effet, le pluralisme socio-culturel serait, pour certains, antagonique avec la démocratie, la stabilité politique et le développement socio-économique. Pour d'autres, « c'est la démocratie qui a libéré cette force du mal, longtemps refoulée ou contenue par les régimes de parti unique, qu'est l'ethnicité [...]»³¹.

L'examen du concept de pluralisme nous conduit donc à nous intéresser à la construction des identités collectives dans les sociétés complexes au sein desquelles s'affirme le pluralisme. Nous examinerons également l'apparition du concept de culture publique commune qui lui est consubstantiel. Ce débat est alimenté par des réflexions sur la perméabilité des frontières ainsi que la multiplicité des appartenances.

²⁹ *Ibid.*, p. 104-107.

³⁰ Zsi Werblowski (dir. publ.), In « Pluralities and Pluralisms », *Comparing Modernities, Pluralism Versus Homogeneity*, Pays-Bas, Koninklijke Brill NV, 2005, p. 187.

³¹ René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, Presses de Science Po, Paris, 2002, p. 83.

2.2 La construction de l'identité collective et la notion de culture publique commune dans les sociétés pluralistes

2.2.1 La nation, l'appartenance et la citoyenneté

« L'État-nation d'aujourd'hui est déstabilisé : de l'extérieur par la mondialisation, de l'intérieur par les diverses forces de fragmentation, les plus connues étant les régionalismes [...] et la remise en question des vieilles identités nationales et des traditions mémorielles des ethnies dites fondatrices [...]»³². Par conséquent, le pluralisme, la mondialisation ainsi que les nouvelles formes de citoyenneté ont profondément modifié l'idée de la nation et sa portée symbolique.

En effet, « [l']État inscrit la nation dans l'espace : la nation est une unité politique territorialisée³³ ». C'est donc entre les mains de l'État moderne, désormais lieu de transcendance des particularismes que l'on a remis l'existence de la nation. L'État impose les normes communes dans sa double dimension pratique et symbolique. Les processus de transmission et d'intégration ont donc été étatisés. Par conséquent, il n'y aurait pas de pérennité possible de la nation s'il n'y avait pas l'existence de projet politique renouvelé, de génération en génération par des institutions communes. Dans le contexte contemporain, la tradition ne suffit plus à fonder le processus d'intégration³⁴. Alors que l'on avait pris l'habitude de les définir politiquement, économiquement, socialement ou même encore linguistiquement à l'intérieur de ces limites, il faut désormais apprendre à les franchir avec l'apparition de nouvelles

³² Gérard Bouchard, « Nation et co-intégration : contre la pensée dichotomique », In *Repères en mutation*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec/Amérique, 2001, p. 21.

³³ Schnapper, *La communauté des citoyens*, p. 117.

³⁴ *Ibid.*, p.115.

structures supranationales³⁵. En ce sens, l'histoire contemporaine ne peut plus être apprise qu'à l'intérieur des traits délimitant les nations ou des États-nation

Dans une société moderne, l'identité politique était assez clairement définie. Il s'agissait de souscrire à - ou de rejeter - l'appartenance à une nation politique fondée sur des bases communes s'inspirant fortement des Droits de l'homme et du citoyen. [...] Mais avec l'évolution de la modernité - qui voit les modes de régulation centralisée perdre de leur efficacité - on assiste à une multiplication des sphères identitaires possibles pour l'individu et la sphère politique n'échappe pas à cette polymorphie³⁶.

Faudrait-il pour autant préserver et restaurer l'État-nation comme contrepoids aux forces de la fragmentation ? Faut-il conserver ce dernier en tant qu'instance de représentation afin de contenir les excès de la mondialisation et éviter qu'elle soit vécue comme une autre forme d'aliénation³⁷? Peut-on toujours prétendre que « le fait national, sans trahir les multiples traits identitaires d'une société, doit aspirer à se transformer en une identité transcendante et intégratrice, tout particulièrement dans les pays de démocratie libérale avancée³⁸ »? Ces questions névralgiques trouvent leur pertinence si l'on considère le caractère « abstrait » de la citoyenneté. En effet, celle-ci n'est pas une identité, mais bien l'expression d'une hétérologie. Cette dernière suppose davantage un universalisme citoyen qu'une appartenance culturelle. Par conséquent, elle témoigne d'un écart entre les identités qui caractérisent les sujets politiques³⁹. Dans cette perspective universaliste et d'une appartenance civique à la

³⁵ Alain-G. Gagnon (dir. publ.), « Le Québec, une nation inscrite au sein d'une démocratie étriquée », In *Repères en mutation*, Montréal, Québec/Amérique, 2001, p. 41.

³⁶ Kristof Talin, « Les identités et citoyenneté au Canada et au Québec », In *La cité identitaire*, sous la dir. de Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, Outremont, Athéna Édition, 2007, p. 216.

³⁷ Gérard Bouchard, « Nation et co-intégration », p. 23.

³⁸ Alain-G Gagnon, « Le Québec, une nation inscrite au sein d'une démocratie étriquée », p. 48.

³⁹ Jacques Rancière, « Citoyenneté, culture et politique », p. 63-66.

nation, qu'en est-il du socle culturel dont la plupart des hommes ont besoin pour donner une signification et une perspective à leurs choix existentiels⁴⁰ ? Quelle est l'importance publique de notre identité ? Par conséquent, de quelle manière la nation, comprise comme identité publique commune, doit-elle s'articuler ?

2.2.2 Le débat sur la culture publique commune

« S'il est vrai qu'en un certain sens *la* nation disparaît, c'est au sens d'une nation homogène et tricotée serrée, et c'est au profit *des* nations comprises comme des cultures sociétales nationales, celles-ci étant entendues au sens de structures de cultures⁴¹. » En effet, l'appartenance, compte tenu de la diversité présente dans les unités politiques territorialisées, s'exprimerait désormais par un lien plus civique qu'ethnique. Pour que ce lien civique soit possible, l'idée de « culture publique commune » (proposée pour la première fois au Québec par Gary Caldwell et Julien Harvey en 1985) se présente comme une réponse à une impasse politique contemporaine. Ce débat demeure, à ce jour, fortement présent dans le discours politique des sociétés pluralistes, qu'elles soient nationales ou supranationales (dans le cas de l'Union européenne). Selon Seymour, la notion de culture publique commune permettrait de repenser la nation sans tomber dans deux extrêmes : soit un « patriotisme constitutionnel » ou une « société des identités ». Dans les débats qui entourent cette question, les acteurs ne peuvent ignorer le thème de l'histoire en tant qu'élément incontournable dans les symboles nationaux et identitaires contemporains.

D'une part, des États, qui ont longtemps nié la présence d'une pluralité de cultures nationales en leur sein, doivent maintenant travailler à l'édification d'une culture

⁴⁰ Amy Gutmann, « Introduction », *Multiculturalisme, différence et démocratie*, sous la dir. de Charles Taylor, Paris, Flammarion, 1994, p. 14-15.

⁴¹ Michel Seymour, « La nation et l'identité publique commune », *Du tricoté serré au métissé serré. La culture publique commune en débats au Québec*, p. 64.

publique commune plus inclusive. Suivant Seymour, ces derniers doivent se baser entre autres sur une histoire qui offrirait une plus grande possibilité d'interprétation et de trames narratives en tant qu'objet communément partagé afin de rendre ce projet possible. La promotion d'un « patriotisme constitutionnel » aux États multinationaux ne serait donc pas la solution la plus appropriée quant à l'« horizon commun » à adopter.

Une identité publique commune ne peut s'affranchir de la présence des nations. Il est impossible d'envisager à moyen ou à long terme des identités qui se seraient complètement affranchies de l'influence des majorités (dans une nation civique ou dans une nation sociopolitique) et des nations majoritaires ou de majorités nationales (dans une nation multisociétale)⁴².

Par ailleurs, et toujours selon Seymour, l'histoire publique commune est également celle des institutions publiques communes, et par conséquent une trame narrative qui offre plus qu'un unique récit historique. « En inaugurant un nouvel imaginaire collectif sur le plan de la perpétuation historique des différences, celui-ci dépasse l'analyse en termes d'inscription nationale de l'espace et invite à revoir cette fois la question du partage d'un même territoire⁴³. »

Suivant Bouchard, la nécessité de préserver une capacité de mobiliser les citoyens autour d'idéaux communs serait indissociable de la mémoire puisque la vie des cultures sociétales ne peut relever que du droit. Des symboles collectifs, qui soient matière à critique, doivent s'articuler pour fin de représentation collective⁴⁴. Une culture publique commune qui ne s'appuierait que sur des bases éthiques et juridiques produirait une pensée dichotomique et par conséquent, des obstacles difficiles à

⁴² *Ibid.*, p. 76.

⁴³ Pierre-W Boudreault (dir. publ.), *L'identité en miettes, limites et beaux risques aux multiculturalismes extrêmes*, L'Harmattan, Coll. « Questions contemporaines », France, 2006, p. 28.

⁴⁴ Bouchard, « Nation et co-intégration » p. 23-24.

franchir comme les oppositions ethnique/civique, singulier/universel et identité/diversité. Il s'agirait de cul-de-sac qui radicaliserait le projet alors qu'il pourrait emprunter la voie du pragmatisme. La question se pose alors de savoir si l'histoire, qui a longtemps été centrale dans l'équation identitaire, doit désormais être écartée au profit d'une culture publique commune qui serait constituée selon les exigences d'une raison publique à fondement procédural ?

En effet, l'hypothèse serait de mettre en place une référence éthique formellement commune en tant que traduction politique d'une conception particulière du bien:

La culture de convergence, soutenue implicitement ou explicitement par les penseurs de la mémoire, est, elle, épaisse. Pour que le concept de culture publique commune soit utile, il faut éviter de le substantialiser abusivement en lui donnant un contenu culturel ou identitaire fort⁴⁵.

Par conséquent, les « raisons communes », de même qu'une culture de convergence, devraient puiser leurs bases ailleurs que dans les attributs et la volonté de la culture majoritaire au sein d'un État. Une conception principalement normative de la justice et de la démocratie présenterait un nouveau type d'horizon commun c'est-à-dire un horizon *d'attentes* étant le produit d'une réflexion sur les conditions de la justice dans les sociétés d'aujourd'hui⁴⁶. Dans le contexte d'une édification d'une culture publique commune, quelles sont les modalités contemporaines qui permettraient la construction de l'identité collective contemporaine ?

2.2.3 La construction de l'identité collective dans le contexte contemporain

« La crise des cultures collectives traditionnelles repose à l'individu en termes nouveaux la question cruciale du sens de son inscription dans la société, autrement

⁴⁵ Jocelyn Maclure, « La culture publique commune dans les limites de la raison publique », *Du tricoté serré au métissé serré. La culture publique commune en débats au Québec*, p. 101.

⁴⁶ *Ibid.*, p.105.

dit de son *identité*⁴⁷. » Cette perte d'impact des identités traditionnelles pousseraient les identités à se renégocier, à ajuster leur contenu, à changer leurs référents⁴⁸, non pas qu'il s'agisse d'un phénomène nouveau, mais d'une réelle accélération des processus de renouvellement.

Pourquoi, dans un contexte où les identités individuelles ont pris une importance sans précédent tenir compte des identités collectives ? Le « renversement libéral⁴⁹ » qu'identifie Gauchet, c'est-à-dire la prééminence du droit dans l'orientation de l'activité collective, semble orienter vers la survie des identités en terme individuel plus que sur la reconnaissance des identités collectives. Mais, « [l]es identités collectives sont avant tout dans les têtes individuelles⁵⁰ », estime Kaufmann. En effet, pour bien comprendre les phénomènes liés aux revendications identitaires collectives contemporaines et de quelle manière ces dernières sont intimement liées aux revendications individuelles, nous devons nous attarder aux rôles de l'identité en tant que condition de l'action dans la modernité.

La quête de sens est une donnée centrale : l'identité collective, en tant que produit de la modernité, serait en quelque sorte l'instrument individuel de confirmation d'un sens particulier à la vie, entre autres par l'entremise d'un récit de vie qui occupe une place centrale. Mais l'identité n'est pas seulement une question personnelle et privée. L'importance des identités collectives et leur lien avec l'identité individuelle se traduit notamment dans le fait que certains chercheurs tentent de rétablir le rapport étroit entre droit individuel et droit collectif. Ils affirment également que la tendance qu'ont les libéraux d'aujourd'hui à opposer ces derniers serait peu féconde. Aux

⁴⁷ Eric Dupin, *L'hystérie identitaire*, Le cherche midi, coll. « Documents », 2004, Paris, p. 10.

⁴⁸ Bouchard, « Nation et co-intégration » p. 29-30.

⁴⁹ Marcel Gauchet, *La condition politique*, Gallimard, Paris, 2005, 557 p.

⁵⁰ Jean-Claude Kaufmann. *L'invention de soi, Une théorie de l'identité*, Paris, Hachette, 2006 p.122.

yeux de Kymlicka, par exemple, la valeur de l'appartenance culturelle fait partie des droits individuels étroitement liés aux droits collectifs en raison du besoin d'avoir accès à sa propre culture. Il condamne ainsi les propos de ceux qui ont tendance à concevoir la perte d'une culture comme une simple perte d'emploi⁵¹. La culture sociétale est essentielle au bien-être des individus et joue un rôle important dans leur liberté. Bon nombre de libéraux semblent croire que les droits communs de la citoyenneté protègent légitimement l'intérêt des individus quant à leur appartenance culturelle et que toute autre mesure de protection (par exemple, certains droits liés à une citoyenneté différenciée) serait illégitime. Pourtant, le principe d'égalité peut jouer un rôle considérable dans le processus de reconnaissance des différences.

Les promoteurs de la neutralité bienveillante répondront sans doute que les droits individuels permettent déjà une reconnaissance des différences ainsi qu'une égalité effective. Pour ceux qui craindraient un effritement de la culture majoritaire par la reconnaissance de ces droits spécifiques, Kymlicka soutient que « les minorités n'ont ni le pouvoir de négociation, ni le poids électoral qui leur permettrait de s'imposer lorsque sont débattues des questions relatives aux ressources et aux politiques essentielles à la survie de leur culture⁵² ». Il ajoute qu'une non-reconnaissance de ces droits peut déboucher sur de profondes injustices : une appartenance culturelle réprimée crée une inégalité réelle et constitue une entrave aux libertés des membres de cette culture. Les minorités, quelles qu'elles soient, ne sont vraisemblablement en position menaçante pour la culture majoritaire, mais bien en position menacée. La neutralité bienveillante comme plan d'action étatique se révélerait donc incohérente puisqu'elle refléterait une incompatibilité avec les réalités des minorités et avec les principes de liberté et d'égalité.

⁵¹ Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle*, p. 126.

⁵² *Ibid.*, p. 160.

En somme, la réalité nationale s'est fortement et rapidement transformée depuis les dernières décennies. Comme nous l'avons évoqué, des forces extérieures et intérieures sont venues à la fois modifier et renouveler les paramètres des États-nation, leurs pouvoirs, ainsi que les cultures sociétales qui les composent. Il nous faut maintenant aborder la question de l'éthique pluraliste présente dans les sociétés contemporaines, des visées libérales qu'elle soutient, mais également des défis démocratiques qu'elle comporte.

2.3 Les défis de l'éthique pluraliste : la tendance à l'éthicisation du champ politique

Nous aborderons tout d'abord la question de l'éthique sociale induite par l'affirmation du pluralisme dans son lien étroit avec le principe de tolérance. La question de la « société des identités⁵³ » sera ensuite exposée afin de présenter ce qui pourrait former une des plus grandes transformations du cadre politique contemporain. Le phénomène de « judiciarisation » du politique sera également présenté. La fragmentation communautaire et sociale du projet commun ainsi que les limites du phénomène identitaire en tant que conséquences de l'éthicisation du politique seront également précisées.

2.3.1 Du principe de tolérance à l'éthique du pluralisme

Le réveil identitaire dans les sociétés démocratiques et pluralistes constitue un défi important en ce début de troisième millénaire puisque la question identitaire est en quelque sorte au cœur du politique. La manière de comprendre la tolérance est fortement liée à la manière de comprendre la modernité elle-même : d'une part, des règles fondées abstraitement sur la Raison thématissant d'une part, une conception hypothétique ou rationaliste d'un « Contrat social » et d'autre part, une conception de

⁵³ Jacques Beauchemin a proposé de désigner ainsi la communauté politique des sociétés actuelles dans *La société des identités* (2007).

la souveraineté populaire sous la forme d'une promesse d'auto-législation⁵⁴. En ce sens, la tolérance est considérée comme réciprocité démocratique puisque,

[l]e principe du discours fonde l'exigence de la tolérance en droit en puisant dans la potentialité contemporaine d'une société qui peut rationnellement faire sienne le projet de vivre sous le droit. L'exigence de la tolérance en droit n'a plus besoin d'une fondation métaphysique à partir des philosophies du sujet. Le sujet de droit doit, en se voyant lui-même comme l'auteur des droits, des normes et des valeurs, à la fois soumettre ce projet à la libre évaluation de tous et élargir les sphères de tolérance. L'intolérance devient une renonciation même du projet du droit⁵⁵.

La tolérance est donc proche cousine du pluralisme. Ce dernier n'est pas un phénomène nouveau. Ce qui est nouveau, on l'a dit, c'est l'exigence de reconnaissance qui l'accompagne et est à présent explicite. En effet, « les sociétés démocratiques sont, depuis longtemps, engagées dans un processus d'élargissement et d'accroissement des sphères de la tolérance⁵⁶ ». On retrouve donc dans plusieurs contextes, surtout ceux qui sont propres à la sphère publique, un consensus autour d'une tolérance comme caractéristique propre aux institutions juridiques et politiques.

Aux yeux de certains, le pluralisme socio-culturel semble contredire la démocratie, la stabilité politique et le développement socio-économique. Pourtant, il s'agit d'une éthique qui découle des principes démocratiques dans sa reconnaissance de certaines identités laissées pour compte ou opprimées dans la société moderne inaugurale. Les mouvements sociaux et identitaires ont pris une grande importance dans l'espace public depuis les quatre dernières décennies. Certains sont critiques de l'affirmation de ces catégories identitaires parce qu'elles pourraient représenter une régression sociale, un peu comme on considérait la religion dans la modernité naissante :

⁵⁴ Bjarne Melkevik, « Modernité, droit et tolérance », In *Tolérance, pluralisme et histoire*, sous la dir. de Paul Dumouchel et Bjarne Melkevik, Montréal, Harmattan, 1998, p. 78.

⁵⁵ *Ibid*, p. 92.

⁵⁶ Paul Dumouchel, « Penser la tolérance aujourd'hui », *Tolérance, pluralisme et histoire*, p. 15.

Les théoriciens de la modernisation et du développement voyaient dans l'ethnicité et la religion deux catégories promises à l'évanouissement, la première comme négation de l'identité nationale supposée naître du processus de modernisation, la seconde comme résidu de la sécularisation accompagnant et conditionnant ce processus⁵⁷.

En reconnaissant la légitimité des mouvements identitaires, on pourrait alors commencer à comprendre la vie en société, à la manière de Honneth, comme une relation fondée sur la lutte pour l'existence, une lutte pour la reconnaissance⁵⁸. En effet, la reproduction de la vie sociale se ferait à travers la reconnaissance réciproque par la libération de l'individualité. Cette reconnaissance par la voie de la tolérance doit s'inscrire comme vertu politique, même si elle se manifeste actuellement davantage comme un caractère nouveau de la relation juridique. Considérant la socialisation comme l'imposition d'un moule sur l'action des individus, la reconnaissance de la légitimité des revendications identitaires représente une exigence de justice. En ce sens, l'éthique de la reconnaissance agit comme cadre d'orientation en tant que système de référence et de valeurs offrant des critères sur lesquels se fonde l'estime sociale. Ce faisant, cette dynamique liée à l'éthique de la reconnaissance, entraîne la nécessité de transformer les institutions. Mais, cette nouvelle dynamique entraîne une certaine résistance et parfois, des conflits⁵⁹. Qu'en est-il, en effet, du cadre de référence culturelle lié à l'histoire et à la mémoire dans cette éthique ? Quelle place doit-on accorder au patrimoine historique et culturel d'un groupe majoritaire tout en tenant compte de l'estime sociale que des individus, issus de minorités identitaires s'estimant discriminés, considèrent mériter ? Voilà qui pose la vaste question de la difficile rencontre entre revendications identitaires

⁵⁷ René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, p. 86.

⁵⁸ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2000, p. 13.

⁵⁹ Emmanuel Renaud, *Mépris social, Éthique et politique de la reconnaissance*, Éditions du Passant, Bègles, 2000, p. 69.

fondées sur l'éthique pluraliste des sociétés contemporaines et le sentiment d'une appartenance proprement culturelle ou fondée sur la mémoire d'un parcours historique partagée.

2.3.2 La société des identités : reconnaissance, éthique et projet politique

La poussée des revendications politiques à fondement identitaire s'est effectuée dans un contexte socio-historique particulier. Ces revendications ont entraîné une profonde transformation du champ politique. Selon Beauchemin, dans l'État-providence, de l'après-guerre aux sociétés contemporaines, on aurait assisté au passage de la « classe » à l'« identité ». Dans ce nouveau mode de régulation des rapports sociaux, on a vu apparaître un tout nouveau fondement du discours politique. Ce discours a porté une vision de la société semblable à une force extérieure responsable des malheurs, et des risques auxquels les individus sont exposés. Les politiques sociales ont alors servi à corriger les inégalités produites socialement. Le droit social est devenu rapidement un vaste mouvement de réparation qui, d'une part, servait à corriger les effets du risque social, et d'autre part, à outiller les acteurs sociaux afin de remédier aux aléas de l'existence sociale.

L'idéal de la démocratisation s'est alors tranquillement transformé en un idéal d'accessibilité aux biens essentiels tels l'éducation, la santé, les services juridiques, ... La multiplication des regroupements d'acteurs en quête de ressources nécessaires à leur insertion sociale aurait, à son tour, rendu possible le développement exponentiel de la revendication identitaire. C'est dans ce contexte, que les revendications nationalistes ne pourraient plus légitimement hégémoniser le champ politique. Mais qu'en est-il alors du politique comme lieu irréductible de médiation⁶⁰ dans la mesure où « [...] le pluralisme de la société a démultiplié les foyers de revendication, mais a

⁶⁰ Beauchemin et Bock-Côté (dir. publ.), « Introduction », *La cité identitaire*, Outremont, Athéna Éditions, 2008, p. 31.

également diversifié les fondements de la légitimité de l'action politique⁶¹ ? L'individu ne se présente plus seulement en tant qu'acteur politique, mais également en tant que porteur d'une identité en attente de reconnaissance. Les acteurs mettraient ainsi de l'avant des projets qui désormais dépasseraient l'horizon de la société industrielle et de l'univers du travail (revendications féministes, écologistes,...)⁶². Ce contexte présenterait pour Beauchemin la transformation la plus importante du cadre politique de la modernité⁶³.

2.3.3 La judiciarisation du projet politique

Les principales conséquences de cette transformation auraient entraîné une mutation politique dans laquelle « le citoyen a investi le droit et en a fait le véhicule de sa réalisation⁶⁴ ». Le projet politique laisserait tranquillement place à un projet essentiellement éthique. Dans un contexte de reconnaissance juridique du pluralisme, il y aurait en effet transfert du politique à l'éthique dans les politiques de reconnaissance. On assiste donc, selon Beauchemin, à une propension à l'éthicisation du politique (ou la substitution du politique par l'éthique). On se baserait désormais sur des codifications éthiques ou déontologiques qui appelleraient à un respect automatique conduisant à la déperdition de la vigueur du débat public.

La judiciarisation, et plus globalement, la procéduralisation règlementaire des rapports sociaux a fini par faire en sorte de court-circuiter la discussion sur les choix de société et nous invite à les rabattre sur des prescriptions toutes faites prévues aux divers codes de comportement que les sociétés ont fini par se donner dans la tentative essoufflée de reconnaître à tous et chacun leurs droits⁶⁵.

⁶¹ Beauchemin, *La société des identités*, p. 58.

⁶² *Ibid.*, p. 53.

⁶³ *Ibid.*, p. 116.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 51.

⁶⁵ *Ibid.*, p.64.

2.3.4 La fragmentation de la communauté politique et de son projet

La substitution du politique par l'éthique circonscrirait les modalités nouvelles d'aménagement du conflit (essentiel à la socialisation dans toute société selon Georg Simmel⁶⁶) dans une société pluraliste. Mais Beauchemin considère ainsi que ce retour à l'éthique serait l'une des raisons du désenchantement vis-à-vis du politique. Ce dernier ne porterait plus de projet d'émancipation et serait déconsidéré à force de manipulations politiciennes. Nous faisons alors face d'une part à, une désertion du politique et d'autre part, à une nouvelle référence à l'agir collectif (dans le cas des revendications identitaires, les Droits de l'Homme) qui, pour plusieurs, protégerait contre les manipulations auxquelles le politique serait trop vulnérable. Mais ces manipulations auxquelles ce dernier serait vulnérable ne représentent-elles pas également l'espace essentiel permettant de débattre de questions au lieu d'accepter des prescriptions de l'éthique pluraliste ? Sommes-nous dans une impasse en considérant l'éthique comme seul enjeu de pouvoir ?

Le « fantasme universaliste⁶⁷ » de la modernité a longtemps été considéré comme le seul horizon des sociétés modernes, laissant souvent la reconnaissance des identités hors de cet idéal. « Sur quelle inattaquable validité peut-on asseoir le contrat social de manière à ce que tous se sentent liés par lui au-delà de leurs intérêts immédiats et de leur fidélité à de quelconques appartenances empiriques ? », demande Beauchemin. La reconnaissance de l'égale personnalité juridique est essentielle pour que la discussion puisse être engagée. Pour l'instant, on n'observe que la première étape, l'autre, la discussion, semble désuète ou oubliée. Les grandes déclarations forment le

⁶⁶ Georg Simmel, *Le conflit*, Belval, éd. Circé, 2003, 159 p.

⁶⁷ Beauchemin, *La société des identités*.

socle de l'agir politique, mais ne constitueraient pas à elles seules « l'existence sociale en tant que création permanente⁶⁸ ».

2.3.5 Fragmentation sociale et limites de l'affirmation identitaire

Mais jusqu'où peut aller la fragmentation sociale engendrée par la montée des revendications identitaires particularistes ? Quelles sont les limites de l'affirmation identitaire ? L'avènement de la nation a défini le lien politique entre les individus tout en conférant à la société cohésion et sentiment de solidarité. En ce sens, la « société des identités » qui accorde à l'individu la possibilité de réaliser son projet particulariste ne crée-t-elle pas une troisième forme de démocratisation, c'est-à-dire, une démocratisation culturelle et identitaire⁶⁹ ? Par ailleurs, si la capacité à produire du sens demeure fortement liée à la solidarité nationale, le projet commun peut être par conséquent menacé. Mais la réflexion sur la société des identités renvoie à une question fondamentale qui consiste à savoir ce que sont les « conditions de possibilité proprement sociologiques aptes à soutenir l'existence d'une société démocratique⁷⁰ » ?

L'affirmation des identités peut prendre la forme d'une résurgence des identités réprimées, comme nous l'avons mentionnée plus haut, mais cela peut également prendre la forme d'une crise au sein des États-nation en contexte pluraliste, plus particulièrement chez le groupe majoritaire. En effet, cette crise peut se manifester comme une cassure d'un certain type de lien social et rupture d'un équilibre relatif.

⁶⁸ *Ibid.* p. 113.

⁶⁹ *Ibid.*, p.51.

⁷⁰ Stéphane Vibert, « Le pluralisme des identités », In *La cité identitaire*, sous la dir. de Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, Outremont, Athéna Éditions, 2008, p. 31.

« Le changement de normes, de modèles, de terminologie provoque une déstabilisation des repères, des appellations, des systèmes symboliques antérieurs⁷¹ ».

Mais face à cette « angoisse identitaire », le passéisme ou l'angélisme, comme recours contre la fragmentation sociale, est-il à éviter puisqu'ils agiraient seulement comme une identité fictive? En effet, le fait d'adopter une posture nostalgique, de regretter la disparition d'un monde aujourd'hui avalé ou, à l'inverse, d'idéaliser les tendances actuelles sans voir les dangers que constituent les nouvelles identités quant à la fragmentation des sociétés peuvent aveugler quant à la nature de nos sociétés en contexte pluraliste. Ainsi, comme le prétend Dupin, « [l]e rejet systématique des identités dites traditionnelles peut d'ailleurs conduire à un dogmatisme tout à fait dommageable⁷². »

Les revendications identitaires peuvent-elles représenter un obstacle à la démocratie dans les sociétés modernes avancées ? Le fait d'invoquer des considérations identitaires dans l'espace public afin de justifier des positions politiques est-il politiquement légitime ? Selon certains, l'usage d'arguments identitaires en tant qu'actes « perlocutoires » devraient être découragés par les institutions démocratiques :

Surtout dans un contexte de pluralisme moral et culturel, le gouffre normatif qui sépare souvent différents groupes sociaux est trop important pour que l'on puisse plausiblement espérer l'atteinte du consensus. L'insistance sur la quête du consensus révèle une trivialisation du pluralisme qui est d'autant plus étonnante que les partisans de la démocratie délibérative présentent souvent cette théorie comme une réponse plus adéquate que ne l'est le constitutionnalisme libéral traditionnel au problème du pluralisme social⁷³.

⁷¹ Claude Dubar, *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Le lien social », 3e édition, 2007, p. 11.

⁷² Eric Dupin, *L'hystérie identitaire*, p. 18.

⁷³ Daniel Weinstock, « Les identités sont-elles dangereuses pour la démocratiques », In *Repères en mutation*, p. 223.

Le recours aux arguments identitaires, selon Weinstock conduirait à une quête du consensus contre-productif puisque cela sous-entend que le compromis ne fait pas partie des solutions possibles, entre autres parce que la notion d'identité est très proche de la notion d'estime de soi et d'intégrité, en plus d'être non-falsifiable, mais aussi parce que le compromis signifierait une perte inacceptable⁷⁴.

L'éthique pluraliste, la tendance à la judiciarisation du politique ainsi que la quête d'un consensus inatteignable au sein des sociétés pluralistes caractérisent l'agir politique. Dans le cadre de cette étude, c'est plus particulièrement le cas du Québec qui est au centre de cette transformation politique et symbolique. La « crise » des accommodements culturels religieux s'inscrit dans le contexte que nous venons d'esquisser. Avant même de plonger dans l'analyse des représentations de la majorité franco-québécoise dans certains mémoires déposés dans le cadre des consultations publiques de la Commission Bouchard-Taylor, nous croyons important de discuter de manière plus générale du rapport à l'histoire de la collectivité franco-québécoise.

2.3.6 L'objet « mémoire » dans la science socio-historique

On a remarqué depuis les deux dernières décennies un renouvellement de la réflexion autour de la question la mémoire. En effet, cet objet, qui était au centre de l'interrogation du début du XX^e siècle, a semblé refaire surface⁷⁵. Cette recrudescence de l'intérêt envers la mémoire collective aurait influencé une nouvelle sensibilité à son égard dans les études historiques, voire un souci nouveau. Cela « conduit à réévaluer l'importance d'une enquête sur la mémoire pour la réflexion philosophique, en soulignant son caractère à la fois problématique et

⁷⁴ *Ibid.*, p. 241-242.

⁷⁵ Collectif, « Mémoire, histoire », In *Revue de métaphysique et de morale*, Paris, Presses universitaires de France, Janvier-Mars, no 1, 1998, p. 3.

fondamental ⁷⁶ ». Cette nouvelle réflexion pousserait aujourd'hui les scientifiques à revoir les enjeux et les implications de la réflexion contemporaine sur la mémoire dans son rapport à l'histoire. Plus exactement, cet angle d'analyse « inviterait ainsi à affronter la prétention à la fidélité de la mémoire et à la vérité de l'histoire⁷⁷ ».

En effet, il existerait une tendance à traiter le passé comme une entité en soi dans laquelle résideraient les souvenirs oubliés. On a également observé la tendance à considérer que « [l]'objet du passé en tant que révolu est un objet (d'amour, de haine) perdu. L'idée de perte est à cet égard un critère décisif de la passéité⁷⁸. » Le témoignage du passé et de la perte que ce dernier représente, par rapport à la vérité historique, tend à se donner comme une vérité. On assisterait alors à une structure de transition entre la mémoire et l'histoire qui entraînerait de nouvelles conséquences dans la construction de l'identité contemporaine.

La « vieille alliance » entre le mythe et la raison, qui était à une certaine époque efficace dans les constructions discursives sur l'identité collective, semble désormais inopérante⁷⁹. Le mythe, loin d'être le produit de l'inconscient, jouait alors un rôle important dans la construction de la pensée, exercice ordinaire de la raison. Il aidait à établir l'évidence du caractère distinctif d'une collectivité, permettant ainsi de fonder la légitimité des revendications politiques. Il permettait également de construire le discours collectif, produisant à son tour la cohésion des représentations collectives. Or, une « crise » des imaginaires collectifs, ou plutôt une modification accélérée de la

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Paul Ricoeur, « La marque du passé », In *Mémoire, histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 9.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Gérard Bouchard, *Raisons et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Québec, Éditions Nota Bene/Cefan, 2003, p. 9.

pensée et des valeurs dans les sociétés occidentales, aurait entraîné une modification de la manière dont les identités collectives se légitiment.

« L'idéologie ou la culture postmoderne, qui porte elle-même son lot de contradictions, a accrédité l'idée que la civilisation occidentale est en crise. Or, il n'est pas du tout évident que ce diagnostic puisse être étendu à l'ensemble de la société. La culture de masse, par exemple, est le lieu d'une restructuration constante. [...] Cela dit, plusieurs phénomènes sollicitent la réflexion : le déclin du religieux, l'essor du nihilisme, le procès de la rationalité, l'étiollement des mémoires collectives, la remise en cause des universaux, le scepticisme à l'endroit des idéologies politiques, la désagrégation des mythes fondateurs, l'absence de grands projets sociaux, le ludisme comme mode de vie.⁸⁰ »

Selon Bouchard, c'est dans ce contexte qu'une relance des imaginaires passe par le mythe et ce, à l'aide de l'histoire. Les points constitutifs de l'imaginaire collectif étant le territoire, l'identité, la mémoire et l'utopie, la vérité historique permettrait de construire une nouvelle alliance servant à réhabiliter le mythe comme levier d'une pensée contemporaine métissée⁸¹. Cela permettrait également d'introduire la dimension critique de l'histoire à la mémoire et aux mythes qui peuvent la traverser. « Sans le passé, le présent risque inévitablement de dériver dans *l'absence*⁸² ». Pourtant, la mémoire privée de la dimension critique de l'histoire (qui entraînerait une trop grande fidélité mémoriale), la mémoire soumise à l'épreuve de l'histoire (qui affaiblirait la fidélité mémoriale) ou l'histoire remplacée par la mémoire (qui constituerait un frein au mouvement de rétrospective et de projet) constitueraient des pièges à éviter.

En somme, l'approche d'étude de l'histoire par les mémoires permettrait de concilier les rapports entre les individus et les collectivités, les faits et sensibilités, le

⁸⁰ *Ibid.*, p. 114.

⁸¹ *Ibid.*, p. 117.

⁸² Létourneau, *Passer à l'avenir*, p. 29.

présent et le passé, les représentations imaginaires et les réalités⁸³. Cette approche souscrirait également au maintien du lien avec le présent. En effet, les mémoires témoignent d'une articulation particulière du passé de la part des collectivités, puisqu'il s'agit d'expérience de vie ou de représentations du vécu dans lesquels l'individu peut se reconnaître.

La pseudo-légende permet de dire davantage que ce que retient l'histoire légitime. La légende est une excuse pour se libérer du document, pour projeter dans le passé les leçons que l'on veut prêcher pour maintenant. C'est aussi une astuce pour éviter de peindre le présent dans ce qu'il a de contestable, de méprisable, de *réel* pour tout dire⁸⁴.

Par ailleurs, cela permettrait d'analyser ce que ces collectivités ont choisi de retenir de la réalité historique et de quelle manière les mémoires collectives seront transmises dans le futur. Cela placerait la société d'une part dans sa dynamique d'interactivité, et d'autre part, en observation de sa propre réflexivité ; la mémoire collective constituant le savoir d'une société sur elle-même⁸⁵.

Malgré la recrudescence des préoccupations pour la science historique, la pertinence et la légitimité de l'histoire nationale dans le projet commun ou la culture publique commune semble être remise en question. S'agirait-il d'un obstacle parce que cette dernière aurait trop longtemps permis des fictions, mythes, falsifications ou autres auto-célébrations qui auraient façonné l'identité collective en utopie ? S'agit-il d'un frein à une identité et une culture inclusive et intégratrice ?

Pourtant, selon Mathieu, la mémoire et la culture s'inscriraient toutes deux dans une relation particulière; la mémoire reconstitue ou réinvente le passé à partir de

⁸³ Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1991, p. 19.

⁸⁴ Dumont, *Genèse de la société québécoise*, p. 305.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 20.

perceptions et d'interrogations culturelles⁸⁶. Ainsi le passé n'est pas seulement histoire, mais également consigné, expérience et référence. Il s'agirait donc d'un territoire d'identité :

Au niveau des groupes d'appartenance, la mémoire microcollective est partagée pas tous et donne forme aux pratiques culturelles coutumières, pragmatiques, symboliques et esthétiques dans lesquelles les membres se reconnaissent et expriment leur identité. La mémoire microcollective est donc inscrite dans les savoirs, les savoir-vivre et les savoir-faire et s'exprime dans les gestes de la vie quotidienne. Au niveau macro-collectif, au Canada, au Canada-français, au Québec ou en Amérique française selon les situation historiques, la tradition a servi de fondement identitaire et a joué un rôle non négligeable dans la construction d'une mémoire collective par des instances institutionnelles⁸⁷.

La mémoire et la tradition sont dynamiques et font partie des processus de création sociale par leur « dynamisme traditionnel ». En présence de ce phénomène paradoxal mais non pas dichotomique, les acteurs sociaux doivent constamment se redéfinir afin d'assurer leur adaptation à l'environnement en s'inspirant des processus issus des contextes historiques et des situations dialectiques dans lesquels reposent l'univers de sens qui permet à un groupe de se définir et de ne pas se dissoudre. La mémoire est en cela un topo imaginaire que tout individu porte en lui. Sur le plan collectif, la mémoire consiste plutôt en un imaginaire qui,

[...] n'est pas une structure fixe, hiérarchisée. Il s'agit d'ensembles de réseaux constitués de noyaux d'images fortes et de noyaux d'images plus faibles qui se hiérarchisent selon les besoins de la situation. L'imaginaire en ce sens est dynamique. Il ne présente pas une référence mais des références⁸⁸.

⁸⁶ Jacques Mathieu (dir.publ.), « Présentation », In *La mémoire dans la culture*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1995, n.p.

⁸⁷ Jean Du Berger, « Tradition et constitution d'une mémoire collective » In *La mémoire dans la culture*, sous la direction de Jacques Mathieu, p. 44.

⁸⁸ Gilles Thérien, « *Mémoria* et imaginaire dans la culture québécoise », In *La mémoire dans la culture*, p. 339.

2.3.7 Le rapport à la mémoire dans le Québec contemporain

Depuis quelques décennies, de nouveaux modes d'intégration symbolique puisant des idéaux dans les projets culturels et politiques de la Révolution tranquille ont fait en sorte qu'une bonne partie de l'héritage ethnique a été délaissée. L'appartenance religieuse catholique et la tradition canadienne-française ont fait place à une culture nationale plus métissée; une « irruption généralisée de la diversité qui n'est pas comprise comme une anomalie⁸⁹ », mais bien comme un caractère permanent de la société québécoise. Après la Révolution tranquille, la société « canadienne-française » s'est transformée : « d'ethnique qu'elle était, elle devient en effet territoriale⁹⁰ ». En effet, l'identification de tous les Québécois passe depuis par l'appartenance au même espace institué. Un processus de « québécoïsation » de l'espace public s'est alors opéré; la langue française demeurant à ce jour le seul « coefficient d'ethnicité » bien présent dans le projet commun, entre autres avec le contrat moral (et juridique) que représente l'institution de la loi 101.

Le recours à la mémoire, par le souvenir d'événements élevés au-dessus de l'histoire offrirait des modèles à reproduire, indiquerait des tâches à poursuivre et, par conséquent, les projets se retourneraient vers la mémoire⁹¹. Cette « pseudo-légende » ne représente pas seulement une vision de l'histoire, mais consiste en une actualisation du passé. « Recours à l'utopie, recours à la mémoire : une société prend distance par rapport aux événements et aux défis qui la pressent ; du même coup, elle se donne une image d'elle-même⁹². »

⁸⁹ *Ibid.*, p. 31.

⁹⁰ Létourneau, *Passer à l'avenir*, p. 157.

⁹¹ Dumont, *Genèse de la société québécoise*, p. 279.

⁹² *Ibid.*, p. 315.

Finalement, nous croyons que l'étude du rapport à l'histoire dans le discours sur l'identité québécoise, telle qu'elle est décrite par la majorité francophone, contribuera d'une certaine façon à l'avancement des connaissances. Notre étude y contribuera puisqu'elle porte sur une facette précise de la manière dont peuvent se structurer les discours identitaires contemporains de sociétés minoritaires démocratiques se trouvant d'une part en contexte pluraliste et d'autre part, au sein d'une fédération multinationale et pluriethnique

2.4 Le cas du Québec ; histoire, mémoire et pluralisme dans une société minoritaire

L'identité des Franco-québécois a dû, à travers les époques, faire face à plusieurs ajustements. Ces derniers n'ont pas été les seuls à avoir dû réviser certains aspects de leur discours identitaire, mais ils ont dû le faire en réponse à des défis politiques et culturels reliés à un parcours historique distinctif. Malgré les traits caractéristiques (dont le fait français, l'héritage catholiques et le nationalisme) qui ont longtemps particularisé les Canadiens de l'époque et les Franco-québécois d'aujourd'hui, leur identité « ethnique » ou culturelle se retrouve depuis quelques décennies remise en question. Comme nous l'avons mentionné plus haut, on réfléchit et débat sur ce que l'identité québécoise doit désormais proposer afin que tous y soient inclus. Une des raisons premières de cet ajustement identitaire est le contexte pluraliste contemporain auquel le Québec n'échappe pas.

2.4.1 Une identité en mutation : de la colonisation à la Révolution tranquille

« Le passé canadien-français, il faut le rappeler, est le lieu d'un devenir sous tension⁹³ », ont affirmé les commissaires dans le rapport remis en mai 2008. Ils ont

⁹³ Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles – Rapport final*, p. 186.

également ajouté que la francophonie québécoise, en raison de sa position géopolitique, consisterait toujours en une culture sous contrainte :

De la part des petites nations minoritaires, un peu malmenées par l'histoire, contraintes de grandir en suivant la ligne du risque, il serait injuste d'exiger l'assurance des nations impériales. Leur parcours est fait d'avances et de replis, d'élans et de doutes⁹⁴.

L'identité des Franco-québécois a évolué dans un contexte d'ambiguïté. D'abord en tant que colonie française, la population de la Nouvelle-France se trouvait continuellement face à une concurrence des représentations; la vision proposée par la mère patrie envers sa colonie et celle que la réalité continentale imposait. Depuis la Conquête britannique jusqu'à aujourd'hui, cette identité s'est constituée dans un contexte minoritaire non seulement politique, mais également culturel. Une stratégie de survivance adoptée par les élites intellectuelles et cléricales à la suite de la Conquête, basée sur la fidélité envers l'héritage franco-catholique, aurait fondé l'identité canadienne (selon l'appellation de l'époque) sur des mythes à la fois déprimeurs et épiques, de fausses références identitaires et une rêverie utopique.

À la suite de la Conquête, un grand défi attendait ces élites intellectuelles qui étaient demeurées sur un territoire désormais britannique : après avoir décrié le passé français, avoir salué les libertés britanniques, comment allait-on maintenant réussir à « intégrer » la nation dans le contexte politique de l'Acte d'Union de 1840 ? En effet, il fallait trouver un moyen de « se réconcilier peu à peu avec les origines françaises [...] »⁹⁵, malgré le fait que l'on ait, dans la sphère politique, condamné le régime oppressif de la Nouvelle-France et que l'on se soit réjoui de la Conquête. Par ailleurs,

⁹⁴ *Ibid.*, p. 244.

⁹⁵ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 159.

il se développait un nouvel imaginaire dans les milieux populaires ainsi qu'un vif sentiment d'identité fortement influencé par « l'expérience du continent ⁹⁶».

Pourtant, selon Bouchard, l'appropriation du Nouveau monde était constamment arbitrée par les allégeances envers l'ancien monde ; « [l']imaginaire se construisait aux deux bouts de la nationalité, mais dans des directions opposées⁹⁷ ». La vie rurale y était présentée en tant que microcosme de la survivance, puisqu'elle suggérait la vocation agricole en tant qu'élément propre à la mission providentielle de la population canadienne-française en Amérique. Selon Dumont, « [c]ette inversion (par rapport au reste du continent qui tend vers l'urbanisation), est aussi une évasion⁹⁸. » Un lien inédit s'est alors tissé entre l'Église catholique et la population canadienne-française. L'idéologie ultramontaine s'étendit rapidement, entre autres parce qu'elle proposait une représentation essentiellement culturelle de la nation⁹⁹. Le fait que la classe politique embrasse cette représentation lui aurait donc octroyé une solide légitimité dans l'espace public et politique.

En d'autres mots, on retrouve dans la société québécoise de l'époque une population qui ne se serait pas raconté sa singularité continentale autrement que par ses traumatismes et la menace que pouvait incarner l'américanité. Par conséquent, celle-ci aurait mis sa culture populaire vivante en quarantaine ce qui aurait mené à un appauvrissement de la culture populaire. Pour bien des gens, le passé franco-québécois n'est fait que d'empêchements. Pourtant, selon Létourneau, « pour accéder au passé québécois dans ses figures impensables, on pourrait de même remettre

⁹⁶ Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau monde*, p. 116.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 103.

⁹⁸ Dumont, *Genèse de la société québécoise*, p. 275.

⁹⁹ Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000, p. 228.

décisivement en cause cette idée selon laquelle le passé du groupe n'a pas toujours consisté qu'en une lutte de survivance¹⁰⁰. »

La Révolution tranquille constituerait le symbole de la libération de la culture populaire et la refondation de l'identité nationale. Toujours selon Bouchard, cet imaginaire typiquement québécois (appellation qui remplaça alors celle de canadien-français) fut réalisé entre autres par le rapprochement des discours des élites et du discours populaire. L'éloignement du discours religieux qui avait si longtemps modelé la symbolique identitaire franco-québécoise aurait contribué à une prise de conscience de l'américanité.

L'histoire aurait toujours constitué la matière centrale dans la construction de l'identité collective des Franco-québécois de souche canadienne-française¹⁰¹. Elle y aurait formé un commentaire de l'identité et de l'appartenance fondateur. La mémoire des luttes historiques aurait longtemps assuré la survivance. L'histoire nationale, désormais prise en charge par l'État, contribuerait encore à alimenter la conscience historique¹⁰².

Selon Maclure, l'identité québécoise contemporaine continuerait de s'inspirer encore des représentations identitaires relevant d'un nationalisme mélancolique, mais également d'un antinationalisme cosmopolitique¹⁰³. Ces deux tendances observées exprimeraient un décalage entre l'histoire racontée sur la nation et l'appropriation que s'en fait la population; la classe politique proposerait une vision de la nation

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 123.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 17.

¹⁰² Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, Coll. « Balises », 1999, p. 90.

¹⁰³ Jocelyn Maclure, *Récits identitaires, le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec/Amérique, 2000, p. 181.

québécoise qui s'oriente vers les idéaux de la citoyenneté universelle, tandis que la population semble demeurer davantage fidèle à la définition culturelle de la nationalité.

Maclure remarque que la population s'ouvrirait progressivement à d'autres allégeances et identifications du citoyen, alors que la nation québécoise accepterait « une conversation dissensuelle et éclatée où différentes narrations se tolèrent, se croisent et s'entremêlent sans être affublées d'inauthenticité pour autant¹⁰⁴ ». Dans ce contexte pluraliste, la nationalité demeure donc une source d'identification collective. Mais contrairement à la définition républicaine de la nation québécoise que certains peuvent favoriser, il est désormais fort possible que l'identité québécoise soit une source d'identité parmi tant d'autres.

2.4.2 Les défis du pluralisme au Québec

Le contexte socio-politique contemporain se caractériserait par une certaine érosion de l'État-nation, par l'émergence d'identités qui ont tendance à se trouver à contre-courant des phénomènes liés à la globalisation et par l'affirmation du pluralisme culturel. Tous ces éléments ont mené à une « révision des conceptions de la citoyenneté et de la communauté politique [...] ¹⁰⁵ ». La reconnaissance du pluralisme au Canada a été, comme dans plusieurs autres États, un enjeu majeur au cours des dernières décennies, ce qui a remis en doute bien des conceptions de la nation et de la citoyenneté en y introduisant de nouvelles dimensions.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 184.

¹⁰⁵ Gilles Bourque et Jules Duchastel, « Multiculturalisme, pluralisme et communauté : le Canada et le Québec », In *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, sous la dir. de Mikhaël Elbaz et Denise Helly, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 148.

La prise en compte de la diversité identitaire présente au sein de la société québécoise dans les dernières décennies a entraîné une réflexion sur la nation orientée vers une éthique sociale de la reconnaissance. Tout comme la réalité de la fédération canadienne, la société québécoise est elle aussi multiculturelle et multinationale; « une communauté qui a su ériger son système de coopération sociale sur une pluralité de référence nationale ¹⁰⁶» et au sein de laquelle des communautés autres que la majorité franco-québécoise ont su assurer leur place ¹⁰⁷.

Malgré cette réalité, l'articulation de la nation sous sa forme contemporaine ainsi que d'une histoire plus inclusive présente de nombreux défis. Tout d'abord, le projet d'élaboration d'une mémoire commune, on l'a dit, représente un exemple d'une nouvelle dimension introduite dans les débats concernant l'identité québécoise contemporaine. Selon Bouchard, la quête d'une identité québécoise présentant un degré d'ethnicité zéro semble peu réaliste; la société politique au Québec n'est pas neutre. Celle-ci serait organisée autour d'un idéal commun; la défense et la promotion de la culture québécoise et de la langue française. Les nombreuses réalités découlant du pluralisme ainsi que la reconnaissance de ce dernier entraînent des défis supplémentaires dans la réalisation de l'idéal commun de transmission de la culture québécoise. Bouchard suggère néanmoins qu'une promotion de certains éléments du parcours historique québécois, « en faisant ressortir ce que cette histoire contient d'universel », permettrait d'une part à tous de s'y reconnaître, tout en permettant d'autre part de repenser la possibilité d'une mémoire nationale dans un contexte de pluralité des mémoires ethniques ¹⁰⁸.

¹⁰⁶ Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure (dir. publ.), « Introduction », *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec-Amérique, 2001, p. 13.

¹⁰⁷ Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, p. 65.

¹⁰⁸ Gérard Bouchard, « Mise au point à propos de *L'histoire en trop* de Jacques Beauchemin - Les défis de la culture québécoise » *Le Devoir*. En ligne. Édition du samedi 11 et du dimanche 12 janvier 2003. <<http://www.ledevoir.com/2003/01/11/18020.html>>. Consulté le 15 mai 2009.

Beauchemin, quant à lui, critique l'orientation de ce projet. L'auteur reconnaît que les travaux de Bouchard ont grandement participé à comprendre que le passé québécois qui, malgré sa singularité, s'est également inscrit dans un parcours commun ou semblable à d'autres collectivités neuves. Ce que dénonce cependant Beauchemin relève de la tendance, à l'intérieur du projet de Bouchard, « à décentrer l'expérience historique québécoise du parcours canadien-français et préparer le terrain à un projet de refondation nationale lui aussi décentré du collectif franco-québécois¹⁰⁹ ». Selon Beauchemin, le fait de ne conserver du parcours historique franco-québécois que les aspects universels, ne contribuerait qu'à réduire cette mémoire.

Gérard Bouchard, afin de rendre possible son projet de francophonie nord-américaine, est amené à épurer la conscience historique franco-québécoise de son contenu communautariste. Il sous-estime, me semble-t-il, la présence encore agissante au sein de l'identité franco-québécoise d'aspects communautaristes hérités de la vieille culture canadienne-française que l'auteur associe à l'« ethnicité »¹¹⁰.

Selon Beauchemin, le contexte pluraliste dans les sociétés contemporaines a eu pour effet d'affaiblir le lien entre le sujet politique abstrait et la communauté d'histoire. Dans le cas du Québec, cela a eu pour conséquence de remettre en question « l'affirmationnisme franco-québécois quant à sa légitimité et interroge la faisabilité de la souveraineté politique dans un Québec qui a cessé de lier son avenir au seul destin canadien-français.¹¹¹ »

¹⁰⁹ Jacques Beauchemin, « Réponse à Gérard Bouchard - Quelle mémoire pour le Québec? » *Le Devoir*. En ligne. Édition du samedi 18 et du dimanche 19 janvier 2003. <<http://www.ledevoir.com/2003/01/18/18550.html>>. Consulté le 15 mai 2009.

¹¹⁰ Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois*, VLB Éditeur, coll. « Études québécoises », Montréal, 2002, p. 138.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 11.

En somme, l'ouverture à l'autre grandement célébrée et diffusée ainsi que le projet de réécriture de l'histoire visant à faire de cette dernière un lieu de mémoire plus inclusif (tel que proposé par Bouchard) laissent l'impression qu'à travers la pensée politique contemporaine, on ne désire plus assumer la subjectivité qui traverse toujours la conscience historique franco-québécoise¹¹². Cette attitude participe à la critique qui avait été formulée envers le nationalisme dit ethnique de l'avant Révolution tranquille et à ses institutions.

Les institutions qui, depuis le siècle précédent, l'avaient encadrée, la représentation que les Canadiens français s'étaient fait d'eux-mêmes, une propension à se reconnaître comme minorité dominée et la certitude que son histoire valait d'être poursuivie. La Révolution tranquille, dans son entreprise de refondation culturelle et politique, n'avait sans doute pas d'autre choix que de se livrer à la dure critique de la période qui l'avait précédée. Mais les Franco-québécois sont à l'heure de se réconcilier avec cette première interprétation d'eux-mêmes¹¹³.

Pourtant, il ne s'agit pas ici d'innocenter le caractère conservateur du nationalisme québécois de l'époque, mais de rappeler que ce nationalisme « a constitué, avec les moyens de misère qui ont été les siens, le véhicule grâce auquel il se trouve encore des francophones en ce pays [...]»¹¹⁴. Sans cette reconnaissance ne conduisant en aucun cas à une réitération du nationalisme « ethnique », la société québécoise ne peut construire ses représentations collectives que sur un refus de soi et sur un rejet du passé.

Le rapport au passé canadien-français teinté d'une « mauvaise conscience » ainsi qu'une forte tendance à effacer les traces qui ont été laissées par l'histoire au nom de l'universalisme se manifestent toujours au sein de la société québécoise. Toutefois,

¹¹² *Ibid.*, p. 15.

¹¹³ *Ibid.*, p. 48.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 16.

l'antinationalisme, comme le rappelle Beauchemin, ne relève pas uniquement de la stratégie politique ; le contexte des sociétés modernes avancées, en tant que sociétés des identités, y est pour beaucoup. Pourtant, il insiste sur le fait que la permanence de certains traits culturels relève de ce qu'il nomme « communautarisme », et non de l'ethnicisme¹¹⁵.

Le communautarisme ne propose pas l'immobilisme, comme le nationalisme ethnique peut le suggérer, et ne tend pas à placer la collectivité hors de l'histoire¹¹⁶. Celui-ci permet la présence de représentations dans lesquelles une société peut se reconnaître et ce, au-delà des divisions qui la constituent. Beauchemin rappelle également que la nation franco-qubécoise n'a pu s'édifier qu'à partir des références nées d'une communauté d'histoire et qu'il faut prendre compte la persistance du sentiment communautariste qui soutient cette idée au sein de la société québécoise.

Abritant coutumes et traditions, travaillant à une représentation de soi relativement stabilisée, le communautarisme n'en est pas moins ouvert sur un extérieur qui va constamment l'appeler à revoir la définition de l'identité collective qu'il cherche à clôturer mais qui lui échappe toujours un peu¹¹⁷.

Devant la persistance, dans la conscience historique francophone, d'un sentiment communautariste, Beauchemin suggère qu'il faille par conséquent travailler à inventer un communautarisme capable de véhiculer une éthique du vivre ensemble, un dépassement d'une représentation ethnique sans refuser le poids de l'histoire ni de la mémoire ni nier les appartenances. Il s'agit en somme d'un défi majeur dans l'exercice de recomposition politique et identitaire du Québec: ce dernier consiste à « [...] accepter la diversité, mais en même temps poursuivre un idéal politique qui

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 26.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 27.

¹¹⁷ *Ibid.*

est en gros, celui d'une majorité de francophones¹¹⁸ ». Par exemple, l'histoire, la culture, les appartenances et surtout, la persistance d'un rapport à la transcendance peuvent être réhabilitées dans une société où l'on préfère des repères « universalisables »¹¹⁹ à des repères considérés comme « ethniques ».

Dans les perspectives du patriotisme constitutionnel, un Québec souverain signifierait peut-être la fin des luttes politiques qui traversent le Canada depuis sa fondation, mais en même temps, cette adhésion à une nation expurgée d'une mémoire que l'on considère comme encombrante aurait l'effet paradoxal de vider de son contenu la question même du nationalisme franco-québécois¹²⁰.

Selon Beauchemin, il est possible de poursuivre le projet national québécois sans épurer la conscience historique franco-québécoise de son contenu communautariste. Il est donc possible de réaliser ce projet sans considérer essentiel d'élargir le récit canadien-français aux collectivités présentes sur le territoire québécois et qui auraient été exclues, du moins pas à la manière que propose Bouchard¹²¹. Parce que, selon ce dernier, la reconnaissance du pluralisme contemporain ne suffirait pas au projet national franco-québécois, il faudrait revisiter le récit historique canadien-français, noyau dur de l'identité québécoise, afin d'y déceler les éléments qui sont à la base de l'aventure francophone en Amérique.

Pour Beauchemin au contraire, la persistance du communautarisme franco-québécois dans la société des identités ainsi que l'importance de reconnaître cette

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 118.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 126.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 122.

¹²¹ Bouchard. *La nation québécoise au futur et au passé.*

ambivalence doivent nous amener à considérer la mémoire comme fondement d'un projet éthicopolitique¹²².

Cette mémoire informe l'agir politique d'une certaine continuité et rappelle les balises éthiques qui ont encadré cet agir dans le passé, balises que l'avenir doit prendre en compte. C'est dans ce grand discours jeté sur soi que peuvent se réconcilier le passé et l'avenir, que peuvent poindre des projets s'appuyant sur un certain héritage éthique, celui qu'a constitué au fil du temps le long dialogue dans lequel se sont affrontés les protagonistes d'une histoire particulière, mais dans lequel aussi se sont affirmées des valeurs permettant d'aménager la diversité des intérêts.

Joseph Yvon Thériault critique également cette fuite de l'éthos de l'être québécois, mais cette fois-ci, par la tendance à présenter l'américanité du Québec comme son caractère le plus déterminant, et le plus fondamental¹²³. Il critique la tendance qu'ont certains historiens et spécialistes des sciences sociales à décrire la genèse américaine de la société québécoise autant par son implantation géographique que par sa participation culturelle et économique à la dynamique nord-américaine. L'auteur s'interroge également sur le nouvel enthousiasme à cette idée d'américanité de la société québécoise, alors que cette dernière a toujours constitué une réalité historique. Le discours sur l'américanité semble accompagner « la nouvelle audace du peuple francophone d'Amérique » en faisant de celle-ci le nouveau lieu commun des milieux politique et intellectuel du Québec français, transformant ainsi le rêve d'autonomie en rêve continental.

¹²² Beauchemin, *L'histoire en trop*, p. 170.

¹²³ Thériault, Joseph Yvon. *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec-Amérique, Coll. « Débats », 2002, p. 13.

[...] L'américanité comme pensée forte, c'est encore l'idée de la rupture, c'est-à-dire une hypothèse selon laquelle la culture québécoise contemporaine est une radicale nouveauté en regard de l'histoire du Canada français, groupement historique qui n'aurait jamais assumé son destin continental¹²⁴.

Thériault met en garde contre ce concept qu'il qualifie de « concept-poubelle », de concept « fourre-tout ». D'une part, l'américanité fait largement consensus et d'autre part, la notion agit comme empêchement de comprendre la singularité du déploiement d'une nation française en Amérique. Elle agit également comme « l'idéologie anti-canadienne-française par excellence » en concrétisant le symbole d'une rupture entre la nation ethnique et la nation civique.

De plus, l'analyse contemporaine du développement historique limitée à sa dimension moderniste évacue toute singularité possible. L'auteur souligne par ailleurs que :

[l]'américanité, avons-nous rappelé, cherche les similitudes continentales, non les différences. Ses figures identitaires emblématiques sont celles du non-être, de l'individualisme, de l'errance, de la fragmentation infinie, du métissage, du code pratique, de la technoscience, de la fin des métarécits¹²⁵.

Thériault critique également la tendance qu'a Gérard Bouchard à vouloir démontrer, à l'aide de l'histoire, de la sociologie et de la démographie, l'américanité de l'état social propre à l'espace québécois, et ce en rompant avec la vieille identité canadienne-française telle qu'elle s'élabore notamment dans la littérature. Il démontre également que la tendance à comparer la démarche américaine de reconstruction de l'identité nationale à la suite de la rupture avec la Grande-Bretagne avec le parcours

¹²⁴ *Ibid.*, p. 14.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 120.

de la société québécoise de l'après-Révolution tranquille comporte des grandes différences. Thériault précise que :

Pour les Américains du XIX^e siècle, le mythe fondateur , comme celui de la frontière, participait d'un effort pour reformuler une nouvelle tradition, proprement américaine, à la suite de la rupture avec l'Angleterre. Le projet bouchardien ne peut reposer sur une telle tradition régénératrice – la rupture avec la mère patrie et le retour sur soi pour reconstruire une nouvelle identité –, car c'est d'avec une partie d'eux-mêmes que les Québécois francophones se sont libérés au milieu du XX^e siècle¹²⁶.

Il rappelle également que la Révolution tranquille a été en quelque sorte une révolte du nouveau contre l'ancien, et par conséquent une révolte du Québec contre lui-même. Avec l'américanité comme pensée forte, on ne tente pas de renflouer le mythe national, mais bien de détruire et de reconstruire la société québécoise à l'aide de références nouvelles fortement liées à l'idée d'américanité de la société québécoise. Il estime, par conséquent, que cette lecture radicale de la modernité insistant sur la « normalité » du cheminement historique du Québec a pour effet d'évacuer « [...] la dimension substantielle de l'histoire de la nation française d'Amérique et réduit l'histoire du Québec aux procès d'institutionnalisation de la société moderne¹²⁷. »

Il déplore l'absence de production historique savante s'intéressant à la référence nationale ainsi que, dans les champs culturel, social et politique, d'une mémoire s'y référant. On assisterait alors à une « [t]entative de normalisation du parcours historique québécois en ouvrant son histoire à l'aventure continentale¹²⁸ ». Suivant Thériault, ce concept d'américanité mènerait au refus de la mémoire historique d'une

¹²⁶ *Ibid.*, p. 25.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 173.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 179.

société autre que celle qui serait le résultat de l'implantation continentale de sa population. La substitution de l'histoire des processus liés à la modernité à la compréhension de l'histoire du Canada français aurait pour effet d'occulter la référence nationale, menant ainsi à l'explication de la présence d'un « microcosme régional » américain¹²⁹.

La notion d'américanité constitue la manifestation d'un malaise en regard à la mémoire comme le souligne Thériault. Elle permet peut-être d'expliquer dans quel contexte continental les Québécois ont évolué et évoluent encore, mais elle ne permet pas de comprendre la spécificité culturelle de la société québécoise par l'interprétation radicale du rapport à la mémoire et à la tradition qu'elle propose. Quelle part de subjectivité doit subsister dans le travail des sciences sociales ? « Les connaissances objectives, qui procèdent largement de la rationalisation ou de la quantification du réel, produisent-elles un savoir satisfaisant lorsqu'elles sont appliquées aux réalités historiques¹³⁰ ? »

Dans une autre perspective, Fernant Dumont estime que la nation québécoise ne pourrait exister en tant que telle, entre autres parce que la nation francophone ne se limiterait pas au territoire québécois. Il vaudrait mieux selon lui utiliser ici le terme de « nation francophone du Québec ». Néanmoins, il demeure réaliste, selon l'auteur, de considérer la communauté politique du Québec en tant que résultat du « produit d'une progressive sédimentation de solidarité autour d'un projet¹³¹ ». En vertu de cette lecture, la dissociation entre les concepts d'« État québécois » et de « nation franco-québécoise » peuvent être alors abordés comme deux modes d'allégeances différents. Cette dernière pourrait expliquer en partie les raisons pour lesquelles nous sommes

¹²⁹ *Ibid.*, p. 186.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 190.

¹³¹ Dumont, *Raisons communes*, p. 66.

confrontés à la présence de deux modes de cohésion des collectivités dans le même espace politique ; d'une part, les rassemblements tissés par l'histoire et d'autres part, la société de droit¹³². Il s'agit là d'exemples de débats qui ont influencé la manière contemporaine de nommer et d'aborder l'identité franco-québécoise dans une perspective pluraliste.

2.4.3 L'interculturalisme québécois

Les notions de nationalisme et de pluralisme peuvent paraître contradictoires. Pourtant, comme nous tentons de l'exposer, ces deux réalités sont « pourtant, devenues deux exigences incontournables dans la citoyenneté et le devenir de la nation au Québec¹³³ ». Selon Gagnon, il s'agirait même d'une source d'innovation dans le rapport à l'identité. Les stipulations démocratiques, républicaines, interculturelles et dialogiques liées aux politiques d'intégration du Québec ainsi que la francisation des immigrants visent évidemment à élargir l'allégeance politique au projet national québécois. Le phénomène de pluralisation de la scène religieuse des pays d'accueil, alors que l'on avait annoncé une marginalisation du facteur religieux dans les compositions collectives et identitaires avec l'entrée de nos sociétés dans leur phase moderne¹³⁴, constitue également une dimension nouvelle à la constitution d'une représentation du vivre-ensemble et à des valeurs communes.

¹³² *Ibid.*, p. 56.

¹³³ Bernard Gagnon (dir. publ.), « Normes et valeurs de la citoyenneté selon la politique québécoise d'intégration des immigrants » In *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 126.

¹³⁴ Louis Rousseau et Frédéric Castel, « Un défi de la recomposition identitaire au Québec : le nouveau pluralisme religieux » In *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, sous la dir. de Jacques Palard, Alain-G. Gagnon et Bernard Gagnon Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 219.

La gestion de la diversité au Québec diffère de la vision dite officielle du multiculturalisme canadien. L'*interculturalisme* québécois consiste ainsi en

[...] un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard¹³⁵.

Cette conception de l'intégration pourrait être étroitement liée à l'idée de culture publique commune puisqu'elle propose un cadre souple et ouvert à l'intégration des immigrants. Ces conditions minimales jouent donc le rôle de « cadre de référence » sans pour autant être une opposition au pluralisme, même si l'interculturalisme tend à refuser le multiculturalisme canadien dans sa totalité. Toutefois, les principes normatifs, la dynamique ainsi que les projets politiques canadiens influencent les efforts de soutien et la réalisation de l'interculturalisme québécois. En effet, on ne peut « faire abstraction d'un discours et de pratiques politiques et sociales qui cherchent, de manière concurrente, à valoriser des valeurs communes que partagerait l'ensemble des Canadiens¹³⁶ ».

2.4.4 Les sources de la « crise » des accommodements culturels au Québec

Malgré les profondes transformations du contexte contemporain, les éléments constitutifs de l'identité collective demeurent la mémoire historique, la langue et la

¹³⁵ Micheline Labelle. « La politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec », In *Les identités en débat, intégration ou multiculturalisme ?*, p. 278.

¹³⁶ François Rocher, « Fédéralisme canadien et culture(s) publique(s) commune(s) : le casse-tête du pluralisme identitaire » dans *Du tricoté serré au métissé serré ? La culture publique au Québec en débats*, p. 141-142.

religion¹³⁷. Ces derniers s'avèrent primordiaux pour les groupes majoritaires autant que pour les groupes minoritaires et pour les communautés immigrantes au sein d'un même État. Par conséquent, les sociétés modernes pluralistes encouragent la reconnaissance identitaire à travers une éthique de la reconnaissance fortement valorisée.

Depuis quelques décennies, l'appartenance au Québec passerait davantage par des « valeurs communes », plutôt empreintes de valeurs progressistes (fortement inspirées de la tradition sociale-démocrate) que par des valeurs culturelles proprement québécoises. Mais, selon Bock-Côté, on semble retrouver, dans le discours populaire, des éléments qui s'inspirent d'une identité aux accents plus traditionnels que civiques;

On tâche de convaincre les Québécois que leur identité a changé, même si le vieux fond du nationalisme francophone en déforme encore l'expression dans ses manifestations les plus populaires. Certes, les mieux disposés envers le sens commun ne peuvent faire autrement que reconnaître la persistance d'une définition de l'identité québécoise à partir de celle de sa majorité francophone¹³⁸.

Cela pourrait aussi constituer une des raisons pour lesquelles une vague de mécontentement face à des demandes d'accommodements culturels par des nouveaux membres de la communauté politique québécoise s'est vivement manifestée. Effectivement, selon certaines conclusions apportées par les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor dans le rapport de la Commission, les sources de cette crise se retrouveraient d'une part, dans une mauvaise

¹³⁷ Werblowski, « Pluralities and Pluralisms », p. 187.

¹³⁸ Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal, 2007, p. 11.

interprétation des « accommodements raisonnables » et puiseraient d'autre part certaines craintes dans le « malaise identitaire québécois¹³⁹ ».

Les commissaires ont noté que d'importantes distorsions entre les perceptions générales et la réalité des faits. Amplifiées par l'emballement médiatique, certaines de ces demandes d'accommodement ont heurté plusieurs cordes sensibles des « Québécois canadien-français » résultant en certaines réticences vis-à-vis des pratiques d'harmonisation et de reconnaissance de la diversité au sein de la société québécoise. Certains ont pris position en faveur d'une laïcité restrictive que l'on retrouve en France par exemple. Les commissaires ont également affirmé que « le passé douloureux où le clergé avait un pouvoir excessif sur les personnes et les institutions ne devrait pas mener les Québécois canadien-français à rejeter toute religion¹⁴⁰ ». Ils supposent également que le cumul de deux statuts (groupe majoritaire francophone et minoritaire au sein du Canada) ainsi que l'absence présumée de balises concernant les accommodements raisonnables allant contre les fondements de la culture publique commune peuvent également avoir été des sources d'inquiétude et de réticence quant aux pratiques d'accommodements culturels. Aussi, ils soupçonnent qu'un sentiment de perte de repère ainsi qu'une forte impression d'effacement de la mémoire nationale peut également avoir été à la source de contestation et de braquage identitaire.

Dans une autre perspective, des militants catholiques qui se sont présentés aux audiences publiques ont affirmé que le catholicisme aurait été abandonné trop vite pendant la Révolution tranquille¹⁴¹. Ils ont affirmé que les Québécois étaient prêts à

¹³⁹ Bouchard et Taylor, *Rapport final intégral*, p. 20.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 22.

¹⁴¹ Heinrich, Jeff et Valerie Dufour, *Circus Quebecus, sous le chapiteau de la Commission Bouchard-Taylor*, Boréal, Montréal, 2008, p. 60.

se tourner vers le catholicisme à nouveau souhaitant conserver les cours de religion à l'école publique et rejetant tout autre cours portant sur l'éthique et l'histoire des religions du monde. D'autres ont affirmé que les Québécois, coupés de leurs racines catholiques, glisseraient vers l'immoralité¹⁴². Par conséquent, la venue d'immigrants animés de fortes valeurs familiales offrirait au Québec les modalités pour « redevenir un peuple respectable ». En somme, les causes de l'« affaiblissement moral » du Québec consisteraient en l'abandon par un grand nombre des pratiques religieuses¹⁴³.

Les commissaires ont également dégagé les éléments qui devraient être centraux dans la construction d'une identité commune : l'usage du français, le partage de valeurs communes, la promotion d'une mémoire québécoise, les initiatives intercommunautaires, la participation civique, la création artistique et littéraire ainsi que l'appropriation de symboles collectifs¹⁴⁴. Mais quelle place peut occuper la tradition franco-québécoise dans cette identité commune ? Dans le contexte pluraliste, est-ce que la majorité franco-québécoise peut se permettre d'entretenir l'image traditionnelle qu'elle avait d'elle-même ? « La pluralité culturelle condamne-t-elle le projet d'une mémoire québécoise inclusive ? Une mémoire composite et édulcorée sacrifierait-elle l'essentiel du passé canadien-français¹⁴⁵? »

¹⁴² *Ibid.*, p. 61.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 66.

¹⁴⁴ Bouchard et Taylor, *Rapport final intégral*, p. 23.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 212.

CHAPITRE III

QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Avant d'exposer les hypothèses qui orienteront notre étude, rappelons notre question de recherche : nous cherchons à cerner le rapport à l'histoire qu'entretiennent les Franco-québécois dans les représentations qu'ils se donnent des spécificités culturelles et historiques de l'identité québécoise, telles que nous pouvons les trouver dans certains mémoires déposés lors des consultations publiques de la Commission Bouchard-Taylor. Notre question de recherche se présente d'une part, sous la forme d'une interrogation sur le comportement d'un groupe précis relativement à un événement. Nous comptons, d'autre part, examiner les formes que prennent ces représentations identitaires à travers l'étude de certains mémoires déposés dans le cadre des consultations publiques de la Commission Bouchard-Taylor. Par conséquent, nous travaillerons à dégager les représentations de l'identité québécoise qui à la fois s'inspirent et nourrissent un rapport particulier à l'histoire chez la majorité franco-québécoise de souche canadienne-française.

À titre d'hypothèse, nous croyons que quelques grands thèmes surgiront de ces analyses de contenu; des thèmes relatifs à l'histoire et à la mémoire, principalement le passé colonial (français, puis britannique) et le passé et l'héritage religieux majoritairement catholique. La question de la survivance de cette société minoritaire parcourt sans doute ce discours.

D'autres grands thèmes dits « universaux » ponctueront ces mémoires, telle l'égalité homme-femme et le couple laïcité/sécularisation. Nous sommes conscients que d'autres thèmes pourraient apparaître à travers l'étude des données textuelles et ces derniers pourront ainsi contribuer à établir les modalités qui puissent nous éclairer sur le type de rapport à l'histoire qu'entretient la majorité franco-québécoise dans sa représentation contemporaine de l'identité québécoise. Même si le thème du pluralisme et de l'identité québécoise ont été abondamment discutés dans la production des sciences humaines et dans l'espace public, il demeure que la « crise » identitaire, résultant de la controverse quant à l'application du principe d'accommodement culturel pour des motifs ethno-religieux, constitue un événement unique dans l'histoire du Québec ainsi qu'un laboratoire d'étude exceptionnel. L'analyse des plaidoyers, en faveur ou non des accommodements culturels, que l'on pourra trouver à l'intérieur des mémoires sélectionnés nous éclairera sur les éléments qui sont au cœur d'une identité mise à l'épreuve par les défis des forces (idéologiques et concrètes) d'une mondialisation politique, culturelle, économique et démographique ainsi que d'un contexte pluraliste bien réel.

Notre hypothèse centrale consiste en ceci que la majorité franco-québécoise présente l'histoire comme un argument d'autorité, de prééminence; une matrice de sens qui s'est construite à travers un parcours historique. Ces arguments d'autorité n'offriraient aucune place à la discussion, ni de remise en question. Le rapport à l'histoire serait marqué par un sentiment de fidélité, de loyauté envers le passé. L'accent est mis sur des thèmes récurrents tel le sacrifice, la résistance, l'héroïsme et enfin la survivance comme rappel de la légitimité culturelle québécoise.

Nous faisons également l'hypothèse que ces références à l'histoire sont en nombre plutôt limité et qu'elles sont manipulées sur le mode incantatoire plutôt qu'argumentatif. L'histoire serait utilisée comme argument dominant, sans qu'il n'y ait réellement d'exemples substantiels qui puissent démontrer la puissance de cet

argument. Ce rapport à l'histoire serait donc paradoxal. Ainsi, par exemple, les acteurs entretiendraient un rapport ambigu quant à la place de la religion dans l'identité québécoise ; il y aurait instrumentalisation de la religion en tant que spécificité de l'identité québécoise sans que de véritables références religieuses qui y soient rattachées.

CHAPITRE IV

MÉTHODOLOGIE ET CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

Nous souhaitons faire l'analyse de données textuelles, plus précisément de certains mémoires déposés dans le cadre des consultations populaires de la Commission Bouchard-Taylor. Il s'agira donc d'une étude qualitative sous la forme d'analyse de contenu de données textuelles provenant de certains mémoires écrits par des groupes, des associations, des syndicats et par des partis politiques municipaux, provinciaux ou fédéraux. Cette analyse sera menée à partir des principes de la sociologie compréhensive wébérienne afin d'en identifier les modalités existantes, et non pas la tendance dominante au sein des représentations identitaires des acteurs. Par conséquent, les principes qui dirigent la méthode d'induction empirico-analytique seront pris en compte lors de cette étude afin de distinguer les éléments identitaires présents dans les énoncés que nous retiendrons. Sans présumer être en mesure d'expliquer le phénomène dans sa totalité, nous souhaitons participer à l'analyse de cet objet sociologique en établissant une partie des tendances et en contribuant à la compréhension de sa logique.

4.1 Constitution de l'échantillon

L'échantillon est constitué de 27 mémoires déposés lors des consultations publiques de la Commission Bouchard-Taylor. Ces mémoires ont été rédigés de manière volontaire par les différents organismes, associations, partis politiques et individus qui souhaitaient faire une intervention lors de ces consultations. Une

contrainte de temps était également imposée quant aux interventions faites par les différents groupes. Nous disposons par conséquent d'un échantillon présentant une certaine uniformité. Le choix des mémoires pour l'échantillon s'est effectué selon les intérêts précis que représentent les associations ou organisations d'acteurs appartenant majoritairement au groupe visé, soit la majorité francophone de souche canadienne-française. Cet échantillon devrait nous permettre de réunir les diverses composantes de la société civile francophone.

Plusieurs groupes constituant la société civile québécoise n'ont pas présenté de mémoire dans le cadre des consultations publiques. De plus, certains groupes qui l'ont fait n'ont pas été sélectionnés puisque, nous le rappelons, l'objectif de cette étude constitue l'analyse du rapport à l'histoire chez la majorité franco-québécoise de souche canadienne-française. C'est donc par souci de congruence par rapport à l'objet de recherche que nous avons effectué ce découpage quant aux mémoires choisis. Il importe de rappeler que le choix consistant à ne retenir que le discours du groupe franco-québécois de souche canadienne-française est un choix théorique. Ce choix à portée théorique trouve ici ses incidences méthodologiques. Dans la mesure où c'est bel et bien le rapport à l'histoire de ce groupe qui nous intéresse, il est normal que le corpus ne regroupe que des mémoires émanant d'institutions ou d'organismes dont nous pouvons penser qu'ils reflètent les attitudes de ce groupe vis-à-vis d'un certain rapport à l'histoire. Une semblable étude pourrait être bien sûr menée prenant pour cible d'autres communautés de la société québécoise.

4.2 Méthode d'analyse

L'analyse de contenu se fera à l'aide d'un logiciel d'analyse de texte (QSR NVivo8 Nud*ist) afin d'identifier les grands thèmes qui traversent ces déclarations. Nous tenterons de cerner ces derniers à l'aide de mots-clés et certaines combinaisons de mots-clés objectivables qui nous aideront à déterminer la nature du rapport à

l'histoire. À l'aide de ces combinaisons, nous pourrions construire une grille de lecture avec laquelle nous ferions une analyse systématique de textes sélectionnés qui nous permettra de faire une étude plus approfondie des thèmes et tendances que nous aurons identifiés. L'analyse de cet échantillon pourra conduire à une réduction de la taille du corpus dans le cas où ce dernier présenterait une certaine saturation quant aux tendances et aux modalités dominantes que l'on pourra éventuellement distinguer.

Une première lecture des mémoires a été faite afin d'avoir une vue d'ensemble des thèmes qui les traversent et en dégager quelques mots-clés nécessaires à l'analyse du contenu des mémoires. Cela a aussi servi à vérifier si tous les mémoires que nous avons sélectionnés mentionnaient l'histoire ou des thèmes associés dans le débat sur les accommodements liés aux différences culturelles. Voici les mots-clés que nous avons utilisés lors de la première analyse à l'aide du logiciel Nud*ist :

<i>Rapport à l'histoire</i>	Luttes historiques	Église catholique	Patrimoine	Héritage	Identité
<i>Rapport à la modernité</i>	Pluralisme	Laïcité	Égalité	Droits et libertés	Solidarité
<i>Rapport subjectif à l'histoire</i>	Échec	Épreuves	Nation	Survie	Minoritaire
<i>Rapport à l'avenir</i>	Valeurs communes	Projet national	Avenir	Projet commun	Terre d'accueil

À partir de ces derniers, nous avons pu cerner les éléments qui nous intéressaient dans le cadre de cette étude. Tout d'abord, cela nous indiquait où se trouvaient les références à l'histoire dans chacun des documents. Les combinaisons de ces mots-clés nous ont alors permis de comprendre de quelle manière on racontait l'histoire, à

l'aide de quels exemples historiques on tentait d'illustrer cette dernière dans un contexte où l'on cherche à circonscrire l'identité québécoise. Nous avons donc trouvé, à l'intérieur de chaque mémoire, des références à l'histoire, mais de manière parfois bien différentes. Par exemple, le mémoire soumis par le Barreau du Québec présentait des références à l'histoire de manière plus objective, voire légale, tandis que le mémoire déposé par le Conseil de la souveraineté du Québec présentait l'histoire de manière plus subjective, voire sensible.

Nous avons donc centré l'analyse du rapport à l'histoire des Franco-québécois de souche canadienne-française principalement sur les extraits qui ont été isolés lors de l'analyse par logiciel. Nous avons également relu les mémoires en entier afin de comprendre l'argumentation des différents groupes ainsi que ce qui a pu les mener à formuler ces affirmations précises quant à l'histoire, l'identité, les valeurs communes et le projet commun.

Par la suite, nous avons structuré ces affirmations en diverses catégories. Nous avons réuni dans la catégorie « L'histoire comme argument d'autorité » tous les extraits qui discutaient des luttes historiques, de l'évolution sociale de la société québécoise, des traditions, de l'héritage et du patrimoine canadien-français à respecter et à conserver ainsi que toutes les mentions de la société québécoise en tant que société minoritaire et au pluralisme dans l'histoire de la société québécoise. Nous retrouvons dans la catégorie « Traditions culturelles et patrimoine religieux » toutes les références aux traditions et valeurs liées à l'histoire ainsi qu'à la religion catholique. Nous avons également regroupé plusieurs extraits dans une catégorie appelée « Valeurs communes et horizon commun » afin de réunir les extraits qui traitent du rôle de l'histoire et du respect de cette dernière dans les projections que proposent les Franco-québécois de souche canadienne-française pour l'avenir. Enfin, nous avons réuni dans la catégorie « Thèmes reliés à la modernité » les diverses mentions au principe d'égalité entre les hommes et les femmes, les droits et libertés et

la reconnaissance du pluralisme dans la société québécoise contemporaine, et ce toujours en lien avec l'histoire du Québec.

Un nouveau corpus d'étude comportant 20 pages d'extraits provenant de tous les mémoires sélectionnés a alors été à la base d'une seconde analyse. C'est donc à partir de ces thèmes et des extraits choisis que nous avons pu commencer à analyser les tendances qui traversent les divers témoignages. Les résultats de cette analyse se retrouvent dans la section « interprétation des résultats » du mémoire.

4.3 Survol du corpus

Notre corpus est donc constitué de 27 mémoires ayant été déposés lors des audiences publiques de la Commission Bouchard-Taylor totalisant 477 pages. Les catégories de l'échantillon ont été créées à partir de la liste des mémoires et selon les intérêts principaux défendus par les groupes en question. Les principaux groupes retenus pour fin de catégorisation sont les suivants :

- Partis, mouvements et associations politiques
(ouvertement souverainistes : Parti Québécois et Bloc Québécois, ouvertement fédéralistes : Parti libéral du Québec et Nouveau parti démocratique, autres : Fédération québécoise des municipalités).

-Syndicats (CSQ, CSN, FTQ)

-Acteurs du droit (Barreaux du Québec, Ligue des droits et libertés)

-Féministes (Conseil du statut de la femme, Fédération des femmes du Québec)

-Conseils professionnels (Conseil interprofessionnel du Québec)

-Gais et lesbiennes (Conseil québécois des gais et lesbiennes)

-AînéEs (AQDR)

-Organismes de soutien à la langue française au Québec

(Conseil supérieur de la langue française, Société Saint-Jean Baptiste)

-Organismes reliés au domaine de l'éducation
(Fédération des commissions scolaires du Québec, Collectif pour une éducation de qualité)

-Associations religieuses de confession catholique
(Assemblée des évêques catholiques du Québec, Association des parents catholiques du Québec)

Dans le chapitre intitulé « interprétation des résultats », nous avons utilisé des extraits provenant de 19 des 27 mémoires étudiés afin de rendre compte de nos observations. On l'a dit, nous avons regroupé les extraits liés au rapport à l'histoire dans diverses catégories. Nous ne pouvions inclure toutes les citations puisque ces dernières auraient été trop nombreuses. Le choix des extraits s'est fait de manière à ce que ces derniers représentent bien les tendances qui traversent les mémoires étudiés. Nous les avons également choisis parce que ces derniers venaient appuyer notre interprétation des résultats. Tous les mémoires que nous avons choisis pour la constitution de l'échantillon de notre étude font mention de l'histoire, mais de manière bien différente. Nous avons remarqué que ces différences pouvaient être reliées au rôle qu'occupent les groupes, organismes ou partis. En effet, certains groupes ont la mission de promouvoir un discours plus prudent sur l'identité québécoise et le nationalisme que d'autres, tel le Barreau du Québec ou les partis politiques. D'autres, comme les groupes faisant la promotion du projet de souveraineté du Québec, ont un discours plus direct quant à l'identité québécoise ainsi qu'à faire mention du groupe majoritaire du Québec.

CHAPITRE V

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

À partir de notre question de recherche et de nos hypothèses, nous avons cherché à cerner le rapport à l'histoire de la majorité franco-qubécoise en cernant les éléments historiques qui semblent être à la base du « dynamisme traditionnel » qui feraient partie de processus de création de l'identité qubécoise contemporaine. Nous avons voulu isoler ce que les Franco-qubécois ont choisi de retenir de la réalité historique et ce qu'ils souhaitent transmettre. Nous avons donc étudié de quelle manière la mémoire franco-qubécoise revisite le passé et le refaçonne à partir des perceptions et des interrogations culturelles qui sont au cœur du débat public sur les accommodements culturels, de quelle manière cette mémoire aiderait au maintien du lien avec le présent par les représentations du vécu. En somme, nous cherchons à comprendre de quelle manière le mythe au sein de la mémoire établit le caractère distinctif du Québec, autant dans le passé que dans le présent, et comment ce dernier aide à fonder la légitimité des revendications politiques contemporaines.

5.1 L'histoire comme argument d'autorité et de légitimité

À travers les mémoires que nous avons étudiés, nous avons pu relever différents thèmes reliés à l'histoire ainsi qu'à leur importance toute particulière dans le discours portant sur l'identité franco-qubécoise. En effet, ce ne sont pas des arguments provenant de théories politiques libérales concernant le droit des minorités

ou, à l'opposé, un ethnocentrisme assumé qui colorent la plupart des témoignages, mais bien l'argument histoire. Les Franco-québécois ont illustré leurs réticences ou leurs oppositions aux pratiques d'accommodement culturel en utilisant l'histoire comme argument principal.

Afin de justifier et d'argumenter la prééminence de la majorité francophone, les exemples historiques sont évoqués en tant que preuve d'un enracinement singulier et d'un parcours difficile. Le rapport à l'histoire se présente donc à travers ces témoignages en tant qu'argument d'autorité, et ce de plusieurs manières. D'une part, nous le retrouvons sous le rappel d'une évolution sociale s'étendant sur quatre siècles; des traditions résultant des luttes historiques, un héritage et un patrimoine canadien-français à reconnaître et à conserver. On rappelle également le contexte de société minoritaire ayant une culture et une histoire à défendre. D'autre part, il s'agit d'un appel au respect des acquis de cette évolution sociale ainsi que du patrimoine religieux catholique qui, ne remettrait pas en cause la laïcité québécoise.

5.1.1 Quatre cents ans d'histoire et d'évolution

« Le Québec n'est pas un terrain vacant. C'est la patrie d'un peuple qui reste conscient depuis maintenant quatre siècles d'y poursuivre un projet national, à travers bien des difficultés, mais aussi des réussites enviabiles¹⁴⁶. » Le thème de la survivance, qu'il soit fièrement associé aux quatre siècles de présence francophone en Amérique ou douloureusement lié aux deux siècles de régime britannique, traverse tous les mémoires que nous avons analysés. Une certaine fierté reliée au miracle de la survivance ajoute une valeur aux années de luttes et de combats pour la transmission, voire la diffusion de la culture franco-québécoise auprès de tous les membres de la société québécoise et ainsi que du reste de la planète. Ces quatre siècles d'histoire, de

¹⁴⁶ Société Saint-Jean-Baptiste. *Pour un Québec francophone, fier de son passé, laïque et tolérant*, p.6.

développement et de maintien de la culture québécoise constitueraient le point de départ des revendications de reconnaissance des traditions et du patrimoine québécois.

Le développement d'une culture commune n'a pas été facile, mais il est absolument capital de souligner que cette culture constitue la plus belle contribution que notre peuple puisse faire à la diversité culturelle dans un monde menacé par le rouleau compresseur américain¹⁴⁷.

Certains membres de la majorité franco-québécoise accordent une légitimité à la symbolique chrétienne contemporaine puisque celle-ci justifierait une prééminence de la religion catholique dans l'espace québécois en rappelant les liens étroits entre la symbolique chrétienne catholique et son histoire sociale.

Le phénomène religieux est toujours présent au Québec et ne disparaîtra probablement pas, dans les quelques années à venir. Quatre cents ans d'histoire chrétienne ont contribué à la construction de notre société sans compter les autres religions qui ont été tout aussi présentes, tout au long de notre développement¹⁴⁸.

Les références au patrimoine religieux occupent en effet une place importante dans les mémoires étudiés. Nous y consacrerons une section complète d'analyse plus bas. Concentrons-nous d'abord sur les références aux luttes historiques sur les échecs comme les victoires, qui viennent renforcer l'argument histoire.

5.1.2 Les luttes historiques : racines du Québec contemporain

Bien des exemples historiques sont évoqués à travers les divers plaidoyers ayant été présentés à la Commission Bouchard-Taylor afin de revaloriser et de restaurer la

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ L'Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitéEs et pré-retraitéEs, section Jonquière. *Mémoire*, p.6.

conscience historique. Ce sont les luttes populaires qui semblent constituer les assises du Québec contemporain. Ces dernières auraient construit un socle de valeurs, qui, comme l'histoire « canadienne-française », aurait permis une cohésion sociale forte.

Le tronc commun québécois de valeurs, d'institutions et de pratiques citoyennes s'est imposé par les luttes populaires.[...] Après avoir subi une tentative d'éradication en 1755 (déportation des Acadiens), puis une défaite militaire en 1759 (conquête anglaise), puis une volonté d'assimilation en 1840 (Acte d'Union), puis un processus de minorisation en 1867 (L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique), les Canadiens français, au milieu du XXe siècle, devant l'évident cul-de-sac de l'avenir de la réalité française en Amérique et au Canada se sont ressaisis et ont enclenché sur le seul territoire et avec le seul demi-État qu'ils contrôlaient une Révolution tranquille qui allait les amener à rompre avec la division ethniciste (canadiens français/canadiens anglais) de leur société pour promouvoir, avec un certain bonheur, la cohésion d'une nation québécoise riche d'une majorité française, d'une minorité anglaise, de 10 nations autochtones, d'une nation inuite et de centaines de milliers de personnes venues du monde entier¹⁴⁹.

S'ajoutent à cela les « assises » du Québec contemporain fortement inspirées d'idéaux dits universels et de luttes ayant été menées par plusieurs pays occidentaux ou non, durant les dernières décennies: l'égalité entre les hommes et les femmes, le français, la démocratie, les droits fondamentaux, la laïcité, le pluralisme, la solidarité collective, le respect du patrimoine, et finalement, le respect des droits historiques des anglophones et des autochtones.

Ce « socle » de valeurs et de principes est profondément enraciné dans l'histoire du Québec. Qu'on pense à la reconnaissance du français comme langue officielle du Québec et comme langue publique commune, résultat de plusieurs décennies de combat; à la démocratie, héritière des institutions parlementaires britanniques et des luttes pour obtenir un gouvernement responsable, mais en constante redéfinition; aux droits fondamentaux, qui s'appuient sur la tradition chrétienne pour affirmer la dignité absolue de la personne humaine; aux luttes en faveur de l'égalité et de la justice sociale, toujours à poursuivre; à l'existence d'une communauté anglophone qui, elle aussi, a puissamment contribué à façonner le Québec contemporain; à la Paix des

¹⁴⁹ Conseil de la souveraineté du Québec. *Au jeu de la concurrence identitaire, le Québec-province ne gagnera jamais*, p.4.

braves, illustration s'il en est de la volonté concrète du Québec de reconnaître les droits de la nation crie; à la solidarité sociale, héritière des traditions d'entraide, etc.¹⁵⁰

5.1.3 Un patrimoine à reconnaître et à transmettre

Dans plusieurs mémoires, un appel au maintien de plusieurs spécificités québécoises a été lancé. Il s'agit là d'une invitation à la reconnaissance et une réactualisation des événements incontournables qui ont marqué l'évolution sociale du Québec au cours des siècles passés et plus particulièrement depuis la Révolution tranquille. Les symboles religieux référant au passé principalement chrétien (la présence catholique, mais aussi protestante et juive) sont souvent donnés en exemple afin d'illustrer les traces d'une histoire riche et ayant laissé sa marque dans le Québec d'aujourd'hui.

Un rapide coup d'œil dans nos localités respectives nous permet de réaliser combien les symboles reliés à la religion catholique, mais aussi protestante et juive, parsèment notre décor autant à l'extérieur que dans certains édifices. Ce patrimoine religieux constitue notre mémoire historique de l'évolution de la société québécoise. La destruction de ces symboles serait inadmissible, tout comme il serait inadmissible d'interdire la construction de lieux de prière correspondant aux confessions religieuses qui en manifestent le besoin. De la même façon, personne ne peut exiger que la société québécoise abandonne dans l'espace public ses références historiques comme la célébration de fêtes inscrites à son calendrier depuis des générations, que ces dernières soient reliées à un événement religieux comme Noël ou culturel comme l'Halloween¹⁵¹.

Cette « mémoire historique » loge également dans les institutions qui ont comme mission de garder une certaine neutralité par rapport aux croyances religieuses dans l'espace public. Cela n'empêche pas « qu'il faudrait éviter de confondre laïcité et

¹⁵⁰ Bloc Québécois. *Bâtir le Québec ensemble*, p. 8.

¹⁵¹ Centrale des syndicats du Québec. *Définir les balises du vivre ensemble au Québec*, p. 11.

reconnaissance de patrimoine culturel et historique du Québec¹⁵² ». Le fait que les noms d'écoles, par exemple, soit associés à un personnage de la littérature chrétienne ne remettrait pas en question le maintien de structures scolaires neutres et participerait ainsi au maintien de repères historiques toujours présents dans la société québécoise.

Les nombreuses références à l'« histoire chrétienne » en Amérique et à l'« exception catholique » du Québec tout en respectant une séparation entre l'Église et l'État semble caractériser la situation québécoise. Selon certains, la laïcité étatique ne devrait pas compromettre l'identité fondamentale religieuse de la société québécoise. « Cet état de fait balise cet exercice et est la spécificité du Québec. Cependant, n'oublions pas que la société québécoise est majoritairement catholique ce qui lui donne une couleur particulière, cette couleur doit être affirmée et diffusée partout¹⁵³. » De plus, il existe une volonté de transmettre le patrimoine culturel de l'humanité et du pays à tous¹⁵⁴.

5.1.4 L'appel au respect des acquis sociaux depuis la Révolution tranquille

Les règles du vivre ensemble à respecter tels que nous les retrouvons dans les textes étudiés proviennent majoritairement des acquis sociaux de la Révolution tranquille. Les rapports égaux entre les hommes et les femmes, la pérennité du fait français ainsi que les droits individuels sont souvent cités. Ce sont pourtant les questions liées à une laïcité et une sécularisation proprement québécoises, c'est-à-dire un « modèle de laïcité pouvant répondre aux défis contemporains de la réalité

¹⁵² Fédération des commissions scolaires du Québec. *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, p. 9-10.

¹⁵³ Table des aînés et aînées de Lanaudière. *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles au Québec*, p. 4.

¹⁵⁴ Collectif pour une éducation de qualité. *Transmettre adéquatement un patrimoine culturel et historique*, p. 3.

québécoise tout en étant respectueux de l'expérience historique qui nous est propre¹⁵⁵ », qui semblent être l'« acquis » à respecter avant tout, surtout dans le contexte d'une mondialisation accélérée. Dans ce débat comportant une vive charge émotive, on craint que les demandes d'accommodement culturel ou raisonnable puissent venir éroder ces acquis¹⁵⁶.

La société québécoise est unique et elle a traversé une évolution très rapide, sans heurts majeurs : la « Révolution tranquille ». Elle a rejeté l'emprise de la religion pour adhérer à des principes de laïcité adaptés à sa propre évolution. Il ne s'agit pas d'une laïcité universelle, mais d'une laïcité bien ancrée sur cette terre et qui tient compte de notre histoire récente et plus ancienne. Aujourd'hui la mondialisation se fait à un rythme effréné et implique des immigrations sans précédent. Elle a donc pour conséquence une pluralité de plus en plus évidente¹⁵⁷.

Il s'agit donc d'une laïcité qui se serait construite de manière pacifique et qui fonderait apparemment ses principes sur un respect mutuel entre croyants et non-croyants. Ce modèle aurait été, grâce au respect, rassembleur et aurait ainsi contribué à un même mouvement d'émancipation collective¹⁵⁸.

Est-il nécessaire de préciser que ces éléments sont essentiels à la construction du Québec moderne ? Évoquons les gains résultants des luttes historiques des femmes, celle du Mouvement Québec Français, du passage de la responsabilité ecclésiale à la responsabilité étatique dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de plusieurs autres et de l'assainissement des pratiques démocratiques. Or, il se trouve que sur chacun de ces points, les instances canadiennes ont subordonné les perspectives québécoises au projet canadien¹⁵⁹.

¹⁵⁵ Centre justice et foi. *Au coeur du nouveau pluralisme religieux québécois : redéfinir les liens qui nous unissent*, p. 14.

¹⁵⁶ Barreau du Québec. *Les droits fondamentaux : une protection pour toutes et tous*, p. 12-13.

¹⁵⁷ Franc-maçonnerie libérale du Québec. *Accueillir sans se trahir*, p. 2.

¹⁵⁸ Société Saint-Jean-Baptiste. p. 7.

¹⁵⁹ Conseil de la souveraineté du Québec, p. 10-11.

5.1.5 À la défense de l'histoire : savons-nous transmettre ?

Les différents témoignages exposés dans les mémoires étudiés appellent à un respect de la présence francophone sur le territoire depuis quatre siècles, au respect des luttes historiques qui ont façonné le vivre ensemble contemporain et aux traditions qui font des Franco-québécois un « Nous » collectif. Un de ces mémoires a particulièrement attiré notre attention puisqu'il portait, non pas sur les pratiques d'accommodement culturel en soi, mais plutôt sur l'importance de transmettre adéquatement un patrimoine historique et culturel. Il s'agit du mémoire déposé par le Collectif pour un enseignement de qualité.

Ce collectif tente de rappeler à la population québécoise ainsi qu'à la classe politique que « [...] la société québécoise a le devoir de transmettre le patrimoine culturel de l'humanité et du pays à tous ses citoyens, peu importe leur origine. L'épanouissement personnel, l'estime de soi, si chers aux défenseurs de la réforme scolaire actuelle passent, à notre avis par l'acquisition d'une culture¹⁶⁰. » Les membres de ce collectif ont énoncé clairement leurs inquiétudes quant à la transmission de l'histoire québécoise, en montrant plus précisément en quoi les programmes de français, de littérature et d'histoire menaceraient la transmission de la culture¹⁶¹. Ce mémoire peut en avoir surpris plusieurs justement parce qu'il ne porte pas directement sur les éléments de la « crise » des accommodements culturels. Cependant, dans le cadre de notre étude, il s'agit d'un groupe qui a livré un plaidoyer distinct sur les défis que présentent la modernité, la mondialisation et le pluralisme. Ce mémoire traite également des effets de ceux-ci sur les représentations identitaires et ce, par l'entremise de la transmission de la culture et de l'histoire. La question que pose ce collectif est celle-ci :

¹⁶⁰ Collectif pour un enseignement de qualité, p. 4.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 2.

Cette langue, cette littérature et cette histoire, si chères aux Québécois, savons-nous les transmettre aux élèves qui fréquentent nos écoles par des maîtres compétents ? Savons-nous transmettre cette culture aux enfants des nouveaux arrivants qui ont choisi le Québec ? Savons-nous inculquer les clefs essentielles de notre identité collective à celles et ceux qui, venus de l'étranger, ne demandent qu'à prendre part à notre expérience collective¹⁶² ?

La critique qu'a formulée le collectif à l'endroit des nouveaux programmes d'enseignement porte aussi sur la sensibilité qui accompagne la question de la transmission de la culture. L'histoire « fonctionnaliste et dépolitisée » proposée par ces nouveaux programmes ne mènerait pas à assumer sereinement l'histoire et à la transmettre convenablement. D'une part, il existait un enseignement de l'histoire issu des collèges classiques à laquelle on associerait une mémoire douloureuse du sombre passé canadien-français, cette grande noirceur qui aurait maintenu le peuple dans l'ignorance¹⁶³. D'autre part, il y a maintenant un enseignement de l'histoire et d'une éducation à la citoyenneté qui présente davantage une histoire de la modernité occidentale et des grands processus de modernisation plutôt qu'une histoire proprement québécoise ou même, canadienne-française¹⁶⁴.

Le collectif souligne également le caractère « ultra-fédéraliste » de ce programme d'enseignement dans lequel la modernité québécoise, après la « préhistoire autochtone » et le « moyen-âge français », n'a été possible que par « le long cheminement vers la démocratie » qu'aurait permis la société canadienne après la Conquête anglaise.

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ *Ibid.*, p. 4.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 8.

[...] le nouveau programme, rendu public en avril 2006, propose un lecture de l'histoire du Québec qui a fait l'impasse sur la trame politico-nationale familière à la plupart des Québécois. L'Acte de Québec, la pendaison de Louis Riel, l'infériorité économique des Canadiens français, le rapatriement unilatéral de la constitution canadienne ne sont pas mentionnés; la Nouvelle-France est assimilée à « l'émergence de la société canadienne » et la Conquête est présentée comme « l'accession à la démocratie (sic) la colonie britannique »; les rébellions de 1837 et la Confédération de 1867 sont dépouillées de leur dimension politique¹⁶⁵.

En somme, en présentant l'histoire de cette manière, on ne s'attarde plus à des personnages réels ou symboliques, mais on se penche plutôt sur une population occupant un territoire donné¹⁶⁶. Selon le collectif, il faut proscrire cette nouvelle tendance dans la science historique contemporaine à préférer les « nous » sociologiques (tels les bourgeois, les ouvriers, les femmes, les immigrants, les régions, ...) à un « nous » national¹⁶⁷.

5.1.6 Une société minoritaire

Le Collectif pour un enseignement de qualité souligne qu'une histoire axée sur la modernité occidentale et ses transformations tend à masquer les particularités historiques et contemporaines des sociétés minoritaires. « Il va de soi qu'être moderne, lorsqu'on est une colonie ou une minorité, ce n'est pas la même chose lorsqu'on est majoritaire et puissant¹⁶⁸. » L'évocation du contexte minoritaire parcourt bien des mémoires. Plusieurs appellent à une reconnaissance de ce dernier et du désir d'émancipation qui y a pris forme après plusieurs décennies de repli

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 7.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 9.

¹⁶⁷ *Ibid.* pp. 10-11.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 10.

identitaire. « En mode survie pendant deux siècles, le fait français en Amérique du Nord s'est enfin donné un élan pour être au monde à l'égal des autres¹⁶⁹. »

Le thème de la concurrence identitaire, entre un Canada bilingue et multiculturel « qui recrute, accueille et accompagne » d'un côté, et d'un Québec français et interculturel de l'autre « qui héberge »¹⁷⁰ interférerait dans la bonne compréhension de la situation minoritaire de la « nation québécoise » ainsi que de la survie et de la pérennité du groupe majoritaire franco-québécois au sens culturel. « Poursuivant son objectif politique à l'endroit du Québec, compte tenu de sa masse critique, le Canada peut prendre le risque d'intégrer l'immense majorité de ceux qui choisissent d'habiter son territoire. Le Québec, certainement pas¹⁷¹. » La question des droits collectifs des minorités nationales est aussi, selon certains groupes, au centre du débat.

Il résulte de l'imposition forcée, à un peuple politiquement dominé et culturellement très minoritaire sur son continent, des concepts canadiens du bilinguisme et du multiculturalisme, qui ne répondent en rien aux difficultés de sa situation et tendent au contraire à les aggraver¹⁷².

5.1.7 Le pluralisme dans l'histoire du Québec

Les éléments qui apparaissent le plus souvent dans les mémoires étudiés en référence à l'histoire du Québec, sont les luttes historiques, le patrimoine historique et le parcours spécifique d'une société minoritaire. Toutefois, le thème du pluralisme, qui est fréquemment désigné comme une source de tension et de défis auxquels la

¹⁶⁹ Conseil de la souveraineté du Québec, p. 12.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 10.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 8.

¹⁷² Société Saint-Jean-Baptiste, p. 3.

société québécoise est confrontée, et ce de plusieurs façons (diversité linguistique, religieuse, symbolique,...), est également présenté comme partie intégrante du parcours historique et du Québec contemporain.

Tout d'abord, de nombreux groupes mentionnent le pluralisme comme caractère constitutif, voire fondateur du Québec. En effet, on situe les origines du pluralisme ethnoculturel du Québec dès la colonisation par la rencontre de deux mondes, autochtone et français.

Devant le danger d'une telle dérive, il est essentiel de rappeler que si le Québec d'aujourd'hui constitue une société pluraliste, ce n'est pas d'abord « à cause des immigrants ». Par la présence autochtone, le pluralisme ethnoculturel est inscrit dès l'origine du Québec. À travers le protestantisme et le judaïsme, un pluralisme religieux traverse depuis longtemps son histoire. Toutefois, ce sont certainement nos choix collectifs élaborés dans la foulée de la Révolution tranquille que nous sommes aujourd'hui invités à revisiter¹⁷³.

Ce pluralisme fondateur aurait par ailleurs participé au développement d'un certain respect de la diversité et d'une tradition d'ouverture qui caractérise le Québec¹⁷⁴ puisque ce dernier « [...] de par son histoire est une terre d'immigration. On n'a qu'à se rappeler l'arrivée des premiers colons il y a 400 ans. Le respect de la diversité a toujours été essentiel pour maintenir une cohésion sociale¹⁷⁵ ». De plus, on fait référence à la minorité anglo-québécoise, également symbole du pluralisme québécois, « qui, elle aussi, a puissamment contribué à façonner le Québec contemporain¹⁷⁶ ». On parle alors d'un pluralisme qui a engendré, de diverses manières, la richesse de la société québécoise contemporaine.

¹⁷³ Centre justice et foi, p. 4.

¹⁷⁴ Bloc Québécois, p. 29.

¹⁷⁵ Barreau du Québec, p. 34.

¹⁷⁶ Bloc Québécois, p. 8.

Certains mémoires consultés font également mention d'un pluralisme religieux qui a toujours été présent au Québec. On rappelle la présence du protestantisme ainsi que du judaïsme. Ces confessions sont réintégrées dans le parcours historique de la société québécoise. Le patrimoine religieux est alors présenté comme pluriel et partie intégrante de la mémoire historique. On s'attarde ensuite à réaffirmer et à célébrer le pluralisme contemporain en considérant l'apport des populations immigrantes. Pourtant, c'est plutôt la capacité d'accueil et d'ouverture de la majorité franco-québécoise qui occupe une grande place dans le discours sur la reconnaissance du pluralisme contemporain. On rappelle également le contexte de société minoritaire et en quoi celui-ci a participé au développement d'une tradition de tolérance propre aux Québécois¹⁷⁷. On en veut pour exemple la tolérance des Québécois envers les orientations sexuelles diverses¹⁷⁸, envers les personnes handicapées ou envers les femmes¹⁷⁹. Toutefois, cette tolérance a des limites bien précises, et c'est celles-ci qui auraient du servir de référence dans les cas d'accommodement culturel litigieux.

Nous nous définissons comme un peuple ouvert, pacifique, accueillant, tolérant, pénétré de la valeur universelle de la dignité humaine, facilement engagé dans des luttes pour la justice, contre la pauvreté, pour la protection de l'environnement, préconisant la fraternité, accueillant envers les nouveaux arrivants, généreux et engagés socialement. Nous aimons aussi nous définir comme une terre d'accueil malgré le débat qui, tout au cours de la dernière année, nous a plutôt divisés qu'il nous a rassemblés sur la question. [...] Le Québec est une nation, par son histoire, sa culture, sa langue et ses institutions et les principes d'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français et la séparation de l'Église et de l'État ne sont pas négociables¹⁸⁰.

¹⁷⁷ Québec Solidaire, *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, p. 6.

¹⁷⁸ Conseil québécois des gais et lesbiennes, *S'engager pour l'égalité des membres de la communauté*, p. 11.

¹⁷⁹ Franc-maçonnerie libérale du Québec, p. 2-4.

¹⁸⁰ L'Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitées et pré-retraitées, section Jonquière, p. 1.

En effet, malgré la « solide » tradition de tolérance et d'ouverture qui semble définir la société québécoise, il existe des limites à ne pas franchir lorsqu'il est question d'immigration et de religion, et surtout lorsque l'on discute de culture. « Les Québécois sont en majorité favorables à l'immigration selon Stéphane Reichhold, dirigeant d'un groupe d'organismes montréalais, mais il y a un malaise lorsqu'on remet en question la culture francophone québécoise¹⁸¹. » Certains auteurs des mémoires présentés aux audiences publiques rappellent que le contexte minoritaire ainsi que la concurrence identitaire joue un rôle essentiel dans la manière d'aborder l'immigration et l'intégration, surtout lorsque l'éthique de la reconnaissance liée au multiculturalisme canadien vient interférer dans le projet national québécois.

Pour nous, le multiculturalisme amènera très rapidement la disparition de la petite nation d'irréductibles francophones nord-américains. La survie du peuple québécois passe par l'interculturalisme si la société civile se dote de mécanismes de protection et d'intégration forts et attrayants¹⁸².

Devant ces différentes forces politiques auxquelles est confrontée la société québécoise en tant que société minoritaire, plusieurs associations, groupes ou partis politiques évoquent cette capacité d'ouverture et de tolérance et font d'elle une des clés qui permettra un interculturalisme effectif et inclusif assurant la survie de cette dernière.

C'est avec un tel esprit d'ouverture que le Québec doit maintenant réfléchir à la place que doivent prendre les immigrants dans notre société. Ils ne constituent pas une menace à notre identité, mais nous offrent plutôt des outils de changement pour bâtir un Québec meilleur qui saura être accueillant, tout en conservant son identité fondamentale¹⁸³.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 10.

¹⁸² Table des aînées et aînés de Lanaudière, p. 6.

¹⁸³ Franc-maçonnerie libérale du Québec, p. 4.

5.2 L'histoire et le patrimoine religieux à la rescousse

5.2.1 Appel au respect du patrimoine religieux catholique du Québec

La plupart des mémoires font mention de la religion catholique ou du patrimoine religieux en tant que partie intégrante et fondatrice de la mémoire historique du Québec. Malgré les processus de laïcisation et de sécularisation des dernières décennies, l'héritage religieux demeure un « fil conducteur » pour la société québécoise. Il s'agit du lien qui garde les éléments du passé et de l'histoire dans le souvenir, qui rappelle le long combat pour la survivance et qui nomme l'origine de notre éthique sociale contemporaine.

[...] le fait que notre espace social et nos paysages soient marqués par la référence à l'héritage catholique relève d'un rapport à l'histoire que l'on ne peut occulter. Vouloir qu'il en soit autrement, en supprimant toute évocation de ces pans de notre passé, renvoie à une conception radicale de la laïcité qui s'apparenterait au déni. Ces évocations témoignent de notre patrimoine matériel et immatériel, lequel porte la trace d'un riche et profond récit collectif et symbolique. Sans en avoir le monopole, c'est largement à travers le catholicisme que notre société s'est défini pendant des siècles et c'est travers cette tradition que s'est longtemps incarné, ici, un certain rapport à l'universel. Il serait imprudent et injuste de vouloir enterrer un tel passé, comme s'il n'avait jamais existé. Ce même espace social témoigne par ailleurs, aujourd'hui, de la présence de traditions culturelles, religieuses et humanistes multiples qui ne peuvent en être exclues¹⁸⁴.

Les demandes d'accommodement raisonnable ou culturel ont représenté pour la majorité franco-québécoise un déni de la culture et de l'histoire de la majorité. Les Franco-québécois, en tant que majorité d'héritage catholique, ont senti que leurs efforts pour attendre une certaine laïcité ne semblait pas, en contre-partie, constituer une exigence pour les nouveaux arrivants au nom des droits des minorités.

¹⁸⁴ Centre justice et foi, p. 14.

Même si plusieurs, parmi eux, ne sont pas des pratiquants comme ils l'étaient jadis, ils croient que les accommodements religieux vont à sens unique, ils ne veulent pas qu'on touche à leurs croyances, à leurs fêtes religieuses, à ce qui reste de la présence chrétienne dans la communauté. Et surtout, ils ne veulent pas être accusés de racisme chaque fois qu'ils refusent qu'on touche à leurs valeurs. Pour certains, la laïcité sortie de son contexte social, fait peur. J'en donne pour exemple, le bouleversement créé par l'absence d'enseignement religieux à l'école¹⁸⁵.

En ce sens, les demandes d'accommodement semblent octroyer, dans un premier temps, un droit à la transmission de la culture par la religion, et ce seulement pour les nouveaux arrivants. Dans un deuxième temps, on perçoit une remise en question des valeurs traditionnelles dont les Franco-québécois ont dû se détacher depuis les dernières décennies en raison d'une certaine radicalisation de la laïcité¹⁸⁶, pouvant s'assimiler à une forme de déni identitaire.

Quand la religion était oppressante, au moins elle était un repère identitaire et existentiel clair. Ceux qui pratiquent et affirment leur religion nous renvoient à notre propre désertion du catholicisme, une partie de ce choc vient de notre propre sentiment d'abandon certes, mais nous ne voulons pas revenir en arrière. [...] Établir la laïcité ne signifie nullement la négation du passé historique des Québécois, nous appartenons à une nation dont l'histoire a été fortement marquée par le catholicisme. L'influence de cette religion fut si importante que l'oublier serait nous plonger dans un vide social et identitaire profond¹⁸⁷.

Certains signataires des mémoires sélectionnés appellent également à une reconnaissance et à un respect des « objets patrimoniaux » chrétiens en tant que manifestation de l'histoire du Québec :

¹⁸⁵ Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitées et pré-retraitées, section Jonquière, p. 2.

¹⁸⁶ Assemblée des évêques catholiques du Québec, *Mémoire à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, p. 4.

¹⁸⁷ Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitées et pré-retraitées, section Jonquière, p. 4-5.

Les institutions publiques ne doivent pas arborer de signes qui font référence à une religion en particulier. Cela dit, il faut distinguer les objets patrimoniaux (les statues à l'entrée de certains édifices et les crucifix incrustés dans l'architecture) des symboles religieux qu'on peut facilement enlever (les croix accrochées aux mur des institutions publiques). Les premiers sont des symboles qui témoignent de l'histoire du Québec alors que les seconds créent une impression de confessionnalité. Ainsi, la croix du mont Royal devrait rester en place, puisqu'elle symbolique un événement historique, alors qu'il n'y a plus aucune raison qu'un État laïque garde les crucifix accrochés aux murs de ses écoles publiques. De la même façon, les chapelles dans les CHSLD devraient rester en place, à condition qu'elles soient multiconfessionnelles en fonction des besoins de leurs patients¹⁸⁸.

Ce patrimoine est également représenté comme l'expression des valeurs humanistes qui auraient permis la capacité d'ouverture qui profite aux immigrants :

Cet accueil est le fruit d'une tradition chrétienne et des valeurs qui en découlent, à savoir l'accueil de l'étranger, la justice pour tous et la charité envers les plus démunis. L'enseignement moral et religieux catholique et protestant, (ainsi que l'enseignement moral sans religion) ont su véhiculer ces valeurs auprès de générations de citoyens québécois. Il n'y a pas nécessité d'un cours d'éthique et culture religieuse pour faire vivre ces valeurs. Un cours de culture religieuse ne pourrait pas donner à la religion catholique la place qui lui revient. C'est elle qui a construit un peuple accueillant et ouvert à l'étranger. L'Église et la société chrétienne ont ajusté leur action au «vivre ensemble» selon les besoins des événements depuis les débuts de la colonie, sans pour autant en oublier le peuple fondateur¹⁸⁹.

Suivant certains témoignages contenus dans ces mémoires, l'État laïc semble oublier ce peuple fondateur, préférant s'en tenir à l'idéal de neutralité face aux allégeances religieuses contrairement à l'Église, qui elle aurait toujours gardé celui-ci au centre de son projet culturel. En somme, on considère que le multiculturalisme canadien et l'éthique de la reconnaissance prennent le pas sur la capacité de l'État

¹⁸⁸ Québec Solidaire, p. 10.

¹⁸⁹ Association des parents catholiques, région de Montréal, *Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens*, p. 6.

québécois à transmettre la culture. Un défi que, selon certains, l'Église aurait, quant à elle, surmonté à travers « 400 ans d'histoire sociale » et ce, en contexte minoritaire.

Par conséquent, on semble voir apparaître des manifestations d'une laïcité qui tendrait à se raidir, tant pour les minorités que pour la majorité, par la couverture médiatique disproportionnée de demandes d'accommodement culturel qui auraient été déraisonnables. Ici, on tente de faire comprendre que ce type couverture médiatique portant sur la présence religieuse ou du « croire » dans l'espace public peut également nuire à la majorité franco-québécoise et l'expression de son héritage catholique comme « fil conducteur ». Les Évêques catholiques du Québec ont précisé que « [m]algré le nombre croissant de personnes qui se déclarent sans appartenance religieuse, l'adhésion plus ou moins profonde à une religion est une partie intégrante de l'identité de la majorité de la population [...] »¹⁹⁰. Ainsi, on s'éloignerait peu à peu du modèle de laïcité qui semblait répondre aux défis contemporains :

Les réclamations fortement médiatisées de quelques groupes religieux risquent d'entraîner une radicalisation du laïcisme. On la voit poindre lorsque certains tentent de faire de la religion une affaire uniquement privée qui n'a pas sa place dans l'espace public : on voudrait que l'État prenne les mesures nécessaires pour que, dans l'espace public, tant ses propres actes que les activités citoyennes soient neutres, c'est-à-dire exemptes de toute connotation religieuse quelle qu'elle soit. On la voit poindre encore lorsque l'on passe sans nuance de la laïcité de l'État à la laïcité de la société québécoise comme si celle-ci était devenue areligieuse¹⁹¹.

Il semble en somme que la controverse qui a eu lieu autour de la présence de symboles ou de pratiques religieuses dans l'espace public ait également eu ses conséquences sur la majorité franco-québécoise. Cette dernière (qui demeure selon certains une société de croyants et ce, malgré un processus de sécularisation récent et accéléré) aurait elle aussi subi la pression d'une laïcité qui tend à se radicaliser. Cette

¹⁹⁰ Évêques catholiques du Québec, p. 6.

¹⁹¹ *Ibid.*

controverse et cette radicalisation pourraient éventuellement avoir des effets néfastes sur la transmission même de la culture et de l'héritage franco-québécois par le déni du patrimoine historique religieux qui subsiste dans l'espace public. On craint qu'une partie de l'histoire ne puisse être transmise aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux générations futures du Québec.

5.2.2 La grande noirceur : un passé douloureux

La signification de l'histoire est l'objet de diverses interprétations au sein de la majorité franco-québécoise elle-même. Certaines périodes inspirent fierté, comme la Révolution tranquille, alors que d'autres ravivent une certaine douleur, comme la Conquête de 1760. La présence de l'Église catholique dans l'histoire sociale du Québec peut, à elle seule, réveiller l'image de la survivance dans l'imaginaire de la majorité, mais aussi un sentiment d'oppression et de contrainte. Dans ce contexte précis d'étude du débat, les demandes d'accommodement culturel se sont avérées être le possible « véhicule » du retour de la religion dans l'espace public.

Une société laïque, c'est celle où la liberté religieuse est la même pour tous, mais surtout c'est celle où le droit à l'égalité s'applique à toutes les personnes, sans égards à leur foi. Si les laïcs se révèlent de plus en plus nombreux à faire entendre leur voix, c'est d'abord et avant tout parce qu'ils veulent que notre société continue à évoluer sous le régime des libertés fondamentales auxquelles a droit chaque citoyen. Les Québécois savent ce qu'il en a coûté pour obtenir ces libertés et se rappellent les luttes menées contre le pouvoir religieux. Ce que les laïcs refusent, c'est que notre société revive cette époque. Et lorsque les laïcs expriment leur inquiétude devant certaines revendications d'accommodement religieux, c'est avant tout parce qu'ils ne veulent pas que nos institutions communes soient soumises au diktat des tenants de l'idéologie intégriste, sous-jacente à certains symboles religieux, comme par exemple, la soumission des femmes¹⁹².

Le débat sur les accommodements culturels a donc ravivé ces deux sentiments opposés et plusieurs témoignages le démontrent. Alors que l'héritage et la culture

¹⁹² Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitées et pré-retraitées, section Jonquière, p. 10.

d'inspiration catholique ont été rappelés par divers intervenants comme faisant partie de la culture québécoise, il reste que le souvenir des luttes menées contre l'ingérence de l'Église dans la sphère publique du Québec est encore très vif.

Évincée de la sphère publique depuis les années soixante-dix, la religion reviendrait dans nos sociétés libérales reposant sur les droits des personnes (et rien d'autre !) par le biais d'une requête individuelle de reconnaissance identitaire, dont l'appartenance religieuse peut faire quelquefois partie¹⁹³.

Les demandes d'accommodement auraient alors ravivé le douloureux souvenir d'une forme d'intégrisme qui a profondément marqué les Franco-québécois. Il s'agit d'une dichotomie où patrimoine religieux et oppression religieuse s'articulent de manière extraordinaire.

Cette émotion a une double nature : certains craignent que ces accommodements remettent en cause la séparation des Églises et de l'État, obtenue non sans efforts au Québec au cours des dernières décennies; d'autres, par contre (non moins nombreux, à en juger par certains sondages), attachés à ce qui persiste de symboles religieux du Québec traditionnel, appréhendent de les voir évincées avec l'arrivée d'immigrants aux croyances éloignées de la tradition judéo-chrétienne qui a dominé jusqu'ici chez nous en ces matières¹⁹⁴.

Certains vont même jusqu'à redouter, si des balises politiques ne sont pas précises, un « l'arrivée ou le retour d'un fondamentalisme religieux¹⁹⁵ » et plus précisément dans l'espace scolaire.

Cela serait un recul important pour la société québécoise. Actuellement, nous devons faire face au lobby des parents catholiques qui ont décidé de contester la décision

¹⁹³ Centrale des syndicats du Québec, p. 10.

¹⁹⁴ Société Saint-Jean-Baptiste, p. 3.

¹⁹⁵ Confédération des syndicats nationaux, *Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* p. 15.

d'abolir les cours de religion et de morale et leur remplacement par le programme d'éthique et de culture religieuse. Leur « croisade » repose justement sur leur contestation de l'accommodement pour motifs religieux à certaines catégories de croyants et non à d'autres¹⁹⁶.

La logique qui soutient ces craintes semble être la suivante : ces mêmes droits fondamentaux qui ont construit l'espace social contemporain, en donnant à la société québécoise certains repères du « vivre ensemble » dans une perspective plus large que ce que la religion a pu offrir, servent également de base juridique aux accommodements culturels ou raisonnables. On craint que ces derniers puissent à leur tour représenter une forme de non-respect des règles du vivre ensemble. Ceux-ci ne tiendraient pas compte des piliers incontournables de la société québécoise contemporaine, c'est-à-dire le respect de l'héritage ainsi que des symboles patrimoniaux franco-québécois et de la laïcité dans l'espace public.

Par ailleurs, l'histoire est fréquemment présentée comme le fondement des valeurs qui auraient permis les acquis sociaux depuis la Révolution tranquille. C'est l'histoire elle-même qui aurait ainsi engendré l'attachement des Québécois pour le respect des droits. Certains rappellent que ce respect des droits fondamentaux, qui s'est manifesté entre autres dans les Chartes du Québec est un aspect incontournable de l'histoire contemporaine du Québec¹⁹⁷. D'autres rappellent que l'histoire et les valeurs communes des Québécois constituent les fondements des outils juridiques dont le Québec s'est doté, mais que ces derniers ne doivent pas devenir des obstacles à la transmission des valeurs de la société québécoise. On craint en effet que le respect aveugle de ces droits puissent prévaloir, sur un consensus public sur les règles du vivre ensemble des Québécois.

¹⁹⁶ Centrale des syndicats du Québec, p. 20.

¹⁹⁷ Barreau du Québec, p. 18-19.

5.3 Le Droit : vecteur de transformation sociale au Québec

5.3.1 L'histoire comme fondement des droits inaliénables de la société québécoise

« Le tronc commun québécois des valeurs, d'institutions et de pratiques citoyennes s'est imposé par les luttes populaires¹⁹⁸. » On affirme également que les outils juridiques qui sont au cœur de ces institutions et de ces pratiques citoyennes auraient les mêmes origines, c'est-à-dire les luttes menées au nom des valeurs communes populaires. Ce rappel que font plusieurs membres de ces associations, groupes ou partis politiques apporte une précision toute particulière sur les pratiques sociales et les outils juridiques du Québec : ces derniers ont une origine, et cette origine est l'histoire. « Il faut affirmer qu'il existe un lien intime entre de telles politiques et les valeurs communes de la société québécoise enchâssées dans les Chartes¹⁹⁹. »

La société québécoise en tant que société démocratique, pluraliste, laïque s'est construite grâce à l'État de droit. L'avènement de ce dernier aurait été possible grâce aux valeurs communes des Québécois, plus particulièrement grâce aux valeurs humanistes héritées de la présence de la religion catholique au sein de leur société. On prétend même que « les valeurs communes à toutes les Québécoises et à tous les Québécois font en sorte que nous tendons à interdire les discriminations²⁰⁰. » De plus, on soutient que l'éthique de la reconnaissance découlerait également des valeurs libérales inhérentes à la société québécoise. Cette dernière ferait donc partie intégrante de l'horizon commun de tous les Québécois pour des raisons sociales et historiques, non pas seulement parce que cette éthique aurait été imposée par des lois. On rappelle alors l'importance des acquis sociaux et politiques rendus possibles par le respect des droits fondamentaux.

¹⁹⁸ Conseil de la souveraineté, p. 3.

¹⁹⁹ Barreau du Québec, p. 32.

²⁰⁰ Conseil québécois des gais et lesbiennes, p. 8.

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec, avec ses protections et garanties individuelles et sociales, et donc constitutive de nos valeurs et de notre projet de société. Le débat actuel montre bien l'importance de rappeler les acquis dont nous bénéficions grâce à ces outils juridiques que nous nous sommes donnés²⁰¹.

Pourtant, les controverses soulevées par les différentes demandes d'accommodement culturel ont mené à des doutes ou à des remises en question concernant l'efficacité des outils juridiques ainsi que de l'efficacité réelle des principes de tolérance, d'ouverture et d'égalité sur la laïcité, mais aussi sur l'identité franco-québécoise.

Les droits et les luttes pour la reconnaissance ont fait partie du paysage social québécois dans les dernières décennies et feraient désormais partie des valeurs fondamentales du Québec. Que l'on parle de batailles constitutionnelles, de luttes pour la survie de la langue française, contre la pauvreté, ou plus récemment pour la protection de l'environnement, ce sont ces batailles historiques qui ont façonné ce qui constitue le « noyau » des valeurs québécoises contemporaines.

Au chapitre des valeurs fondamentales, nommons celles qui en constituent le noyau, soit l'égalité des chances pour tous, l'égalité entre les hommes et les femmes, la résolution pacifique des conflits et, bien sûr, le statut du français comme langue d'intégration à la société québécoise²⁰².

5.3.2 L'égalité entre les hommes et les femmes

Une des luttes qui semble chère au cœur des Franco-québécois est celle qui porte sur le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. On rapporte ce principe au résultat d'une lutte historique longue et ardue, mais également récente et encore fragile.

²⁰¹ Centre justice et foi, p. 8.

²⁰² Parti libéral du Québec, *Mémoire du Parti libéral du Québec* p. 18.

Le principe de l'égalité des femmes au Québec, est reconnu sur le plan juridique, social et familial. Les gains obtenus depuis les 40 dernières années l'ont été après de longues luttes, discussions et engagements de nombreuses femmes et de quelques décideurs gouvernementaux²⁰³.

On retrouve cet exemple de lutte historique qui a marqué le Québec dans plusieurs des mémoires consultés. Il arrive fréquemment que ce principe soit cité en premier lorsque vient le temps d'énoncer les principes inaliénables qui sont au centre du vivre ensemble dans le Québec contemporain, et parfois avant même la primauté du fait français. « Le Québec est une nation, par son histoire, sa culture, sa langue et ses institutions et les principes d'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français et la séparation de l'Église ne sont pas négociables²⁰⁴. »

Pour quelles raisons insiste-t-on à ce point sur l'importance de ces valeurs dans le cadre de cette consultation publique ? Les nombreuses demandes d'accommodement culturel ou raisonnable pour des motifs ethno-religieux semblent constituer une menace. Ces derniers viendraient éroder les principes juridiques et sociaux, plus précisément en ce qui concerne la pérennité du fait français au Québec et les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes²⁰⁵. Selon certains mémoires, la mise en place de balises claires et précises, fondées par les valeurs communes²⁰⁶, devient alors une responsabilité gouvernementale incontournable.

²⁰³ Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitéEs et pré-retraitéEs, section Jonquière, p. 10.

²⁰⁴ Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitéEs et pré-retraitéEs, section Jonquière, p. 1.

²⁰⁵ Barreau du Québec, p. 12-13.

²⁰⁶ Centrale des syndicats nationaux, p. 7.

Que le Québec se dote d'une loi fondamentale qui aurait, à l'instar de la Charte des droits et libertés de la personne, un caractère quasi constitutionnel, c'est-à-dire qui primerait sur les autres lois du Québec. Cette loi définirait clairement les valeurs communes de la société québécoise : la neutralité des institutions publiques, des lois et de l'État à l'égard des religions. Cette loi devrait aussi reconnaître que l'exercice d'une liberté ou d'un droit inscrit dans les chartes ne doit pas avoir pour effet de nier ou de restreindre le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. Finalement, cette loi devrait aussi définir les droits et les devoirs au regard du respect de ces valeurs communes. En d'autres mots, les balises du vivre ensemble²⁰⁷.

La Fédération des femmes du Québec, quant à elle, a défendu le principe d'égalité entre les hommes et les femmes lors du débat public, mais aussi à travers les médias. Cette dernière a perçu les signes d'une instrumentalisation de ce principe. Tout d'abord, on tient à rappeler que la défense de ce principe et des valeurs démocratiques n'est pas l'« apanage exclusif » des Franco-québécois²⁰⁸ contrairement à ce que certains peuvent laisser croire. On souligne également que ce principe ne doit pas alimenter un discours raciste. On rappelle qu'il existe un mythe entretenu autour du principe d'égalité entre les hommes et les femmes comme si cette dernière était atteinte.

Pourtant toutes les données statistiques sexuées le démontrent clairement et ce, en matière d'emploi, de revenus, de violence, etc. Il reste encore beaucoup de choses à faire afin d'endiguer pauvreté, exclusion et précarité au féminin. Donc, l'enfermement religieux n'est pas la seule, voire la principale cause de discrimination à l'égard des femmes concernées par le sujet²⁰⁹.

Toujours selon la Fédération des femmes du Québec, il ne faut pas présumer que la liberté de croyance constitue en soi une menace pour l'égalité entre les hommes et les femmes. « Le capitalisme néo-libéral, impérialiste et néocolonialiste ainsi que le racisme sont également des systèmes d'oppression. Et c'est bien la combinaison de

²⁰⁷ Centrale des syndicats du Québec, p. 23.

²⁰⁸ Fédération des femmes du Québec. *Consultation portant sur les accommodements raisonnables et les différences*, p. 4.

²⁰⁹ *Ibid.* p. 7.

ces oppressions qui est l'objet des luttes féministes en cours²¹⁰. » Pourtant, et de manière surprenante, dès le début des débats sur les accommodements culturels pour des motifs ethno-religieux, ces derniers semblent représenter la seule source de danger pour une égalité de fait, égalité qui aurait été obtenue par les luttes populaires et par les principes juridiques dont la société québécoise s'est récemment dotée dans son histoire.

Pourtant, fait paradoxal, depuis le débat sur les « accommodements raisonnables » toute la droite a changé son discours, en défendant à son tour, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes et en amplifiant le débat sur cette question. À notre avis, cette récupération du discours féministe risque d'alimenter et de nourrir des propos haineux et racistes²¹¹.

En ce sens, la fédération des Femmes du Québec recommande que l'on concentre la réflexion sur le « caractère transversal » du principe d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que sur une approche anti-raciste de la diffusion de ce principe dans toutes les sphères de la société afin de s'assurer de la participation et de la représentation des toutes les femmes²¹². On souhaite que les luttes pour l'égalité de fait entre les hommes et les femmes ne soient pas source d'isolement ou de marginalisation pour les femmes, qu'elles soient d'une immigration récente ou non.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 10.

²¹¹ *Ibid.* p. 8.

²¹² *Ibid.* p. 17.

CHAPITRE VI

LE RAPPORT A L'HISTOIRE DES FRANCO-QUEBECOIS : UNE SYNTHÈSE

6.1 Le souvenir d'une histoire en deux volets

Les deux grands thèmes qui traversent les témoignages des mémoires étudiés sont la survivance et l'émancipation. On observe également que ces derniers sont rattachés à une chronologie bien précise de l'histoire de la société québécoise. D'une part, nous avons remarqué que le thème de la survivance était fortement lié aux événements qui s'étendent des débuts de la colonie française et ce, jusqu'à la Conquête. Ce thème s'inscrit dans le souvenir d'obstacles, d'échecs et d'affaiblissement : Déportation des Acadiens, Conquête anglaise, Acte d'Union, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, ... D'autre part, le thème de l'émancipation est rattaché au souvenir des premiers balbutiements de la Révolution tranquille et se poursuit dans les projets futurs de la société québécoise. Mis à part les quelques références aux Rébellions de 1837-1838, les événements liés à l'histoire servant à ériger cette dernière comme argument d'autorité sont principalement regroupés en deux volets : dans un premier temps, des débuts de la colonie jusqu'à la Conquête de 1760 et dans un deuxième temps, de la Révolution tranquille jusqu'à aujourd'hui. Le rapport à l'histoire franco-québécois n'est donc pas seulement sélectif, il présente également un rapport particulier à la chronologie.

Pour quelles raisons les événements historiques ainsi que la vie quotidienne des « Canadiens français » contenus entre 1840 et 1960 n'ont pas été cités pour appuyer l'argument histoire ? Pourquoi les soixante-dix premières années du 20^e siècle sont-elles mises en marge de l'histoire dans les plaidoyers étudiés ? Le Parti libéral du Québec a été le seul groupe à faire mention de la participation des Franco-québécois aux deux guerres mondiales dans son mémoire. Selon le parti, ces dernières, en tant qu'événements historiques, auraient participé à la construction de l'identité foncièrement libérale des Québécois. En somme, la période s'étendant de 1840 à 1960 ne semblent pas constituer un argument d'autorité pour la majorité francophone. On fait mention dans certains mémoires de la « grande noirceur » comme période douloureuse, mais malgré la réalité historique pourtant riche de la société québécoise dans les sphères sociales, politiques, économiques et technologiques, cette époque semble encore constituer une période de « congélation historique » dans l'imaginaire collectif franco-québécois.

Ce qui lie les deux thèmes de survivance/repli identitaire et d'émancipation/ouverture sur le monde est un troisième thème, que nous qualifierons de thème central : il s'agit du thème de la fragilité. D'une part, on témoigne d'une fragilité liée à la difficile survie d'un peuple minoritaire ayant eu peu de moyens politiques et économiques et qui se souvient collectivement des sacrifices et de la persévérance des ancêtres canadiens-français. D'autre part, on s'inquiète d'une fragilité liée aux récents changements sociaux survenus depuis la Révolution tranquille. Ces derniers ayant façonné les nouvelles bases du vivre-ensemble, ils demeurent néanmoins des luttes ou des résultats de luttes qui sont à poursuivre.

6.2 L'histoire comme incantation

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la mémoire constitue un ensemble de réseaux constitués d'exemples historiques plus ou moins importants, organisés de manière hiérarchique et ce, selon les besoins de la situation. Les exemples historiques

que l'on retrouve dans les vingt-sept mémoires étudiés sont peu diversifiés, peu expliqués. En tant qu'arguments d'autorité, ces derniers semblent établir une légitimité culturelle bien fondée à leur seule invocation. Nul besoin de les développer davantage, l'histoire est. Et elle constitue un argument en elle-même. Que ce soit pour les luttes quant à la survie de la langue française, de la culture franco-québécoise ou des luttes liées à la laïcisation de l'espace public, de grands événements sont cités à titre d'ancrage et ne constituent pas matière à discussion.

Que l'on reconnaisse un pluralisme fondateur et une pluralité d'allégeances au Québec constitue, à notre avis, une lecture nouvelle dans le discours populaire. Que l'on situe l'origine des éléments nécessaires à l'éthique de la reconnaissance, autant dans son application sociale que dans les pratiques politiques, dans l'héritage chrétien semble témoigner d'une volonté de s'attribuer historiquement une capacité d'ouverture et de tolérance. Cette tendance « anachronique » parcourt les divers mémoires étudiés. En effet, certaines nouveautés dans l'histoire sociale du Québec, comme les luttes liées au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ou les principes de tolérance et d'ouverture ainsi que la reconnaissance d'un pluralisme fondateur de la société québécoise sont alors présentés comme des arguments historiques forts.

On retrouve dans certains mémoires cette tendance à intégrer, de manière quasi-anachronique, des principes ou idées que l'on peut plutôt associer aux divers processus de la modernité occidentale, et ce afin de supporter l'histoire de la société québécoise. On a alors tendance, par exemple, à associer à la tradition chrétienne, qui caractérise la société québécoise à une capacité de tolérance, d'ouverture et de cohabitation. Pourtant, ces thèmes « universaux » liés à l'histoire de la modernité paraissent plus accessoires que les exemples historiques proprement québécois, parce que ces thèmes ne témoignent justement pas d'un parcours historique particulier.

À travers les témoignages étudiés, on remarque d'une part, une certaine nostalgie de cette représentation traditionnelle, de ce sentiment d'exception ainsi que de la précision d'un projet commun axé sur des bases culturelles. On regrette le temps où la tradition suffisait à fonder le processus d'intégration. D'autre part, nous avons observé les signes d'une insatisfaction quant au rôle que devait remplir l'État moderne en tant que lieu de transcendance des particularismes et surtout en ce qui concerne la survie de la nation. Pour les membres d'une « majorité-minoritaire » comme les Franco-québécois, l'idée que l'appartenance à une société puisse se concrétiser seulement par la citoyenneté semble irriter profondément.

Suivant les témoignages analysés, le pluralisme dans la culture publique commune semble devoir être limité. Un effort considérable a été fait par les membres de la majorité franco-québécoise pour que l'espace public soit désormais neutre et que les pratiques traditionnelles liées à la religion catholique soient modifiées pour laisser place aux diverses allégeances religieuses présentes dans la société québécoise. Cependant, il semble clair que d'effacer toutes traces de l'héritage catholique est hors de question en même temps qu'un effort devrait être réalisé par les membres des autres « communautés » afin de garder cet espace public neutre.

Le pluralisme pose également à l'individu la question du sens de son inscription dans la société. Ce dernier pousse en effet les identités à ajuster leur contenu et à changer leurs référents, autant pour les nouveaux arrivants que pour la population de la société d'accueil. La reconnaissance des identités fait désormais partie de l'éthique des sociétés de droit en tant que vertu politique et exigence de justice. Ce principe, les Franco-québécois semblent l'avoir bien intégré à leur discours sur la société québécoise. En ce sens, les Franco-québécois tentent de rappeler, à travers les mémoires déposés à la Commission, qu'ils ont, eux-aussi, incarné un mouvement de reconnaissance identitaire, qui s'est étendu sur plusieurs siècles, et qui n'a reçu

reconnaissance que depuis les 40 dernières années. Ils tâchent de rappeler également que ses victoires sont fragiles.

6.3 Contrer le processus de judiciarisation du projet politique

Les témoignages contenus dans ces mémoires semblent s'adresser aux nouveaux arrivants, mais aussi à la classe dirigeante (provinciale et fédérale) quant à la reconnaissance des spécificités culturelles québécoises et au respect de l'histoire. Les Franco-québécois critiquent, sans le nommer tel quel, le processus de judiciarisation du projet politique. Certains semblent associer ce processus à l'idéal poursuivi par le multiculturalisme canadien et aux politiques qui en découlent. Le droit, pourtant si cher à leurs yeux, semble désormais être le responsable du court-circuitage de la discussion sur les choix de sociétés en faisant l'impasse sur les origines et le choix de la majorité. Alors que le droit pouvait protéger les individus contre les manipulations politiciennes, on craint maintenant que des manipulations politiques soient possible grâce au droit. Du désenchantement du politique, nous voici devant un exemple de désenchantement du droit et ce, en rappelant le politique et l'histoire à la rescousse.

Dans plusieurs mémoires, on cherche donc à rasseoir le contrat social sur une tradition, une histoire. C'est à partir de ces derniers que seraient possibles une solidarité nationale et un projet commun. Devant la déstabilisation des repères, un rappel des origines qui ont donné sens à la société québécoise s'avère nécessaire. Le plus souvent, ces plaidoyers tentent de recentrer l'expérience historique québécoise sur le parcours « canadien-français » afin de lui redonner les bases nécessaires à un projet de société qui ne mettrait pas en marge la mémoire de ces derniers.

Les Franco-québécois décrivent une identité québécoise qui a su traverser le temps et qui, à la suite d'un long repli, a inscrit ses spécificités dans un espace territorialisé et dans des pratiques politiques et juridiques bien particulières. Pourtant, peu font mention des nombreuses transformations qu'a subi cette identité à travers les siècles.

Encore aujourd'hui, certains Franco-québécois ont une forte tendance à raconter ou à se remémorer leur identité principalement à travers les traumatismes et les échecs. Pour plusieurs, le passé des Franco-québécois, du moins jusqu'à la Révolution tranquille, ne se résume qu'en un combat pour la survivance. La Révolution tranquille constitue alors la plus importante victoire, voire la source de tous les acquis sociaux et avancées du Québec contemporain, le symbole même de l'émancipation politique. Cet événement aurait également permis d'affirmer la singularité québécoise dans le monde contemporain.

Malgré cette prise en charge politique et économique du destin québécois, on continue de souligner la menace que peut constituer le multiculturalisme canadien, de par son ingérence juridique, à l'interculturalisme du Québec. En effet, les accommodements culturels qui ont été à l'origine du débat sur les accommodements raisonnables ont rapidement été désignés par plusieurs comme les conséquences d'une pression canadienne sur la société québécoise ainsi qu'une tentative d'affaiblissement de la culture et des revendications des Franco-québécois. Les recommandations que certains ont formulées quant à la nécessité de réaffirmer la présence d'un peuple fondateur qui est bien plus qu'une ethnie présente sur le territoire canadien parmi d'autres, à l'aide de l'argument histoire, démontre bien le sentiment de menace qui a pesé sur la majorité franco-québécoise. Plusieurs craignent que l'on tente d'effacer le cadre de référence à partir duquel les nouveaux arrivants pourraient forger un sentiment d'appartenance au nom du multiculturalisme et de la neutralité de l'espace public. La majorité franco-québécoise a exprimé cette impression de déni de son parcours historique et le prouve d'autant plus en se référant au « vieux fond du nationalisme francophone » pour réaffirmer une définition de l'identité québécoise qui puiserait ses origines dans l'identité de la majorité²¹³.

²¹³ BOCK-CÔTÉ, M. *La dénationalisation tranquille*, p.11.

À la question « How much plurality can pluralism bear ? », les Franco-québécois répondraient probablement ceci : le pluralisme, la reconnaissance de ce dernier par les membres de la société ainsi que la cohabitation sont possibles lorsqu'il existe, en premier lieu, un respect de la communauté d'histoire de la société d'accueil. Par conséquent, on ne devrait pas tenter de nier l'histoire ni d'en faire une trame narrative plurielle afin de rendre la culture publique commune plus inclusive. Un horizon commun qui s'appuierait seulement sur un « patriotisme constitutionnel » ne constitue pas, selon eux, les bases d'un projet commun à adopter.

Paradoxalement, lorsque vient le temps de nommer les éléments de l'horizon commun de tous les Québécois, les éléments de ce dernier ne relèvent pas de spécificités culturelles, mis à part la survie de la langue française qui semble être la dernière référence essentielle des Québécois. Le portrait identitaire qu'ont dressé les Franco-québécois de l'identité québécoise à travers les mémoires étudiés est basé sur les spécificités culturelles et surtout, sur l'histoire. Pourtant, lorsque l'on décrit l'horizon commun des Québécois ainsi que leur projet de société, les thèmes reliés à l'histoire et à la spécificité culturelle des Québécois s'effacent et laissent place à des thèmes universaux comme la démocratie, les droits de la personne et la tolérance. Comme si ces derniers ne pouvaient formuler un avenir qu'avec des thèmes d'une éthique commune passant par la traduction politique d'une conception particulière du vivre ensemble, thèmes qui sont également propres à toutes les sociétés modernes avancées. Comme s'ils avaient eux-mêmes omis de rappeler les thèmes qu'ils ont actualisés dans leurs plaidoyers et qui caractérisent la société québécoise contemporaine ; le respect de l'histoire, la transmission de l'héritage et surtout, l'importance de se souvenir du « nous ».

6.4 Respect de l'histoire, respect de la communauté d'histoire

Le quatrième thème qui semble parcourir tous les mémoires que nous avons étudiés est le respect. Tous les exemples historiques qui ont été cités, toutes les

références au patrimoine religieux, toutes les luttes soit pour la survie de la langue française ou pour l'égalité entre les hommes et les femmes, toutes les références à la survivance, à l'émancipation et à la fragilité d'une société minoritaire appellent à un respect de la communauté d'histoire du Québec. Les Franco-québécois semblent bien conscients qu'il existe deux modes d'allégeances dans le même espace politique ; un rassemblement tissé par l'histoire et l'autre, par la société de droit. C'est dans ce contexte que la majorité franco-québécoise souhaite pouvoir dire « nous », en tant que groupe tissé par l'histoire, sans qu'on le lui reproche. En érigeant l'histoire comme argument de l'identité québécoise, les Franco-québécois disent « nous ».

Les conclusions formulées dans le rapport de la Commission sont peut-être justes. Il est vrai qu'une mauvaise interprétation du principe juridique d'accommodement raisonnable ainsi que d'importantes distorsions entre la perception générale et la réalité des faits ont pu mener à gonfler le débat public. Il est également vrai qu'un malaise identitaire puisse être à la source de la controverse que certains accommodements culturels ont soulevée. Il est vrai que des propos relevant de l'intolérance, de l'ethnocentrisme et même du racisme ont été entendus à quelques reprises durant les audiences de la Commission publique. Mais ce que les Franco-québécois ont également semblé dire, c'est qu'ils continuent d'exister et ce, malgré les nombreuses transformations de la société québécoise et la perte de certains repères dans l'espace public contemporain. Et ce qui demeure inatteignable, c'est l'histoire et la mémoire d'un ancrage historique singulier. Personne, au nom d'aucune éthique de la reconnaissance ou principe du multiculturalisme, ne pourra nier cela. C'est pourquoi l'histoire constitue l'argument d'autorité et de légitimité culturelle par excellence pour toute société, et davantage pour les sociétés minoritaires. L'histoire considérée comme certitude identitaire et comme territoire d'identité.

6.5 Une histoire désincarnée ?

Les Franco-québécois ont présenté une histoire parsemée d'événements mémorables, de conflits et de luttes. Toutefois, ces exemples historiques, on l'a dit, ont été peu diversifiés et peu expliqués. En effet, nous avons remarqué une forte tendance à nommer l'histoire sans expliquer en quoi elle constituait un argument. On l'a pourtant utilisée en tant qu'argument fort de l'identité québécoise ainsi qu'en tant qu'assise principale témoignant de la persistance d'une « volonté de prolongement de la longue marche canadienne-française²¹⁴ ». Mais que peut bien indiquer cette manière particulière de se raconter leur histoire ?

Nous croyons que la méconnaissance de l'histoire des Franco-québécois autrement que par les dates charnières et symboliques de l'historiographie plus traditionnelle du Québec s'explique par le fait qu'eux-mêmes ne se reconnaissent plus dans cette dernière. En effet, ces derniers font références à des représentations d'eux-mêmes fortement liées à la tradition, alors que cette tradition ne s'incarne peu ou plus dans la société québécoise d'aujourd'hui. Ce qui est normal puisque la société québécoise n'est plus une société à tendance majoritairement traditionnelle depuis bien longtemps maintenant. Par conséquent, la majorité franco-québécoise a bien de la difficulté à s'y référer autrement que par les dates. Nous pouvons donc affirmer qu'il y a instrumentalisation de l'histoire ; on assiste à un rapport à l'histoire qui demeure très fort, mais qui semble coupé du fil de la tradition. Est-ce là réellement un sentiment d'histoire ou bien de l'utilisation de l'histoire comme ancrage dans le temps et non pas dans la culture et la vie quotidienne ?

6.6 La réconciliation de la communauté d'histoire et de droit

Rappelons que les mémoires qui constituent l'échantillon de cette étude ont été rédigés par des organismes, groupes ou partis politiques et non par des individus. Ce

²¹⁴ BEAUCHEMIN, J. *L'histoire en trop*, p.118.

choix s'est fait par souci de représentativité de l'opinion de la majorité francophone à travers les divers groupes qui représentent divers intérêts au sein de la société québécoise.

Nous avons présenté dans une section du cadre théorique un exemple de débat entre Jacques Beauchemin et Gérard Bouchard concernant la place que doivent occuper respectivement particularisme et universalisme dans la lecture contemporaine de l'histoire du Québec. Bouchard proposait alors, dans le projet d'élaboration d'une mémoire commune, de souligner les éléments qui permettraient à tous de se reconnaître dans ce récit du parcours québécois. Beauchemin, quant à lui, affirmait que cet exercice conduirait à réduire la mémoire et décentrerait l'expérience ainsi que le projet de refondation nationale du parcours canadien-français. Pour bien des penseurs contemporains en sciences humaines ou des individus, certains étant moins nuancés dans leur propos que Beauchemin et Bouchard, les notions de communauté d'histoire et de société de droit apparaissent irréconciliables.

Les auteurs des mémoires étudiés ont quant à eux offert, à travers leur lecture de l'histoire québécoise, une étrange réconciliation entre les notions de communauté d'histoire et de droit. Les membres de la majorité franco-québécoise n'entreverraient donc pas ces deux éléments comme dichotomiques, mais bien comme essentiels l'un à l'autre. Comme nous l'avons souligné plus haut, la société de droit dans laquelle ces derniers vivent n'est pas sans ancrage historique : les diverses luttes historiques, autant pour la survie, la reconnaissance que l'équité, ont mené à une telle société de droit. D'une part, on souligne que cette dernière n'a pas été imposée de force : elle s'est bâtie à travers l'histoire et les idéaux que les membres de la société québécoise souhaitaient atteindre. Suivant ces derniers, il n'y aurait pas de société de droit sans communauté d'histoire qui la soutienne parce qu'elle lui offre les sources « particulières » d'une éthique qui tend vers l'universel. D'autre part, la présence du droit afin de poursuivre un projet national leur apparaît également incontournable :

voilà pourquoi les valeurs libérales sont nommées au même titre que la survie de la langue française lorsque l'on défend le projet commun des Québécois. Le droit est donc le véhicule qui permettra la pérennité de la singularité québécoise.

6.7 L'absence du 20^e siècle dans l'argumentaire historique

Les événements historiques liés au 20^e siècle, nous l'avons dit, font peu partie de l'argument identitaire des Franco-québécois, du moins les soixante premières années. Ce siècle a pourtant été riche en conflits mondiaux et en transformations sociales accélérées. Tant d'événements se sont produits à l'échelle mondiale durant la première moitié de ce siècle et malgré le contexte de repli identitaire, la société québécoise a également subi les mutations politiques, économiques et culturelles liées au contexte occidental, voire mondial.

L'accélération des processus d'industrialisation et d'urbanisation fait partie des grands changements sociologiques auxquels les sociétés modernes ont dû faire face, La société québécoise, à un rythme parfois moins effarant que certaines grandes métropoles américaines ou européennes, n'y a pas échappé. Le développement de la ville de Montréal ainsi que son nouveau statut de métropole économique du Québec a changé la dynamique culturelle du Canada français. Aussi, les deux grandes guerres mondiales ont nécessité la participation des « Canadiens français ». La participation de la population québécoise à ces conflits a également entraîné une re-ouverture sans précédent vers l'Europe. Également, la fondation de grandes universités francophones (l'Université Laval à Québec puis l'Université de Montréal) a permis l'accès aux études supérieures autrement qu'à travers les universités anglophones du pays ou les universités francophones européennes. Celles-ci ont également permis de développer des champs d'études sur la société québécoise par des Québécois. En somme, l'américanité du Québec s'est joué durant ce 20^e siècle et ce, à travers la culture de masse, la télévision, le cinéma, les journaux, la politique et l'économie. La société

québécoise a commencé à se raconter sa singularité en termes modernes à travers les éléments qui ont marqué ce siècle. Pourquoi alors cette amnésie lorsque vient le temps, d'établir les repères historiques de l'identité québécoise ?

Nous pensons qu'en dépit des grandes transformations sociales de l'époque, le destin des Franco-québécois n'a pas été remis en cause durant cette période et ce, jusqu'aux premiers balbutiements de la Révolution tranquille. Ce destin était scellé depuis le 19^e siècle, autant dans les représentations d'eux-mêmes et du projet national qu'ils souhaitaient continuer. Suivant les exemples historiques évoquée à l'intérieur des mémoires étudiés, il y a eu présence de perturbations avant de 20^e siècle, puis avec les grands changements qu'entraîna la Révolution tranquille. Par conséquent, la première moitié du siècle précédent n'est pas présente en tant qu'argument d'autorité puisqu'il ne contient pas d'événements qui soient venus mettre le destin de l'identité québécoise en jeu. Par conséquent, nous avons remarqué chez les Franco-québécois de souche canadienne-française une tendance à se raconter leur identité à travers les conflits qu'ils ont pu rencontrer à travers l'histoire. On fait peu mention de coutumes et de traditions qui ont traversé le temps et qui accompagne l'identité. Ces derniers semblent incapables de définir leur identité autrement qu'en citant les événements qui ont représentés une menace pour celle-ci. Les coutumes et traditions s'étant peu à peu effacées du quotidien, il ne reste que le souvenir de survivance qui transcende dans la définition de l'identité québécoise contemporaine.

Ce constat est étonnant et significatif et nous conduit à poser les questions suivantes : la menace est-il la seule preuve d'une empreinte significative dans l'histoire ? L'histoire semble constituer un argument d'autorité pour les Franco-québécois seulement lorsque l'identité québécoise ou canadienne française a été mise en jeu. Les commissaires Bouchard et Taylor avaient-ils déjà établi ce constat lorsqu'il décrivait que le passé canadien-français était un lieu de devenir sous tension ?

6.8 Et la tradition ?

Bien sûr, la Révolution tranquille n'a pas été menée sans l'appui et la volonté de la population : certains auteurs soulignent l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille²¹⁵. Selon Meunier et Warren, certaines personnalités importantes (entre autres, Fernand Dumont) de la Révolution tranquille ont puisé certains idéaux libéraux dans les thèmes de la religion catholique, duquel le catholicisme québécois s'était éloigné à l'époque. Ces idéaux ont donc été le moteur du changement de celle-ci, ce que les auteurs ont qualifié de sortie de la religion par la religion. Ceci étant dit, les Franco-québécois ne se définissaient pas dans les termes qui sont cités dans les différents mémoires.

La société québécoise est ouverte et tolérante. Mais les Franco-québécois se posent cette question en raison des défis qu'entraîne un pluralisme accompagné d'une éthique de la reconnaissance : « Quels sont les droits et les devoirs de toutes ces personnes qui montent à bord du train en marche de l'histoire du Québec²¹⁶ ? » En plus de la mention des droits et des devoirs de l'individu dans les sociétés de droit dans cette citation, il y a mention d'une histoire qui se poursuit, du « train en marche de l'histoire du Québec »..

Les référents identitaires au Québec, comme dans bien des sociétés américaines, voire occidentales, sont liés aux « thèmes phares » de la modernité. Il n'est donc pas étonnant de relever, à travers les déclarations de plusieurs intervenants, une tendance à intégrer ces principes sociaux contemporains et d'en faire les sources d'une tradition encore bien vivante au sein de la société québécoise. Ceux-ci, puisant ainsi leurs fondements (de manière parfois anachronique) dans l'histoire, font en sorte que

²¹⁵ Meunier, E-Martin et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la grande noirceur, l'horizon personnaliste de la révolution tranquille*, coll. « Les Cahiers du Septentrion » Québec, Septentrion, 2002, 207 p.

²¹⁶ Parti Québécois, p. 3.

l'idée d'une histoire en marche devient bien réelle et n'a pas été totalement délaissée à la sortie de la Grande noirceur. En somme, les Franco-qubécois d'aujourd'hui ont de la difficulté à fonder cette histoire dans la tradition et dans des coutumes encore actuelles, puisque ces derniers s'en sont éloignés depuis les quarante dernières années, mais démontrent une volonté de poursuivre une histoire toujours bien ancrée.

CONCLUSION

Les sociétés modernes avancées pluralistes, en raison des processus de mondialisation accélérée et de pluralisme grandissant, sont l'objet d'une profonde transformation. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit des défis liés à la construction des identités collectives, dans un contexte de reconnaissance du pluralisme. Le cas de la société québécoise présente certaines particularités : elle abrite en effet minorité culturelle, linguistique et un héritage religieux qui a longtemps été au cœur de l'identité. Le débat sur les pratiques d'accommodements culturels au Québec a été le théâtre d'une importante discussion sur la construction de l'identité québécoise et du projet national contemporain afin que tous y soient inclus, sans pourtant épurer ce dernier de références au parcours historique de la majorité franco-québécoise.

Afin de comprendre le contexte sociétal dans lequel ce débat s'est déroulé, nous avons présenté certaines particularités liées à la dynamique propre des sociétés modernes avancées. Le pluralisme, la reconnaissance de ce dernier ainsi que l'éthique libérale qui soutient une bonne part des décisions politiques quant aux principes du vivre ensemble dans les États de droit ont été abordés. L'idée moderne de la nation ainsi que la citoyenneté et la nation civique ont également fait partie du cadre théorique présentant certains éléments du vaste contexte de reconnaissance du pluralisme. La construction de l'identité dans les sociétés actuelles et la notion de culture publique commune nous apparaissent incontournables dans la compréhension des défis et des tensions qu'entraîne l'éthique de reconnaissance. La question de la tendance à l'éthicisation du champ politique dans la « société des identités » tel que l'a nommée Beauchemin nous a permis de présenter également à quel point ce phénomène constitue un facteur de fragmentation sociale et de reconfiguration identitaire. Et enfin, nous avons présenté le cas de la société

québécoise, à travers son parcours historique et identitaire, tous deux intriqués dans une lutte pour la survivance et la reconnaissance. Par conséquent, le concept de culture publique commune en contexte québécois ne présente pas les mêmes défis que dans une société majoritaire ou une communauté politique supra-nationale.

À partir des éléments étudiés qui constituent le contexte social, politique et culturel dans lequel évolue la société québécoise, nous avons tenté d'en savoir plus sur les tendances qui traversent la construction de l'identité québécoise contemporaine et ce, à partir du rapport à l'histoire qu'entretiennent les Franco-québécois lorsque vient le temps de défendre les particularités de l'identité québécoise. Nous voulions savoir à quel type de rapport nous pouvions l'associer, et pour quelles raisons ce type de rapport était-il présent dans le discours populaire sur l'identité. Nous voulions également être capable de dégager des pistes de réponse concernant la manière dont les membres de la majorité franco-québécoise articulent les éléments relevant du particulier et de l'universel dans la construction de leur identité contemporaine.

Pour réaliser ce projet, nous avons commencé par examiner les éléments de notre échantillon à l'aide d'un logiciel d'analyse de texte. Cette première analyse nous a permis par la suite de construire des grilles de lectures et ainsi d'approfondir l'étude des diverses tendances qui traversaient les déclarations en lien avec l'identité québécoise ainsi que celles concernant l'histoire pour les Franco-québécois de souche canadienne-française. Notre analyse des mémoires de notre échantillon nous a permis de dégager certaines tendances concernant le rapport à l'histoire qu'entretient la majorité franco-québécoise et par conséquent, son rapport à la construction de l'identité québécoise contemporaine.

Nous avons remarqué que le rapport à l'histoire lorsque vient le temps de défendre leur identité se fait de manière sélective. Tout d'abord, les Franco-québécois rappellent que le Québec n'est pas un terrain vacant : la société québécoise est le

résultat de quatre cents ans d'histoire et d'évolution. Il s'agit là d'un patrimoine à reconnaître et à transmettre. Le respect des acquis sociaux de la Révolution tranquille mènerait ainsi à une certaine reconnaissance du parcours et des luttes historiques d'une société québécoise minoritaire. Pourtant, certains éléments prennent plus d'importance que d'autres, souvent les luttes pour la survie, tandis que certaines époques ne font pas partie de l'argumentaire, tels les premiers moments de la colonisation ainsi que la première moitié du 20^e siècle. Il s'agit là d'un patrimoine à reconnaître et à transmettre. Un respect des acquis sociaux de la Révolution tranquille mènerait ainsi à une certaine reconnaissance du parcours et des luttes historiques d'une société québécoise minoritaire.

Nous avons également remarqué la tendance à affirmer le pluralisme fondateur de la société québécoise : un pluralisme ethnique, religieux et linguistique qui aurait permis le développement de la société québécoise telle que nous la connaissons aujourd'hui. Une telle lecture de l'histoire nous semble nouvelle et en réaction au contexte de conciliation entre les différences culturelles du débat sur les pratiques d'accommodements culturels.

Le patrimoine religieux, malgré le souvenir encore douloureux de la sortie de la religion il y a de cela près de quarante ans, demeure un argument d'ancrage de l'histoire et de la tradition québécoise contemporaine. On appelle donc au respect du patrimoine religieux catholique du Québec, dans ses manifestations patrimoniales comme dans les pratiques traditionnelles. Pourtant, on rappelle à de nombreuses reprises le passé douloureux du catholicisme québécois et la ferme intention ne refuser toute forme de fondamentalisme religieux.

Le droit est présenté comme vecteur de transformation sociale au Québec. Les valeurs libérales ainsi que l'éthique de la reconnaissance ont constitué un véritable moteur de la construction du Québec moderne. Pourtant, le droit ne s'est pas imposé seulement par une tendance forte chez les pays occidentaux. Suivant la majorité

franco-québécoise, l'histoire est le fondement des droits inaliénables de la société québécoise. Des principes comme celui de l'égalité entre les hommes et les femmes par exemple, représentent le résultat d'une lutte longue et ardue, mais encore récente et fragile et constitue un élément incontournable du vivre ensemble de la société québécoise.

Le rapport à l'histoire des Franco-québécois se présente donc comme le souvenir d'un parcours historique en deux volets : les grandes luttes pour la survivance et les grandes avancées sociales depuis la Révolution tranquille. Les deux principaux thèmes qui traversent ce rapport à l'histoire sont donc respectivement ceux de survivance/repli identitaire et d'émancipation/ouverture. Ce qui lie ces deux thèmes est le sentiment de fragilité : celle d'une société minoritaire au passé douloureux, ainsi que celle des victoires récentes.

L'histoire, bien qu'argument d'autorité pour les membres de la majorité québécoise, se présente également sous forme d'incantation, d'instrumentalisation. On l'invoque selon les besoins du débat. Par exemple, on parle d'un pluralisme fondateur alors que nous savons très bien que le repli identitaire a entraîné un nationalisme ethnique à une certaine époque. On inclut le principe d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que celui de tolérance et d'ouverture dans les fondements historiques de la société québécoise. On laisse tomber certains moments de l'histoire où l'identité québécoise ne semblait pas menacée, on n'explique peu les exemples de luttes historiques, qui ne sont guère diversifiés, comme si ces dernières constituaient un argument en elles-mêmes, ... Mais que peut bien signifier ce rapport bien particulier qu'entretiennent les Franco-québécois à leur histoire ?

Tout d'abord, l'idée que l'appartenance à la société québécoise puisse se réaliser seulement par la citoyenneté semble irriter profondément les Franco-québécois. Selon ces derniers, la reconnaissance du pluralisme dans la culture publique commune au Québec doit avoir certaines limites. Une culture publique commune dépouillée de

toute référence au parcours historique de la majorité ainsi qu'au patrimoine culturel et social semble inconcevable. L'identité collective doit se fonder sur un contrat social, sur une tradition, une histoire. C'est ce que les Franco-québécois semblent vouloir faire en faisant référence à leur histoire dans la défense de leur identité, en tant que territoire d'identité.

Ces derniers, s'étant eux-mêmes éloignés de bien des pratiques traditionnelles en raison de l'accélération du processus de sécularisation et de laïcisation depuis la Révolution tranquille, cherchent désormais à identifier les sources des principes modernes qui font leur fierté nationale. Afin d'inciter les nouveaux arrivants autant que les dirigeants à respecter la communauté d'histoire du Québec dans le processus de réaménagement de l'identité québécoise, les Franco-québécois tentent de réintégrer à leur histoire une tradition à saveur moderne : l'histoire et le patrimoine religieux à la rescousse de la société de droit et le droit, à la rescousse de la tradition. On assiste ainsi à une tentative, dans une « société des identités », de réconciliation de la communauté d'histoire et de droit. Il s'agit pour eux, d'enraciner, de manière parfois anachronique, les traditions et principes modernes, désormais chers aux Québécois. Il s'agit, en quelque sorte, de créer une nouvelle communauté d'histoire à partir de laquelle il sera possible de poursuivre un projet national.

Cette étude a donc permis de dégager une nouvelle tendance qui semble traverser la construction de l'identité québécoise : une étrange réconciliation entre les notions de communauté d'histoire et communauté de droit. En effet, il s'agit là d'une toute nouvelle manière d'articuler des éléments liés au particulier et à l'universel qui sont au cœur des discussions politiques et identitaires contemporaines. Les Franco-québécoise de souche canadienne-française, contrairement à bien des auteurs, considèrent que ces dernières sont essentielles l'une à l'autre.

Comme nous avons pu l'observer à travers les mémoires étudiés, il existe un décalage entre l'histoire de la nation racontée par la population et la vision de la nation proposée par la classe politique qui s'oriente davantage vers la citoyenneté universelle. La population a une tout autre proposition quant à la manière d'intégrer les notions d'universalité à la définition culturelle de la nationalité à laquelle elle est resté fidèle. Ce que la population propose est d'interpréter la communauté de droit québécoise en tenant compte de son ancrage historique d'une part, tout en reconnaissant à ce dernier son rôle important dans l'élaboration de la société québécoise d'aujourd'hui d'autre part. Les nombreuses références aux acquis sociaux de la Révolution tranquille en sont un bon exemple. Il s'agit là d'une tentative de « relégitimation » du droit en démontrant, de manière parfois anachronique et sélective, son enracinement dans l'histoire. La tendance à revisiter quelques exemples historiques de cette façon peut aussi avoir contribué à révéler les Québécois à eux-mêmes : dans ce qu'ils étaient, dans ce qu'ils sont devenus.

L'identité québécoise contemporaine ne serait donc pas désincarnée du droit, et le droit, lui, ne serait pas désincarné de l'histoire ni de la culture québécoise. L'étude du rapport à l'histoire qu'entretiennent les Franco-québécois de souche canadienne-française lorsque vient le temps de défendre l'identité québécoise nous a donc permis de relever cette nouvelle tendance. Cette question pourrait à elle-seule constituer un sujet de recherche à mener. Cette nouveauté peut participer à rediriger certaines études en sciences humaines et sociales en n'opposant plus forcément la communauté d'histoire et la communauté de droit. En effet, cette dernière, qui consiste plutôt à réconcilier les deux types de communautés, nous démontre que la population considère désormais le droit comme un moyen influent de transmission de la culture, précisément parce que ce dernier constitue le résultat de l'histoire.

APPENDICE A

ÉCHANTILLON DE L'ÉTUDE

Assemblée des évêques catholiques du Québec, *Mémoire à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, 12 octobre 2007, 16 p.

Association des Parents Catholiques du Québec, Région de Montréal, Bureau provincial, *Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens*, Audiences nationales, Montréal, novembre 2007, 18 p.

Association québécoise de défense des Droits des personnes retraitées et pré-retraitées, section Jonquière. *Mémoire*, Audiences du Saguenay, 18 p.

Barreau du Québec, *Les droits fondamentaux : une protection pour toutes et pour tous*, Audiences nationales, Montréal, Décembre 2007, 38 p.

Bloc Québécois, *Bâtir le Québec ensemble*, Audiences nationales, Montréal, Novembre 2007, 38 p.

Centrale syndicale du Québec, *Définir les balises du vivre ensemble au Québec*, Audiences nationales, Montréal, Novembre 2007, 21 p.

Centre justice et foi, *Au cœur du nouveau pluralisme religieux québécois : redéfinir les liens qui nous unissent*, Audiences nationales, Montréal, Octobre 2007, 15 p.

Collectif pour une éducation de qualité, *Transmettre adéquatement un patrimoine culturel et historique*, Audiences de la région de Montréal, 19 octobre 2007, 13 p.

Confédération des syndicats nationaux, *Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, 30 octobre 2007, 24 p.

- Conseil de la souveraineté du Québec, *Au jeu de la concurrence identitaire, le Québec-province ne gagnera jamais*, Audiences nationales, Montréal, Octobre 2007, 13 p.
- Conseil du statut de la femme, *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, Audiences nationales, Montréal, 2007, 20 p.
- Conseil interprofessionnel du Québec, *Mémoire présenté aux audiences nationales de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, 11 décembre 2007, 36 p.
- Conseil québécois des gais et lesbiennes, *S'engager pour l'égalité sociale des membres de la communauté LGBT*, Audiences nationales, Montréal, 17 octobre 2007, 15 p.
- Conseil supérieur de la langue française, *Les accommodements raisonnables en matière linguistique*, Audiences nationales, Montréal, Novembre 2007, 9 p.
- Fédération des commissions scolaires du Québec, *Mémoire de la Fédération des commissions scolaires du Québec*, Audiences nationales, Montréal, Novembre 2007, 14 p.
- Fédération des femmes du Québec, *Consultation portant sur les accommodements raisonnables et les différences*, Audiences nationales, Montréal, 19 octobre 2007, 22 p.
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, 9 novembre 2007, 36 p.
- Franco-maçonnerie libérale du Québec, *Accueillir sans se trahir*, Audiences nationales, Montréal, Septembre 2007, 23 p.
- Ligue des droits et libertés, *Mémoire de la ligue des droits et libertés*, Audiences nationales, Montréal, 9 novembre 2007, 13 p.
- Nouveau parti démocratique, *Pour un Québec égalitaire et ouvert*, Audiences nationales, Montréal, 4 p.
- Parti libéral du Québec, *Mémoire du Parti libéral du Québec*, Audiences nationales, Montréal, 9 novembre 2007, 20 p.

Parti québécois, *Mémoire, Commission de consultation d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, 17 octobre 2007, 15 p.

Québec Solidaire, *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, automne 2007, 21 p.

Société Saint-Jean-Baptiste, *Pour un Québec francophone, fier de son passé, laïque et tolérant*, Audiences nationales, Montréal, Novembre 2007, 15 p.

Syndicat des professeurs de l'État du Québec, *Commissions sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, Octobre 2007, 13 p.

Union des municipalités du Québec, *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Audiences nationales, Montréal, 30 novembre 2007, 15 p.

Table des aînés et aînées de Lanaudière, *Mémoire présenté à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement raisonnable reliées aux différences culturelles au Québec*, Audiences de Joliette (Lanaudière), Septembre 2007, 10 p.

BIBLIOGRAPHIE

Beauchemin Jacques. 2007, *La société des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna Éditions, 224 p.

_____. 2002, *L'histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes*, Montréal, VLB Éditeur, 210 p.

_____. 2002, « Réponse à Gérard Bouchard - Quelle mémoire pour le Québec ? ». *Le Devoir*. En ligne. Édition du samedi 18 et du dimanche 19 janvier 2003. < <http://www.ledevoir.com/2003/01/18/18550.html> >. Consulté le 15 mai 2009.

Beauchemin Jacques et Mathieu Bock-Côté. 2008, *La cité identitaire*, Outremont, Athéna Éditions, 304 p.

Bibeau, Gilles. 2007, « La société comme espace pluriel » dans *La cité identitaire*, sous la dir. de Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, Athéna Éditions, Outremont, p. 81-88.

Bouchard Gérard, 2000, *Genèse des nations et cultures du Nouveau-monde*, Montréal, Boréal, 503 p.

_____. 1999, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB Éditeur, 157 p.

_____. 2002, « Mise au point à propos de *L'histoire en trop* de Jacques Beauchemin - Les défis de la culture québécoise ». *Le Devoir*. En ligne. Édition du samedi 11 et du dimanche 12 janvier 2003. <<http://www.ledevoir.com/2003/01/11/18020.html>>. Consulté le 15 mai 2009.

_____. 2001, « Nation et co-intégration : contre la pensée dichotomique » dans *Repères en mutations. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec-Amérique, p. 21-36.

_____. 2003, *Raison et contradiction, le mythe au secours de la pensée*, Québec, Éditions Nota bene, 129 p.

- Bock-Côté, Mathieu. 2007, *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal, 211 p.
- Boudreault, Pierre-W. 2006, *L'identité en miettes, limites et beaux risques aux multiculturalismes extrêmes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », p. 25-28.
- Bourque, Gilles et Jules Duchastel. 2000, « Multiculturalisme, pluralisme et communauté : le Canada et le Québec », dans *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, sous la dir. de Mikhaël Elbaz et Denise Helly, Québec, Les Presses de l'Université Laval, en collab. avec L'Harmattan, p. 147-169.
- Québec. Commission de consultations sur les pratiques d'accommodement reliées aux pratiques culturelles. 2008, *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation*, sous la dir. de Gérard Bouchard et Charles Taylor,. En ligne. <<http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>>. Consulté le 1^{er} juin 2008.
- Castoriadis, Cornelius. 1996, *La montée de l'insignifiance, les carrefours du labyrinthe*, coll. « La couleur des idées », Paris, Édition du Seuil, 240 p.
- Crowley, John. 2000, « Les usages de la culture, ou les limites sociologiques du multiculturalisme normatif » dans *Les identités en débat. Intégration ou multiculturalisme*, sous la dir. de Hélène Greven-Borde et Jean Tournon, Montréal, L'Harmattan, p. 15-42.
- Dubar, Claude. 2007. *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Le lien social », 3^e éd., 239 p.
- Dumont, Fernand. 1993, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 393 p.
- _____. 1997, *Raisons Communes*, Montréal, Boréal Compact, 260 p.
- Du Berger, Jean. 1995, « Traditions et constitution d'une mémoire collective », dans *La mémoire dans la culture*, sous la dir. de Jacques Mathieu, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 43-77.
- Dumouchel, Paul et Bjarne Melkevik. 1998, *Tolérance, pluralisme et histoire*, Montréal, L'Harmattan, 224 p.
- Dupin, Éric. 2004, *L'hystérie identitaire*, Paris, éd. Le cherche midi, Coll. « Documents », 165 p.
- Ferry, Jean-Marc. 2000, *La question de l'État européen*, Paris, Gallimard, 322 p.

Gagnon, Alain-G. 2006, *Diversité et identité au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 417 p.

_____. 2006, « Le fédéralisme multinational démocratique sous examen : tensions et résistances » dans *Diversité et identités au Québec et dans les pays d'Europe*, sous la dir. de Jacques Palard, Alain-G. Gagnon et Bernard Gagnon, Québec, Presses de l'Université Laval, p.45.

_____. 2001, « Le Québec, une nation inscrite au sein d'une démocratie étriquée » dans *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec-Amérique, p. 37-66.

Gagnon, Bernard. 2006, « Normes et valeur de la citoyenneté selon la politique québécoise d'intégration des immigrants », dans *Diversité et identité au Québec et dans les pays d'Europe*, sous la dir. de Jacques Palard, Alain-G. Gagnon et Bernard Gagnon, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 119-143.

Gauchet, Marcel. 2005, *La condition politique*, Paris, Gallimard, 557 p.

Gutmann, Amy. 1994, « Introduction » dans *Multiculturalisme, différence et démocratie* par Charles Taylor, Paris, Flammarion, , p. 13-39.

Heinrich, Jeff et Valérie Dufour. 2008, *Circus quebecus, sous le chapiteau de la commission Bouchard-Taylor*, Montréal, Boréal, 198 p.

Honneth, Axel. 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les Éditions du Cerf, 232 p.

Kaufmann, Jean-Claude. 2006, *L'invention de soi*, Paris, Hachette, 351 p.

Keating, Michael. « Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde postsouverain par Micheal Keating », dans *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec-Amérique, p. 67-104

Kymlicka, Will. 2001, *La citoyenneté multiculturelle, une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal, 357 p.

_____. 2000, *Les identités culturelles*, Paris, Presses universitaires de France, 422 p.

Labelle, Micheline. 2008, « De la culture publique commune à la citoyenneté : ancrages historiques et enjeux actuels » dans *De tricôté serré à métissé serré, la culture publique au Québec en débats*, sous la dir. de Stéphan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 20-43.

_____. 2000, « La politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec » dans *Les identités en débat, intégration ou multiculturalisme ?*, sous la dir. de Hélène Greven-Borde et Jean Tournon, Montréal, L'Harmattan, p. 269-294.

Larouche, Jean-Marc. 2003, *Reconnaissance et citoyenneté : au carrefour de l'éthique et de la reconnaissance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 173 p.

Leroux, Georges. 2008, « Les enjeux de la transmission » dans *Du tricôté serré au métissé serré ? La culture publique commune au Québec en débats*, sous la dir. de Stéphan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 265-285.

Létourneau, Jocelyn. 2000, *Passer à l'avenir : histoire, mémoire et identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 194 p.

Maclure, Jocelyn. 2000, *Récits identitaires : le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec/Amérique, 219 p.

_____. (dir. publ.). 2001, « Pluralisme et démocratie : dialogue, décision et dissensus », dans *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Québec-Amérique, Montréal, p. 251-268.

Maclure, Jocelyn et Alain-G Gagnon (dir. publ.). 2001, « Introduction », dans *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Québec-Amérique, Montréal, p. 13-20.

Mathieu, Jacques (dir. publ.). 1995, « Présentation », In *La mémoire dans la culture*, Presses de l'Université Laval, Québec, n.p.

Mathieu, Jacques et Jacques Lacoursière (dir. publ.). 1991, *Les mémoires québécoises*, Québec, Presses de l'Université Laval, 383 p.

- Melkevik, Bjarne. 1998, « Modernité, tolérance et droit », dans *Tolérance, pluralisme, histoire*, sous la dir. de Paul Dumouchel et Bjarne Melkevik, Montréal, L'Harmattan, p. 77-93.
- Meunier E.-Martin et Jean-Philippe Warren. 2002, *Sortir de la « grande noirceur ». L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 207 p.
- Otayek, René. 2002, *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de Science Po, 228 p.
- Palard, Jacques (dir. publ.). 2006, *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 417 p.
- Ramonet, Ignacio. 2000, « Globalisation, culture et démocratie », dans *Mondialisation, citoyenneté et pluralisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 33-54
- Rancière, Jacques. 2000, « Citoyenneté, culture et politique », *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme* sous la dir. de Mikhaël Elbaz et Denise Helly, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 55-68.
- Renault, Emmanuel. 2004, *Mépris social : éthique et politique de la reconnaissance*, Bègles, Éditions du Passant, 148 p.
- Reszler, André. 2001 *Le pluralisme, aspects historiques et théoriques des sociétés pluralistes* Paris, Table Ronde, 221 p.
- Ricoeur, Paul. 1998, « La marque du passé », *Mémoire, histoire, Revue de métaphysique*, Janvier-Mars 1998, no 1, Paris, Presses universitaires de France, p. 7-31.
- Rocher, François. 2008, « Fédéralisme canadien et culture(s) publique(s) commune(s) : le casse-tête du pluralisme identitaire », dans *De tricoté serré à métissé serré, la culture publique au Québec en débats*, sous la dir. de Stéphane Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 141-163.
- Rousseau, Louis et Frédéric Castel. 2006, « Un défi de la recomposition identitaire au Québec : le nouveau pluralisme religieux », dans *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, sous la dir. de Jacques Palard, Alain-G. Gagnon, Bernard Gagnon, Presses de l'Université de Laval, Québec, p. 217-250.

- Schnapper, Dominique. 1994, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 228 p.
- Seymour, Michel. 2008, « La nation et l'identité publique commune » dans *Du tricoté serré au métissé serré ? La culture publique commune au Québec en débats*, sous la dir. Stéphan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux de Québec, Presses de l'Université Laval, p. 61-86.
- _____. 2001, « L'État fédéré du Québec » dans *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Québec-Amérique, Montréal, Éd. Québec-Amérique, p. 351-376.
- Simmel, Georg. 1992, *Le conflit*, Paris, Circé, 162 p.
- Talin, Kristoff. 2007, « Les identités et citoyennetés au Canada et au Québec » dans *La cité identitaire*, sous la dir. de Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, Athéna Éditions, Outremont, p. 213-229
- Taylor, Charles. 1994, « La politique de reconnaissance » dans *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 144 p.
- Thériault, Joseph Yvon. 2002, *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec-Amérique, Coll. « Débats », 374 p.
- Thérien, Gilles. 1995, « Memoria et imaginaire dans la culture québécoise », dans *La mémoire dans la culture*, sous la dir. de Jacques Mathieu, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 331-340.
- Trent, John-E. 2000, « La politique multiculturaliste au Canada : une cible mouvante » dans *Les identités en débat, intégration ou multiculturalisme ?*, sous la dir. de Hélène Greven-Borde et Jean Tournon, Montréal, L'Harmattan, 2000, p. 205-227.
- Vibert, Stéphane. 2007, « Le pluralisme des identités : mythe ou réalité ? », dans *La cité identitaire*, sous la direction de Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, Outremont, Athéna Édition, p. 31-42.
- Weinstock, Daniel. 2001, « Les identités sont-elles dangereuses pour la démocratie ? » dans *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, sous la dir. de Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon, Montréal, Québec-Amérique, p. 227-250.

Werblowski, Zsi (dir. publ.). 2005, « Pluralities and Pluralisms » dans *Comparing Modernities, Pluralism Versus Homogeneity*, Pays-Bas, Koninklijke Brill NV, p. 183-189.